



# Egalité des sexes et développement

CONCEPTS ET TERMINOLOGIE



## SOMMAIRE

PRÉFACE .....	1
INTRODUCTION .....	3
NOTE LIMINAIRE .....	7
ÉGALITÉ DES SEXES ET FRANCOPHONIE .....	9
L'asservissement des femmes .....	10
L'Afrique : importance et poids des traditions .....	11
La démocratie au masculin .....	14
CONCEPTS ET OUTILS POUR UNE ÉGALITE ENTRE FEMMES ET HOMMES .....	19
Abécédaire : de « actions positive » à « violence » .....	19
UN LANGAGE ÉPICÈNE .....	73
Au temps passé .....	73
La Révolution et le masculin universel .....	75
Pour une parité linguistique .....	78
La féminisation du langage et la Francophonie .....	80
Féminisation : De nombreux points communs .....	84
ANNEXE I : Règles de féminisation .....	85
ANNEXE II : Réseau pour la féminisation linguistique en Francophonie .....	89
ANNEXE III : Éléments de bibliographie .....	93
ANNEXE IV : Quelques sites au féminin .....	101



## PRÉFACE

Lors de la 1<sup>re</sup> Conférence des femmes de la Francophonie, tenue à Luxembourg les 4 et 5 février 2000, les États et gouvernements membres avaient adopté une déclaration finale dans laquelle ils réaffirmaient leur volonté de créer les conditions pour que tant les femmes que les hommes puissent s'impliquer et contribuer davantage à la promotion de l'égalité entre les deux sexes. Ils précisait que les engagements pris à Pékin lors de la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale sur les femmes, dans les douze domaines prioritaires identifiés par ce forum, demeuraient des objectifs majeurs pour la Francophonie. Aussi avaient-ils confié, entre autres, à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie le soin de proposer une terminologie française commune en matière d'égalité des femmes et des hommes et de droits des femmes.

On comprend que ce projet ambitieux ait rencontré notre adhésion, puisque l'Agence a en charge non seulement la promotion de la langue française, mais aussi, à travers celle-ci, la défense des valeurs d'égalité, de justice et de complémentarité.

Tel est l'objectif principal de ce document. Il met d'abord à la portée des francophones les principales notions et informations en matière d'égalité des sexes, en définissant et illustrant les principaux concepts utilisés dans le champ, en proposant des équivalents terminologiques français aux termes anglo-saxons les plus répandus et en fournissant une liste de sites dévolus à cette question. Il donne ainsi l'occasion, même aux personnes peu familiarisées avec la problématique du genre, de s'initier à un domaine de réflexion dont l'actualité nous montre quotidiennement le caractère sensible, et de prendre la mesure de cette réalité incontournable,

qui veut qu'un développement équilibré et durable ne pourra se faire qu'avec les femmes.

Ainsi la langue française pourra-t-elle servir de vecteur à une culture étroitement associée au refus de toute discrimination fondée sur des critères physiques et au souci d'assurer à toutes et à tous des chances égales d'épanouissement et de développement.

C'est en tout cas le vœu qu'exprime l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, en mettant à votre disposition ce document de réflexion sur les concepts et la terminologie en matière d'égalité des sexes et de développement.

Roger DEHAYBE  
Administrateur général  
de l'Agence intergouvernementale  
de la Francophonie

## INTRODUCTION

Comme le dit l'Administrateur général de l'Agence inter-gouvernementale de la Francophonie dans la préface, ce document répond à une demande des Etats et gouvernements, formulée à l'occasion de la première Conférence des femmes de la Francophonie. L'Agence a confié le soin de sa rédaction à M<sup>me</sup> Thérèse Moreau, experte en féminisation et membre de la Commission de terminologie nommée par le Bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes de la République et canton de Genève. Thérèse Moreau a animé nombre de conférences, débats et colloques et écrit plusieurs articles et ouvrages, dont une thèse de doctorat, sur la question féminine et la féminisation de la langue française.

Un groupe de réflexion a été mis en place par l'Agence de la Francophonie, composé d'experts francophones linguistes, juristes et spécialistes des questions « femmes » du Nord et du Sud, qui a procédé à plusieurs examens du document présenté par Thérèse Moreau : la mission de ce groupe a consisté à émettre des propositions et des remarques de fond, à arrêter des positions, à consolider et à valider ce document, en vue d'en faire un texte de référence en matière de définition des concepts et un outil de travail destiné à toute personne engagée dans la cause du développement durable.

Tel qu'élaboré, ce document se décline en trois parties, qui ont toutes en commun de vouloir intégrer la perspective du genre dans des domaines où celle-ci est restée trop longtemps méconnue :

1. L'intégration du genre dans l'histoire.

Cette première partie, qui pourrait faire office d'introduction, entreprend un survol historique du mouvement féministe et de la lente émergence des femmes sur la scène sociale et politique : une émancipation féminine qui, à chaque fois, s'est réalisée à coups de remise en question des schémas sociaux et des modes de pensée bien établis. Cette réflexion sur la place des femmes dans l'histoire vise à amener une première prise de conscience sur le caractère androcentré de l'histoire telle qu'enseignée et reçue, et à mettre au jour la contribution civilisatrice des femmes.

2. L'intégration des concepts du genre à ceux du développement.

La deuxième partie, la plus longue, constitue le cœur de l'ouvrage : elle vise l'articulation du concept d'égalité entre les sexes à la problématique du développement durable, tant il est vrai qu'un tel développement n'est plus concevable sans une véritable reconnaissance des capacités et un partenariat réel de toutes les parties d'une population, hommes et femmes, jeunes et vieux.

Dans cette perspective, on trouvera définis des concepts tels que « actions positives » ou « écoféminisme » qui touchent spécifiquement les femmes, et « analphabétisme », « pauvreté » ou « démocratie » qui, de prime abord, relèvent de la problématique du développement.

3. L'intégration du genre au niveau du vocabulaire.

La troisième partie, enfin, se décline sous forme de conclusion et peut se lire comme un plaidoyer pour l'intégration de l'égalité des sexes dans le langage : alors qu'on s'offusque encore de certains emplois comme factrice, procureuse, etc., n'oublions pas que les « pratiques linguistiques n'ont pas toujours fait du masculin un genre universel » (p. 73). Le postulat, ici, est que la langue n'est pas neutre et, faut-il le rappeler, que les mots ont un sens : ils révèlent et traduisent tout à la fois une vision du monde et contribuent à véhiculer et à maintenir des stéréotypes sexistes.

On trouvera dans cette partie une définition du langage épïcène, l'actualité du débat sur la féminisation de la langue française, les règles et usages en cours au Canada-Québec, en Communauté française de



Belgique, en France, au Luxembourg et en Suisse romande, ainsi que des conseils de rédaction en langage non sexiste.

Cela étant, ce document ne prétend pas trancher dans le débat en cours sur la féminisation de la langue; ce n'est ni la vocation ni l'ambition de l'Agence de la Francophonie. De la même manière, la rédaction de ce document, qui suit les règles de féminisation établies par la Suisse romande, n'implique nullement une option retenue par l'Agence de la Francophonie, mais un choix opéré par l'experte. L'objet de l'exercice proposé ici est de lancer des pistes de réflexion, de proposer, dans un souci d'opérationnalité, une terminologie et une définition des concepts utilisés aussi bien dans le champ du développement que dans celui du genre: le concept clarifié devient l'outil du progrès humain.



## NOTE LIMINAIRE

L'orthographe utilisée dans ce texte se conforme aux recommandations des Conseils supérieurs de la langue française. Celles-ci concernent notamment la suppression de la plupart des accents circonflexes sur les *i* et les *u* (*parait, maitre, surement, cout...*), le remplacement du *é* par un *è* au futur et au conditionnel des verbes en *-éder, -éguer, -éler*, etc. (*accéderont, délèguera...*), la régularisation des pluriels des emprunts (*feedbacks, curriculums...*), les noms composés, les noms de nombres. Pour le détail, on se reportera par exemple à Goosse, *La « Nouvelle » Orthographe. Exposé et commentaires*, Paris et Louvain-la-Neuve, Duculot, 1991.

La féminisation suit ici les règles fixées en Suisse romande (voir, p. 82). On les trouvera, entre autres, dans Moreau, *Le Nouveau Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*, Genève, Métropolis, 1999.



## ÉGALITÉ DES SEXES ET FRANCOPHONIE

La loi doit être l'expression de la volonté générale; toutes les citoyennes et tous les citoyens doivent concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation; elle doit être la même pour tous: toutes les citoyennes et tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, doivent être également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

*Article VI de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, Olympe de Gouges, 1791.*

En thèse générale, les progrès sociaux et les changements de période s'opèrent en raison du progrès des femmes vers la liberté; et les décadences d'ordre social s'opèrent en raison du décroissement de la liberté des femmes.

*Théorie des quatre mouvements, Charles Fourier, 1808.*

Instruments des uns, appas pour d'autres, respectées ou méprisées, souvent muselées, toutes les femmes ont presque le même destin que des religions ou des législations abusives ont cimenté.

*Une si longue lettre, Mariama Bâ, 1987.*

## L'asservissement des femmes

Ce qui frappe, au premier abord, dans l'histoire telle qu'elle fut enseignée, c'est son caractère **androcentré** et la nature commune du sort réservé aux femmes. Partout et en tout temps, elles auraient été marquées du sceau de leur infériorité biologique. Leur rôle de reproductrices de l'humanité leur aurait interdit la civilisation et les aurait cantonnées dans le matériel. Incapables de chasser, elles auraient dépendu des hommes dont elles étaient la monnaie d'échange pour le gîte et le couvert, et ce dès les temps préhistoriques. C'est sur la base de ces présupposés qu'ont été construites la plupart des théories anthropologique (Lévi-Strauss), historique (Michelet), psychologique (Freud), sociale (Proudhon), sociogénétique (Wilson). Et si, aujourd'hui, ces théories sont battues en brèche par les **études féministes** ou **de genres**, elles perdurent encore sur le terrain, notamment dans l'université, auprès du grand public et dans l'inconscient collectif. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard que ce soit l'académicien Claude Lévi-Strauss qui ait pris position en faveur du masculin grammatical comme genre neutre et universel.

On dit aussi que si les femmes furent quelque peu libres sous le paganisme, elles perdirent le reste de leur liberté avec l'avènement des grandes religions patriarcales. Là encore, la situation des femmes, ni uniforme ni éternelle, n'a pas été un atout pour les femmes, même si le christianisme comme l'islam furent en leurs débuts des avancées importantes. Toutes les religions s'accordèrent à voir en celles-ci des êtres indignes des fonctions sacerdotales. Les hommes d'église furent donc éduqués avec l'idée d'une hiérarchisation des sexes qui mena à la peur des femmes et à leur mépris. Mépris qui marquera d'autant plus les mentalités que l'écriture est un acte sacré et qu'elle le restera pendant des siècles. Pourtant, des femmes entrèrent dans les monastères et en furent des administratrices. Abbesses et chanoinesses eurent du pouvoir, firent fonction d'enseignantes, en particulier pour les femmes. Couvents et béguinages permirent à certaines d'échapper au rôle de reproductrices. Il y eut des écrivaines telle Roswitha von Gandersheim, des musiciennes telle Hildegarde von Bingen, des médecins telle Trotula, des gouvernantes des Pays-Bas, tout comme il y eut en Afrique, y compris dans l'empire islamique, des professeuses telles les érudites ndenye en Côte d'Ivoire, des cheffes religieuses telle Nongquause en pays xhosa en Afrique du Sud, des reines telles Yamacouba en Sierra Leone ou Amina de Zaria, etc. Les mêmes

attitudes dépréciatives se sont retrouvées pratiquement sur tous les continents.

Ainsi, en France, on fit appel à une « loi salique » pour exclure les femmes du trône même si elles continuèrent à être régentes. Des événements historiques tels que l'Inquisition et les innombrables femmes brûlées (dans toute l'Europe), les lois imposant aux enfants le nom du père, puis celui de l'époux, d'autres interdisant aux femmes les emplois civils, l'enseignement de la médecine, puis certains secteurs privés, accélérèrent la mise au pas de la société.

Dès le xv<sup>e</sup> siècle, le modèle bourgeois avec son éthique de domesticité contribue à l'enfermement des femmes. Cette contrainte atteint son apogée au xvii<sup>e</sup>, les filles de la noblesse et de la bourgeoisie passant alors de la maison paternelle au couvent qu'elles ne quittèrent que pour le mariage. Les femmes du peuple, quant à elles, durent faire face à la ségrégation par sexe des métiers, elles perdirent, entre autres, le droit de brasser la bière et de fabriquer des chandelles. Elles se virent ainsi cantonnées dans quelques secteurs, celui du textile par exemple, dont les hommes ne voulaient plus et où elles étaient sous-payées.

### **L'Afrique: importance et poids des traditions**

Les études historiographiques et féministes sont ici aussi majoritairement en anglais, même si quelques historiennes, telle Catherine Coquery-Vidrovitch, ont permis que les femmes d'Afrique entrent dans l'histoire francophone officielle. La place des femmes en Afrique a longtemps dépendu, dépend encore, des institutions de la famille, particulièrement du lignage tant biologique que social. Faisaient partie de la famille non seulement la famille élargie — parents, enfants, grands-parents, oncles, tantes, cousin-e-s, etc. —, mais aussi les enfants ou adolescent-e-s confié-e-s en gage ou en adoption, les esclaves, les dépendant-e-s. Une telle famille n'a jamais été monolithique, soumise qu'elle était aux pratiques de filiation, matrilineaire ou patrilineaire, qui en changeaient la donne. En effet, même si les femmes n'étaient que rarement héritières directes — dans certains groupes joola (Casamance) les garçons héritent de leur père et les filles de leur mère —, le système matrilineaire leur assurait un meilleur statut. La transmission passant par les femmes, le pouvoir des hommes y était plus diffus et tout s'organisait autour de la mère. L'importance de la lignée maternelle a permis à certaines femmes

d'accéder au pouvoir. L'histoire a laissé une tradition des cheffes, telles Namulizili en Zambie, la reine Yamacouba ou Madame Yoko en Sierra Leone. C'est ainsi que l'on a recensé de 1914 à 1970 dix cheffes sur les cent quarante-six chefferies reconnues en Sierra Leone, et ce malgré le système patrilinéaire. La société baule, en Côte d'Ivoire, connaissait un système égalitaire entre femmes et hommes, et les femmes y avaient le droit d'hériter d'une position d'ainée du lignage ou de cheffe du village. Les administrations coloniales se montrèrent très hostiles aux cheffes et ont favorisé partout la primauté masculine. Des prêtresses, comme Aline Siteo Jata chez les Joola ou Alice Lenshina Mulenga en Rhodésie du Nord (Zambie), jouèrent d'ailleurs un rôle important dans la résistance à la colonisation.

L'Afrique, jusqu'au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, a été essentiellement un continent rural. Les travaux agricoles tout comme les autres travaux de survie et de production étaient répartis selon les sexes. Les femmes avaient en général à leur charge toute l'agriculture, à l'exception du défrichage des terres, les travaux domestiques avec les corvées d'eau et de bois de chauffe, le petit commerce de voisinage. Ces travaux ont conféré une grande importance aux femmes puisqu'elles étaient les nourricières et les reproductrices du groupe. Les travaux agricoles, longtemps manuels, ont exigé une importante main-d'œuvre féminine. La fécondité fut donc une valeur importante, puisque avoir plus de femmes, qu'elles soient coépouses ou filles, signifiait la possibilité de mettre plus de terres en culture et d'avoir plus de richesses grâce à une meilleure production agricole et artisanale.

Cette division sexuée du travail a structuré les rôles sociaux et fait que femmes et hommes ont souvent vécu à part. Dans un tel système, les femmes n'ont jamais eu assez de temps pour elles-mêmes mais elles ont eu une certaine autonomie. Épouses et époux ayant des budgets séparés, des patrimoines distinctifs, les femmes surent entrer très tôt dans le système monétaire et acquérir ainsi une certaine indépendance qu'elles perdirent avec la colonisation et la mise en place d'une autorité maritale à l'européenne. De plus, les femmes travaillaient, mangeaient ensemble et avaient une vie associative qui leur permettra de fonder au XX<sup>e</sup> de nombreuses associations de femmes.

En faisant entrer le commerce monétaire, le colonialisme impliqua plus largement les hommes dans le monde de l'agriculture. Les hommes



furent employés par les colonisateurs qui payaient comptant les produits d'exportation, tels que l'arachide, le cacao, le café ou le coton. L'introduction des machines agricoles a accéléré ce déséquilibre, puisque seuls les hommes eurent accès aux crédits permettant leurs achats. Les hommes travaillant pour l'exportation, les femmes furent de plus en plus responsables des cultures vivrières. Puis l'ouverture des mines et des chantiers ferroviaires les amena à s'occuper de toute l'exploitation familiale et donc des produits d'exportation. La loi coloniale ne reconnaissant comme propriétaires des biens exploités par les femmes que les chefs de famille, les hommes devinrent peu à peu les uniques bénéficiaires des innovations techniques. Les deux guerres mondiales aggravèrent encore le sort des femmes puisque les hommes ont été considérés par les colonisateurs comme un immense réservoir de main-d'œuvre, voire comme « chair à canon ».

L'équilibre des sexes fut définitivement rompu dans les années 1930 et, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la hiérarchie des exploitant-e-s s'était mise en place. Aucune femme ne faisait partie des plus riches mais les femmes constituaient la masse des plus pauvres. L'indépendance, la décolonisation, l'aide au développement ne se préoccupèrent que peu, ou pas ou encore mal des femmes avant que les Nations unies ne déclarent en 1975 la décennie de la femme. Le recul des usages matrilineaires a contribué à priver les femmes de leur droit à la terre. Avant la colonisation, le droit d'allocation était bien masculin mais le droit d'accès était mixte. Les pouvoirs coloniaux ont rendu difficile, voire impossible, le droit des femmes d'accéder à la terre, de garder leurs enfants et de bénéficier des fruits de leur labeur. Les administrations ont, en effet, entrepris dans les années 1930 de « fixer » le droit coutumier. Les recueils — *Grands Coutumiers* et autres — étant destinés à servir de référence à la justice et aux tribunaux « indigènes », les hommes s'en sont servis pour renforcer leur autorité et leurs prérogatives en rigidifiant la coutume. De plus, la loi coloniale française de 1904 ne reconnaissait que la propriété privée, telle que définie par le Code Napoléon.

La principale mutation de la deuxième moitié xx<sup>e</sup> siècle fut, pour les Africaines, le déplacement accéléré vers les centres urbains. Même si, dans un premier temps, ce furent avant tout les hommes qui migrèrent vers les villes où ils faisaient, moyennant un salaire, les travaux « féminins »

domestiques, la migration féminine a été plus importante que l'on ne l'a longtemps cru. Les femmes allaient vers la ville pour faire du commerce, fuir les mariages forcés ou l'opprobre d'une maternité hors mariage. Les divorcées, les femmes malheureuses en ménage affluèrent aussi, tout comme les fillettes des familles démunies qui venaient aider des parentes plus aisées aux travaux domestiques. Et si la littérature anthropologique des années 1950-1970 insiste sur l'attrait que constituaient les centres urbains pour les filles qui croyaient échapper ainsi aux contraintes des coutumes campagnardes, cela n'était vrai que pour une toute petite minorité. Dans les années 1980, la proportion de femmes et d'hommes dans les villes s'est inversée en faveur des femmes. Déjà, en 1930, elles étaient entrées dans les petits métiers de laveuses de linge, de couturières, de brasseuses, etc., jusqu'alors réservés aux hommes. La raison principale de l'afflux des femmes dans les centres urbains est que les conditions de vie et de travail à la campagne ont empiré et que la scolarisation des filles est en progrès. On voit donc émerger une nouvelle catégorie de femmes: les indépendantes, capables de subvenir seules à leurs besoins et à ceux de leurs enfants et de leur famille. Elles s'organisent en associations spécifiques, telles que Diamant à Léopoldville (Kinshasa) ou Sami dans l'ex-Congo belge. Elles furent les principales actrices de l'économie dite informelle, beaucoup plus rémunératrice pour elles que le travail en usine. Pourtant, si certaines, à l'instar des Nana Benz de Lomé, des marchandes ghanéennes ou encore des négociantes en or wolof, y ont fait fortune, beaucoup trop vivent dans la misère.

Aujourd'hui, les femmes sont en train de trouver leurs marques sociales et politiques et restent marquées par des sociétés où le collectif prime sur l'individu-e et la recherche du consensus sur la liberté de choix personnel.

### **La démocratie au masculin**

Le modèle de l'État fondé sur l'individu, et non plus sur la famille comme l'était le système féodal, exclut les femmes de la conception des individus citoyens. La Constitution des États-Unis n'accorda pas le droit de vote aux femmes malgré leur rôle dans la lutte pour l'indépendance. Et si les femmes crurent pouvoir devenir des êtres humains et des citoyennes à part entière lors de la Révolution française, celle-ci s'avèrera le grand rendez-vous manqué. Alors que le gouvernement a été conçu et légitimé comme

système représentatif, seule une minorité d'élite a pu voter et gouverner. Tous les êtres dépendants — et donc, dans ce système, toutes les femmes — ou dépourvus de raison sont exclus d'office.

La « condition féminine » devient un problème social et politique et les gouvernants se demandent comment faire pour que l'irruption des forces irrationnelles ne mette pas en péril la République. La famille se calque sur l'État, les femmes n'y ont que peu de droits, elles obéissent au chef de famille comme au chef d'État. Pensé comme modèle unique de la démocratie, ce modèle est resté inchangé lorsque les femmes ont accédé à la citoyenneté. L'entrée des femmes dans le monde politique et la citoyenneté n'a rien remis en question, comme si les femmes étaient et n'étaient que des hommes. En effet, l'idée que chaque être est, de par son essence, représentatif de l'humanité tout entière, a été prédominante dans le monde occidental. C'est ce qu'exprimait Montaigne en affirmant : « Chaque homme porte la forme entière de l'humaine condition. » Cette conception universaliste, celle des Lumières, fut aussi celle de la France de la Révolution de 1789, de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, et de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Cependant, la femme ayant été longtemps pensée comme l'Autre, être non totalement humaine, le système fonctionne de façon schizophrénique : tous les êtres sont égaux et frères mais certain-e-s ne sont pas dignes, de par leur essence, d'avoir les mêmes droits que les autres. Cette conception vaut pour les femmes, mais aussi pour le peuple (jusqu'en 1848) et pour les peuples colonisés. Elle a été remplacée aujourd'hui par la conception anglo-saxonne plus individualiste, plus concrète de la représentation par ses pairs.

Les femmes, tout comme les autres minorités sociopolitiques — car il est possible d'être démographiquement majoritaire sans avoir de pouvoir —, cherchent aujourd'hui à être présentes dans le monde politique, dans celui du travail, du sport, des arts, etc. Elles refusent leur singularité, l'exceptionnel d'un destin hors du commun.

Penser les femmes soit comme des hommes, soit comme l'Autre, revient à s'aveugler sur la réalité du monde. C'est ainsi que, lorsque l'année 1975 fut décrétée « Année internationale de la femme », on vit que les études, les statistiques étaient inexistantes. Aucune étude disponible ne prenait le facteur sexe en compte puisque les femmes étaient « des hommes comme les autres ». Un plan d'action mondial est donc adopté à Mexico

fixant les priorités. Ce sont, avant tout, les pays anglo-saxons et en particulier les États-Unis qui ont lancé des programmes de recherche dans les universités et les organismes de documentation: ils fournissent aujourd'hui données et statistiques. Nombre de ces universitaires et chercheuses ont mis en cause les méthodes d'analyse et d'intégration des femmes. Elles ont observé que l'on parlait depuis des décennies d'égalité, de libération des femmes, de démocratisation, d'accès à toutes les carrières mais que la situation concrète des femmes continuait à se péjorer. Des chercheuses comme Joan Scott ont alors introduit les notions de *gender*, *empowerment*, *mainstreaming*, *gender gap*, *glass ceiling*, etc.

En Francophonie, la recherche féministe s'est développée, mais si elle est institutionnelle au Québec, elle est restée marginale en France où seuls quelques postes (quatre) sont alloués à cette recherche. Ils sont également dispersés sur le territoire français. Et même si l'historienne Marie-France Brive a donné une réelle impulsion à ce type de recherches à l'université de Toulouse-Le Mirail, siège actuel de l'équipe Simone, ce sont des personnalités isolées et souvent non reconnues officiellement qui ont marqué la recherche française. En Belgique, le gouvernement fédéral accueille dans le ministère du Travail l'association Amazones et soutient l'Université des femmes. Celle-ci a pour objectif l'introduction de la problématique des rapports de sexes dans toutes les branches du savoir. Elle dispose pour ce faire d'une revue créée en 1982, *Chronique féministe*, de publications et de séminaires. Le centre de documentation Léonie La fontaine est ouvert à toutes et à tous. De même, le réseau Sophia est-il subventionné par le ministère. Mais ici encore la recherche se fait en marge du monde académique. Cette non-intégration de la recherche féministe se remarque au niveau du vocabulaire. Des concepts tels que *sexocide*, *sexage* restent étrangers à des oreilles qui s'offusquent encore de féminins tels que *factrice*, *autrice* ou *procurseuse*. Nous avons donc longtemps dépendu du monde anglo-saxon et traduit des concepts qui ne recouvrent pas toujours le vécu de la réalité pour les francophones. Mais les mots traduisant une vision du monde, nous avons petit à petit adopté dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, celle des États-Unis. C'est aussi cette avance institutionnelle qui fait qu'aujourd'hui le Québec a choisi d'autres voies, en particulier en ce qui concerne la langue.

Cette nouvelle vision, qu'on le veuille ou non, vaut désormais pour l'ensemble des femmes dans le monde. Elle était présente à Nairobi (1985),

à Beijing (1995). Elle se traduit au niveau du vocabulaire : on ne parla plus de condition féminine, de droits de la femme, mais de droits des femmes, d'égalité des chances, d'équité, de parité, etc. C'est ainsi que l'Assemblée générale des Nations unies a encouragé tous les gouvernements membres à présenter des Plans d'action nationaux (Pan) permettant de résoudre les problèmes faisant obstacle à l'égalité entre les sexes. Douze domaines critiques y ont été identifiés comme devant faire l'objet d'interventions sous la forme de ce plan d'action national. Ce sont :

1. la pauvreté féminine ;
2. la place et l'image des femmes dans les médias ;
3. l'éducation et la formation professionnelle des filles et des femmes ;
4. la place et le rôle des femmes dans l'économie ;
5. les femmes, le pouvoir et les responsabilités décisionnelles ;
6. les femmes et l'environnement ;
7. les violences envers les femmes ;
8. les femmes et les conflits armés ;
9. les femmes et les droits humains ;
10. les petites filles et les adolescentes ;
11. la santé et les femmes ;
12. les mécanismes institutionnels de promotion des femmes.

La société civile et les organisations non gouvernementales ont également été invitées à participer à la mise en œuvre du processus d'égalité. Depuis lors, les organisations, qu'elles soient gouvernementales ou non, s'efforcent de travailler dans ces domaines. Et si toutes ne mettent pas l'accent sur les mêmes points, elles emploient une terminologie, des outils, des stratégies définies à Beijing.



## CONCEPTS ET OUTILS POUR UNE ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

Les mots-clés donnés ici sont suivis d'une définition faisant le point de la situation actuelle ainsi que des obstacles rencontrés et des diverses solutions choisies. Les mots en gras dans le corps du texte font l'objet d'une autre entrée. Certains vocables tel « race » sont mis entre guillemets car, s'ils correspondent à une réalité sociale, ils n'ont aucune valeur scientifique. On verra que chaque entrée renvoie à de multiples champs sémantiques. Les concepts de l'égalité ressemblent à un écheveau de laine, quel que soit le bout que l'on tire, on est amené-e à démêler tout l'écheveau. Si le langage épïcène utilisé ici suit les propositions suisses et dans son vocabulaire et dans sa grammaire, les normes et les usages peuvent être différents dans les divers pays francophones; au demeurant, les divergences sont sur des points mineurs et n'entravent en rien la compréhension mutuelle. Cette pluralité des normes témoigne ainsi de la richesse et de l'ouverture du monde francophone. Par ailleurs, aucun abécédaire de l'égalité ne saurait avoir valeur exhaustive sauf à être un dictionnaire universel.

**Actions positives:** Actions temporaires prises visant à éliminer la discrimination passée ou actuelle subie par un groupe de personnes en leur accordant certains avantages préférentiels. Actions rendant plus facile aux femmes l'accès à certaines fonctions, même si celles-ci n'ont pas les mêmes qualifications que les candidats masculins. Renvoie à l'expression anglo-saxonne *Affirmative Action*.

Les **quotas** sont une forme d'action positive. La création de ministère des Droits des femmes, celle d'études de genres, les campagnes s'adressant aux filles, etc., sont des actions positives visant à corriger les biais androcentristes de la société. Au Canada, par exemple, on peut à valeur égale donner la préférence à une femme.

Celles et ceux qui sont contre la **parité** estiment que celle-ci est une action positive déguisée et que, comme toute action positive, elle est discriminante puisque favorisant un sexe, elle prétérite l'autre. On parle néanmoins de **discrimination** positive. D'autres s'opposent aux actions positives parce qu'elles favoriseraient une ghettoïsation des femmes et empêcheraient que la meilleure personne ait le poste.

En Suède, comme auparavant aux États-Unis, des mesures ont été prises en 1997 pour que les universités et hautes écoles aient un plan d'embauche des femmes avec, à l'appui, des sanctions financières pour les établissements ne respectant pas le calendrier; d'autres actions positives ont été mises en place dans le cadre des droits des pauvres afin de combattre la **pauvreté** endémique des femmes en Suède, mais aussi au niveau de la coopération internationale. Dès 1976, la Guinée-Bissau prit un train de mesures en faveur des femmes; c'est ainsi que dans un projet de fabrique de tuiles 40 % des emplois leur étaient réservés.

**Analphabétisme**: Situation des personnes qui ne savent ni lire ni écrire, ou lorsque la personne est capable de signer ou de déchiffrer un document mais sans le comprendre.

On estime à 876 millions dans le monde le nombre de personnes ne sachant ni lire ni écrire, les pays du Nord n'étant pas épargnés. Les femmes, selon les sources officielles (*The World's Women 2000 : Trends and Statistics*, publications de l'Organisation des Nations unies, 2000; *Rapport mondial sur le développement humain*, Pnud, 1999), en représentaient en 2000 les deux tiers. Dans dix-neuf pays, le taux d'analphabétisme des femmes dépasse 50 %. Il varie de pays à pays et peut concerner jusqu'à 97 % des femmes. On parle aussi d'illettrisme pour les personnes qui ont une grande difficulté à composer, écrire ou comprendre un texte.

L'analphabétisme a des conséquences dans tous les domaines, que ce soit la santé, le travail, la famille, les enfants, le taux de natalité et de mortalité, etc. Si de nombreux gouvernements luttent contre ce fléau, d'autres, malheureusement, interdisent l'école aux filles, montrant ainsi combien éducation et pouvoir sont liés. Le travail des enfants, la nécessité pour les petites filles d'aider aux travaux domestiques sont aussi de graves handicaps à la scolarisation, à l'**éducation** et à la **formation professionnelle**. L'Unesco a lancé un vaste programme contre l'analphabétisme mais aussi l'illettrisme afin de permettre aux femmes du monde entier de posséder le plein exercice de leurs droits.



**Androcentrisme**: Système idéologique prenant comme référent et norme l'être humain masculin. Renvoie aux expressions anglo-saxonnes *Male Centered* ou *Male Oriented*.

On a longtemps pensé l'histoire, la littérature et même la médecine ou les autres pans du savoir comme si l'humanité n'était composée que d'hommes. C'est ainsi que nombre de nouveaux médicaments n'ont jamais été testés sur des femmes. Ce sont les **études féministes** ou les **études de genres** qui ont démontré que les sciences humaines tout comme les sciences naturelles avaient au cours des siècles adopté un point de vue masculin faisant tomber dans l'ombre les contributions civilisatrices des femmes.

**Analyse différenciée selon les sexes**: Traitement de la variable sexuelle construite socialement permettant de prendre en compte les femmes et les hommes. On parle aussi d'analyse selon le genre ou d'analyse comparative selon les sexes. Renvoie à l'expression anglo-saxonne *Gender Analysis*.

Cette analyse est indispensable pour une **approche intégrée**. Elle exige des statistiques différenciées ou ventilées selon les sexes, un autre usage des instruments de recherche et une remise en perspective ainsi qu'un langage non sexiste.

**Approche intégrée**: Systématisation de la prise en compte du genre ou d'intégration de la dimension de genre à toute forme de démarche, de politique ou de programme. Polarisation sur l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes plutôt que sur les femmes en tant que groupe ciblé. On parle aussi de processus intégratif. Renvoie à l'expression anglo-saxonne *Mainstreaming*.

Aucune politique, aucune action n'est neutre quant à ses effets sur les femmes et les hommes, la prise en compte de tous les acteurs et actrices sociales doit donc intervenir dès l'élaboration d'un projet. Cette politique vise à construire un nouveau partenariat entre femmes et hommes pour assurer leur participation pleine et entière dans tous les domaines. Il faut analyser les effets du processus engagé selon le genre, et s'assurer que non seulement les femmes sont incluses dans le projet, mais aussi que celui-ci ne leur nuit pas. C'est ainsi que des mesures d'égalité entre femmes et hommes, comme le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes, l'abolition du travail de nuit, vont à l'encontre d'un processus intégratif puisque l'on fait comme si l'égalité des sexes existait dans le monde du travail. D'autre part, les plans d'aide au développement se sont souvent

heurtés au fait que les femmes n'avaient été ni consultées ni incluses. Cela tant dans le macro-développement que dans les microprogrammes. Il est nécessaire dans une telle démarche d'avoir une approche spécifique tenant compte des déséquilibres existants et des discriminations afin de les corriger par des mesures positives. Cette analyse doit être répétée à chaque étape du processus afin d'en éliminer les effets pervers. Les outils de cette approche intégrée sont, entre autres, les plans d'objectifs sur plusieurs années (voir les Pan ou Plans d'action nationaux post-Beijing), un suivi de ces plans, un comité de pilotage, les observatoires (voir en France l'Observatoire de la parité, au Luxembourg l'Observatoire de la participation politique des femmes et, en Suisse, le Deuxième Observatoire), l'**analyse différenciée selon les sexes**, le partenariat avec les associations féminines et féministes, l'engagement d'expertes extérieures pour faire les évaluations. L'approche intégrée est déjà très élaborée en Grande-Bretagne si on en juge des documents comme *Modernizing Government*.

L'approche intégrée présuppose l'organisation de réunions interministérielles de toutes les branches de l'État concernées par un problème particulier et qu'aucune décision ne soit prise avant la remise d'une description détaillée pour chaque ministère concerné du plan d'égalité choisi. Elle repose donc sur la volonté d'égalité de chaque État ainsi que sur la société civile, car l'État doit dans une pareille approche consulter et impliquer les organisations non gouvernementales et les associations féministes. C'est sur cette approche que travaillent aujourd'hui la plupart des organismes gouvernementaux se préoccupant d'égalité entre femmes et hommes.

**Autonomie** : Le pouvoir, le droit de contrôler sa vie, de fonctionner de façon indépendante.

Pour le Centre du Pacifique pour les femmes et le développement, c'est « une sorte de force et de conscience intérieures permettant d'affronter la vie, le droit de faire des choix dans sa vie et d'influencer le changement social » (1975). L'autonomie présuppose l'accès de toutes et de tous aux ressources mais aussi la mobilité pour les femmes. Le terme est proposé par certain-e-s en lieu et place d'**empouvoirement**, et on parle alors de l'autonomisation des femmes.

**Barrières invisibles** : Ensembles des normes, préjugés et valeurs qui sous-tendent les rapports sociaux de sexe et empêchent la pleine participation des femmes à la vie politique, professionnelle ou sociale.

Ce concept fait référence à l'impossibilité structurelle pour les femmes d'avancer au-delà d'un certain seuil. L'expression « se heurter à un mur », courante dans le langage, renvoie à l'image d'un obstacle se dressant sur son chemin, on parle alors de **mur invisible** et de **plafond de verre**. Un travail de mise en cause de ces préjugés et attitudes permet la prise en compte de leurs caractères discriminants.

Il faut une volonté politique pour permettre aux femmes d'accéder aux postes de décisions que ce soit dans le privé ou le public, dans la culture ou la politique, etc. C'est en raison de ces barrières invisibles que **les actions positives**, les **quotas**, ou encore la **parité** et **l'approche intégrée** sont aujourd'hui nécessaires, si on veut atteindre l'égalité à tous les niveaux.

**Cheffe de famille**: Voir **Droit matrimonial, Pauvreté**.

**Citoyenneté**: La citoyenneté n'est pas uniquement l'appartenance à une nation. Elle fait référence à une égalité de droits entre toutes les citoyennes et citoyens mais aussi à la réalité de ces droits, à leur exercice ainsi qu'à la possibilité d'avoir les mêmes droits et devoirs. Elle englobe les relations affectives, civiques, économiques et sociales.

La citoyenneté ne va pas nécessairement de pair avec la nationalité. On peut avoir une nationalité sans exercer la citoyenneté, on peut, comme c'est maintenant le cas dans l'Union européenne, avoir certains droits, tel celui de vote, sans être un-e national-e. Pourtant la citoyenneté n'a pas toujours été définie ainsi, la citoyenneté grecque excluait les femmes, les esclaves et les métèques, la citoyenneté romaine excluait également les femmes et les esclaves, même si les esclaves mâles, une fois affranchis, pouvaient devenir citoyens romains. Ailleurs, si la citoyenneté n'était pas toujours si exclusive, elle avantagait néanmoins les hommes par rapport aux femmes. Les **démocraties** américaine de 1776 et française de 1789 excluaient elles aussi les femmes, même si, au niveau textuel, rien ne l'autorisait dans la Constitution américaine. De fait, dans ces démocraties on définit la citoyenneté par l'autonomie, la responsabilité et la raison. En étaient donc exclues certaines catégories comme les femmes, les enfants, les aliéné-e-s, tout comme ceux qui, ne possédant pas de biens, dépendaient d'un autre pour leur subsistance journalière. Aujourd'hui, la citoyenneté, malgré sa vocation universelle, reste dans la démocratie moderne une construction masculine qui présuppose l'égalité de statut politique entre les individu-e-s. Demander aux femmes d'être citoyennes revient alors à leur demander d'être comme des hommes.

Derrière le contrat social d'apparence égalitaire, puisque la citoyenneté doit transcender toute différence, qu'elle soit économique, raciale, sexuelle ou sociale, se cache le contrat sexué qui, lui, est inégalitaire, la hiérarchie des sexes restant solidement ancrée. Les femmes restent définies par leur appartenance à la sphère privée, à la famille. Les États leurs accordent souvent des droits sociaux avant de leur donner le droit de vote ou de les affranchir de la tutelle masculine. Elles sont donc étrangères à ces politiques qui restent peu performantes pour elles. On glisse facilement des droits des femmes à une politique de la famille, continuant ainsi à faire des femmes des êtres relatifs. C'est en raison de cette aporie que des femmes réclament la **parité**.

**Commerce du sexe** : Marché des corps et des sexes fonctionnant selon les lois économiques de l'offre et de la demande.

Les Pays-Bas ont ainsi légalisé la prostitution et décriminalisé l'activité de proxénète en reconnaissant une activité d'entremetteur ou entremetteuse, voire d'employeur et employeuse de prostitué-e-s. Le commerce du sexe est reconnu dans plusieurs pays francophones tels que la Belgique (loi du 13 avril 1995) ou la Confédération helvétique. N'y sont interdites que la prostitution « forcée » et la prostitution infantine. On voit, dans le même temps, une demande se faire pour que l'âge légal de la maturité sexuelle soit abaissé. Nombre de personnes refusent cette appellation qui reconnaît l'état de marchandisation des êtres humains, et parlent d'**exploitation sexuelle**, de **violences**. La Convention des Nations unies de 1941 affirme que la prostitution est incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine.

**Conciliation de la vie familiale et professionnelle** : Voir **Harmonisation de la vie familiale et professionnelle**.

**Contraception** : Maîtrise de la fécondité féminine et masculine, **planification des naissances**. On parle également de **droits reproductifs** ou de droits de la reproduction.

L'égalité entre femmes et hommes passe par la possibilité de disposer de moyens contraceptifs et d'interrompre les grossesses non désirées. L'éducation sexuelle, une réelle information sur la contraception, sur les différentes méthodes, leurs avantages et leurs inconvénients, doivent être offertes à toutes et tous les jeunes. La violence de l'opposition à la

contraception et à l'avortement accessibles à toutes les femmes montre bien qu'il s'agit ici de pouvoir plus que de **santé**.

L'histoire de la démographie nous prouve qu'il y a eu contrôle des naissances en Europe avant la pilule contraceptive et que l'avortement clandestin (interdit par la loi et passible de prison, voire de peine de mort) correspondait alors à l'interdiction légale de recherche en paternité pour les femmes non mariées, au refus de l'époux d'assumer un autre enfant pour celles qui étaient mariées, à la volonté de la femme ou du couple de ne pas avoir de famille nombreuse.

Dans les cultures où la naissance d'une fille n'est pas souhaitée, là où l'interruption de la grossesse est possible une fois le sexe du fœtus identifié par l'amniocentèse ou l'échographie, l'avortement est utilisé pour permettre au couple d'avoir une majorité de garçons. On parle alors de **sexocide**. Il manquerait ainsi une centaine de millions de filles dans le monde qui, soit ne sont pas nées, soit ont été victimes d'infanticide ou de mauvais traitements. Le rapport des naissances filles et garçons, normalement de 100 pour 105, peut aller jusqu'à 118 pour les garçons, là où la tradition accorde la préférence à ces derniers. Par ailleurs, le taux de mortalité infantile est plus élevé au féminin (voir l'*Annuaire démographique* de l'ONU, 1999).

Il faut, ici encore, suivre une **approche intégrée**. Ainsi, le milieu de la contraception, en France, s'est aperçu que la campagne sur le sida avait parfois eu des effets pervers sur les pratiques contraceptives et avait indirectement provoqué une recrudescence de grossesses accidentelles (+ 53 %). Les associations avaient, en effet, encouragé le préservatif masculin, efficace pour la prévention des maladies sexuellement transmissibles. Et les jeunes femmes, dès lors qu'elles étaient engagées dans une relation stable, ne craignaient plus le sida si elles et leur partenaire avaient fait le test et étaient séronégatifs. Confondant alors le rôle du préservatif et celui de la pilule, elles abandonnaient toute contraception.

Les techniques contraceptives s'adressent avant tout aux femmes: outre la ligature des trompes, quatorze nouveaux contraceptifs, dont la pilule, ont été offerts aux femmes au cours des cinquante dernières années. La contraception masculine se limite généralement à l'emploi du préservatif ou au retrait. Mais la vasectomie, qui a fait ces dernières années de notables progrès et qui n'est pas irréversible, est de plus en plus employée. Le développement d'autres techniques, en particulier médicamenteuses, se heurte à des problèmes techniques mais aussi culturels. Le partage du pouvoir entre femmes et hommes dans la maîtrise

de la fécondité est encore à acquérir. C'est ce à quoi s'emploient, entre autres, l'ONG Population Council fondée en 1951 et l'Organisation mondiale pour la santé (OMS).

**Crime de haine** : Crime commis souvent par un inconnu sur une personne uniquement en raison de la couleur de sa peau, de son appartenance ethnique, religieuse ou sexuelle, de son orientation sexuelle. Renvoie à l'expression anglo-saxonne *Hate Crime*.

C'est pour des raisons de misogynie et de haine des féministes que Marc Lépine a fait irruption dans l'École polytechnique de Montréal le 6 décembre 1989 pour tuer quatorze femmes, hurlant : « Vous êtes toutes des féministes, je hais les féministes ! » Les attaques, mises à nue, viols, commis sur la soixantaine de femmes à Central Park en juin 2000, les viols de gangs relèvent de la même idéologie. Ils devront entrer en tant que délits dans les codes pénaux ou criminels. Les crimes de guerre tels les viols et les « **crimes d'honneur** » sont proches des crimes de haine. Tous relèvent de la **violence** envers les femmes.

**Crime d'honneur** : Crime, en général assassinat, commis par un homme à l'encontre d'une femme de sa famille parce qu'elle « déshonorait » la famille par sa conduite. On parle aussi de crime passionnel.

Ce qui entre en compte ici c'est souvent le contrôle de la virginité des filles et de la fidélité des épouses. L'honneur des hommes de la famille passe par l'intégrité du corps des femmes, et chaque homme peut alors, au moindre soupçon, « laver son honneur » en assassinant la « coupable ». Ce n'est qu'en 1975 que le code pénal français fut changé ; jusqu'à cette date, celui qui tuait une femme adultère de sa famille était excusable devant la loi : « Pourra bénéficier d'une excuse absolutoire quiconque, ayant surpris son conjoint, son ascendante, sa descendante ou sa sœur en flagrant délit d'adultère ou de rapports sexuels illégitimes avec un tiers, se sera rendu coupable sur la personne de l'un ou de l'autre de ces derniers d'homicide ou de lésions non prémédités » (article 324 du code pénal, abrogé le 7 novembre 1975). L'élimination de la **violence** à l'encontre des femmes passe par l'interdiction et la pénalisation de ces crimes ainsi qu'énoncée dans le projet de protocole de la Charte africaine. Toutefois, il reste de nombreux pays où les crimes d'honneur sont peu, voire pas punis par la loi.

**Déficit démocratique** : Voir **Démocratie**.

**Démocratie:** Gouvernement par le peuple, pour et avec le peuple. La démocratie s'oppose à la monarchie, à la dictature, mais elle peut être censitaire ou exclure certains groupes sociaux. La démocratie ne se confond pas non plus avec la **citoyenneté**, ni la nationalité.

Les démocraties ont exclu de nombreux groupes sociaux, que ce soit à Athènes ou ailleurs. À la Révolution française, les constituants ont exclu d'office les femmes, les enfants, les étrangers, les aliénés, mais aussi ceux qui n'étaient pas propriétaires. La démocratie était ici le gouvernement par des non-aristocrates, mais seuls ceux qui payaient l'impôt, le cens, pouvaient élire ou être élus. On décréta le suffrage universel en 1848, alors que la moitié de l'humanité était toujours interdite de vote; parler de suffrage universel ne posait pas de problème, continue à ne pas en poser puisque c'est sous cette étiquette que le vote généralisé des adultes masculins est mentionné dans les livres d'histoire. Partout ou presque, les femmes ont dû lutter des décennies, voire plus d'un siècle, pour avoir le droit de vote dont découlent tous les autres droits. L'éligibilité continue à être réglementée pour certaines fonctions. La démocratie formelle se traduit souvent par une démocratie représentative où le vote est la forme principale d'activisme pour les citoyen-ne-s. La démocratie participative s'ouvre sur les acteurs et actrices sociales, sur les syndicats, les groupes représentant divers intérêts, sur les organisations non gouvernementales, sur les minorités et les groupes ne possédant pas le droit de vote ni d'éligibilité. La démocratie moderne exige le respect des droits de la personne humaine et le développement de tous et de toutes. Là où, comme dans certains pays d'Afrique, le système traditionnel des sociétés est basé sur une démocratie de base informelle et où l'habitude est déjà de participer à la prise de décision, la démocratie participative rencontre moins d'obstacles quoique les femmes soient le plus souvent absentes des modèles de décision.

On parle de **déficit démocratique** pour qualifier l'absence de parité entre les femmes et les hommes, car ce déséquilibre pèse sur la légitimité de la démocratie.

**Développement:** Changement structurel et global de la société voulu par les États et le pouvoir étatique au moyen de l'économie. On parle de développement durable notamment lorsqu'il y a souci de justice et d'équilibre entre les sexes.

**Développement durable** renvoie à l'expression anglo-saxonne *Sustainable Development*.

Le développement durable implique de nombreux processus culturels, économiques, politiques et sociaux. Il implique également la démocratisation des États, la modernisation des modes de vie et des rapports sociaux — on parle alors de développement et genre —, la croissance économique. Il est aujourd'hui associé aux femmes car, d'une part, elles ont été longtemps des actrices invisibles, d'autre part, leur non-prise en compte officielle empêchait un développement durable. En 1948, l'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'homme inclut les droits des femmes dans ceux des hommes, puis en 1950 l'Organisation internationale du travail (OIT) fait ratifier les conventions sur les principes de « la rémunération égale à travail égal » et de la « non-discrimination selon l'emploi et l'occupation ». Puis, en 1973, l'amendement Percy voté par le Congrès états-unien rend obligatoire l'inclusion des femmes dans les projets de développement de l'Agence internationale de développement américaine. En 1985, la Conférence de Nairobi clôt la décennie consacrée aux femmes. L'Agence canadienne de développement international a ces mêmes exigences depuis près de vingt ans. Mais si les femmes sont sorties de l'invisibilité, elles ne sont toujours pas des partenaires de fait et, écrit Jeanne Bisilliat, les évidences quant à leur participation économique et sociale ont beau être flagrantes, ces évidences continuent à se heurter à une surdit  politique et culturelle.

Le travail conceptuel et politique sur la relation entre les femmes et le développement a été avant tout un domaine anglo-saxon, et de fait nombre des concepts employés dans la recherche sont des anglicismes ou des calques.

**Discrimination**: On parle de discrimination lorsqu'une personne est traitée différemment uniquement en fonction de son appartenance à un groupe ethnique, linguistique, national, « racial », religieux, social, sexuel...

Les discriminations sont, en général, négatives. Elles viennent du **sexisme**, de l'**homophobie** et de l'organisation différenciée de la société selon les sexes. Il est des discriminations positives comme dans les **actions positives**. Ce sont des mesures compensatoires et souvent temporaires pour permettre aux femmes ou aux groupes discriminés d'entrer en compétition avec les groupes sur-représentés. C'est ainsi que l'on réservera, comme cela se fait en Suisse, un pourcentage de places d'apprentissage, de travail ou que l'on permettra aux femmes, en France et en Suisse, de prendre leur retraite plus tôt que les hommes.



**Division sexuelle du travail :** Division du travail rémunéré et non rémunéré entre les femmes et les hommes, tant dans la vie privée que la vie publique.

Les rapports sociaux de sexe s'expriment à travers la division du travail. Cette division prend deux formes : la séparation et la hiérarchisation. En effet, si les travaux féminins et masculins semblent séparés dans toutes les sociétés, ce ne sont pas partout les mêmes. En revanche, l'anthropologue Margaret Mead le faisait déjà remarquer en 1948 : quels que soient ces travaux, seuls les travaux masculins sont valorisés. Le travail domestique, souvent invisible, est l'une des formes de cette division sexuelle du travail, rencontrée cependant aussi dans le monde professionnel.

**Dot :** Voir **Droit matrimonial**.

**Droits de l'homme :** Voir **Droits humains**.

**Droits humains :** Ensemble des droits naturels, politiques et sociaux de tout être humain. Renvoie à l'expression anglo-saxonne *Human Right*.

S'il est nécessaire de se référer aux droits de l'homme lorsqu'il s'agit de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (1789) ou de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948), c'est-à-dire à des documents historiques déterminés, on parlera de Droits humains ou de Droits de la personne pour les droits des deux sexes. Il sera question de droits des femmes en raison du déficit historique des femmes ou parce que ces droits ne sont applicables qu'à elles seules. On réservera l'expression droits de l'homme aux cas où les droits ne s'appliquent qu'aux êtres humains de sexe masculin. Dans les pays du Nord, on parle également des droits spécifiques aux lesbiennes ou aux homosexuels lorsqu'il s'agit de lutter contre les discriminations en raison de l'orientation sexuelle ou d'aménager le code civil et le statut personnel afin de prendre en compte les changements de sexe et les couples avec deux partenaires du même sexe.

Même si aujourd'hui l'accent est mis sur le droit individuel anglo-saxon, la notion particulariste des droits coexiste avec une notion universelle. Benoîte Groult fut, en 1975, l'une des premières féministes à s'élever, à propos des mutilations sexuelles et des **violences** faites aux femmes, contre l'idée d'une conception ethnologique des droits, et à écrire : « L'idée que les droits humains puissent varier selon le sexe, la race ou la religion est, comme l'apartheid, une forme de racisme. Ce fameux droit à la différence est, pour les femmes mutilées, un devoir de différence, le

contraire d'une liberté. » Les droits humains ont, pour être justes et équitables, besoin d'une **analyse différenciée selon les sexes** et d'une **approche intégrée**.

Le projet de protocole de la Charte africaine relatif aux droits des femmes demande aux gouvernements signataires d'inscrire dans leur Constitution et instruments législatifs le principe d'égalité entre femmes et hommes. Les pays signataires s'engagent alors à éliminer la discrimination à l'égard des femmes, à assurer le respect de leur dignité, de leur droit à l'intégrité physique et morale, à éliminer la violence et les pratiques néfastes à l'égard des femmes, à garantir l'égalité dans le mariage, la séparation de corps et le divorce, à veiller au droit à l'information et à l'assistance judiciaire, à la participation au processus politique et à la prise de décision, à l'intégration des femmes pour la promotion et le maintien de la paix, à garantir le droit à l'éducation et à la formation des femmes et des filles, le droit à la santé et au contrôle des fonctions reproductives, l'égalité des droits économiques.

**Droit matrimonial** : Ensemble des lois régissant le mariage, sa validité, sa légitimité, les rapports entre conjoints durant l'union, sa dissolution. Ces lois sont inscrites dans les codes civils, les chartes, les codes de la famille.

Le droit matrimonial a été révisé dans les pays du Nord afin de rendre compte de l'**égalité** entre épouse et époux dans l'union maritale ou des partenaires dans le concubinage ou le contrat de vie commune. C'est ainsi que le système dotal a été supprimé, permettant une égalité de toutes puisque la concurrence, la chasse à la dot n'existent plus. Mais le problème de la dot reste entier dans grand nombre de pays. La **dot** est pour certaines cultures une contre-prestation fournie par le futur mari ou sa famille en échange de la femme, ailleurs, c'est la religion qui exige une dot pour légitimer l'union maritale. C'est toujours un échange de valeurs économiques contre une femme, même si le versement de la dot peut être fait par la famille de la fiancée ou du fiancé selon les sociétés. En Afrique et dans les pays islamiques, la dot représente le prix de la fiancée, sans elle le mariage ne peut être consommé. Néanmoins, partout, la dot montre que la femme est un objet d'échange, voire une marchandise. Elle sert également à compenser le fait que les femmes sont, ou ont été, écartées de l'**héritage** successoral de leurs parents. La dot est devenue, dans des pays tels que l'Inde ou le Bangladesh, une cause de violence (*bride burning*) à l'encontre de celles dont la dot se révèle insuffisante ou impayée.

Dans la plupart des pays, les femmes ont été écartées des droits successoraux ou ne sont récipiendaires que de droits inférieurs.

L'appropriation des femmes est mise en évidence par le changement de nom au moment du mariage ou dans l'attribution systématique du nom du père aux enfants tout comme dans l'appellation « **mademoiselle** » pour les femmes non mariées et « **madame** » pour celles qui sont mariées. Aujourd'hui, par exemple, en Allemagne, des couples peuvent choisir un nom marital, le nom de famille des enfants qui doit être aussi celui du couple ou plus simplement, en ces temps de famille mosaïque, des conjoints gardent chacun-e leur nom de naissance; le prénom comme le nom de famille de l'enfant sont alors choisis au moment de sa naissance. Par ailleurs, parler pour les femmes de nom de jeune fille au lieu de nom de naissance renvoie à une société où les femmes appartiennent à un homme et passent de l'autorité du père à celle du mari. L'obligation pour le couple et les enfants d'avoir le même **nom de famille**, en général celui du mari et père, a été abolie dans plusieurs pays du Nord comme du Sud. Les notions de **chef de famille**, de domicile légal unique, d'obéissance ont disparu des textes ou ont été fortement atténuées. De même, les systèmes de reconnaissance des enfants dits naturel-le-s ou illégitimes, de communauté des biens, de succession ont été aménagés à des fins d'égalité. En Afrique francophone, le système d'adoption du nom du père a été introduit par la colonisation et l'application du Code Napoléon. Usuellement, l'enfant reçoit un nom familial; par exemple, au Rwanda ou au Burundi, les enfants reçoivent leur prénom de leur mère et leur nom de leur père. De même, le domicile familial, la garde des enfants, la responsabilité parentale varient avec les cultures et les sociétés.

La **violence** dans le couple a été reconnue légalement par plusieurs États, qu'il s'agisse de sévices physiques ou psychologiques ou de **viols** conjugaux. En Europe, les législations qui ne respectent pas cette égalité de droit et de fait dans le couple sont souvent condamnées par la Cour européenne de Strasbourg et doivent être mises en conformité avec les lois européennes. Le divorce a, lui aussi, été révisé afin de ne léser personne et l'on évolue, lorsque cela est possible et qu'il n'y a pas de violence dans le couple, vers une garde partagée des enfants ainsi que vers une juste redistribution des biens du couple, y compris au moment de la retraite.

La hiérarchie de l'homme et de la femme dans le couple, le droit de l'un et l'absence de droits de l'autre faisaient du mariage une des pièces maîtresses de la mise en tutelle, du contrôle social des femmes et de la

ségrégation sexuelle. Les femmes, en effet, étaient légalement à la merci juridique, financière, matérielle et morale de leur époux. Les femmes mariées ont été d'ailleurs assimilées longtemps aux enfants et aux aliéné-e-s mental-e-s. Éternelles mineures, elles n'avaient pas le droit d'ouvrir un compte en banque ou de travailler sans la permission du mari. En Suisse, le mariage entraînait même la perte de l'origine puisque l'épouse, en prenant le nom de l'époux, héritait également de son lieu d'origine, afin que la commune dont elle-même était originaire ne l'ait point à charge en cas de dénuement. En France, le Code Napoléon prévoyait un « curateur au ventre », c'est-à-dire une sorte de tuteur légal de la veuve enceinte veillant aux intérêts de l'enfant à naître, afin d'assurer le bon déroulement de la grossesse... De même, les femmes mariées n'ayant pas le droit de signer des contrats, nombre de femmes se virent ruiner par leur époux; celles qui divorcèrent, comme George Sand ou Colette, se virent dans l'impossibilité de recevoir l'argent de leurs œuvres. De fait, celles qui voulaient rester libres ou faire carrière refusaient de se marier. Dans les pays du Nord, s'il reste encore aujourd'hui des disparités, elles vont en s'amenuisant.

Il n'en est pas ainsi partout, et on invoque parfois l'argument d'une culture différente et non occidentalisée. Au Burkina Faso, 84 % des femmes affirment être contre la polygamie. L'influence de la religion qui peut être d'État, des structures familiales claniques, du fondamentalisme religieux ou politique continuent à faire « naturellement » des femmes, selon les cas, des non-citoyennes, des citoyennes de seconde zone, des opprimées et des sans-droits. C'est ainsi que dans les pays où la Charia est appliquée, les femmes se voient contraintes d'accepter le tutorat, la polygamie de leur époux, de se voiler et parfois, comme dans les pays fondamentalistes, de vivre totalement recluses, d'être répudiées, de perdre leurs enfants, d'être lapidées, etc. La **dot** reste un fardeau pour de nombreuses familles et contribue au meurtre des nouvelles-nées. Le protocole de la Charte africaine exige que les États signataires reconnaissent le droit de la veuve, en particulier celui de ne pas subir des traitements inhumains, humiliants et dégradants, celui d'être, d'office, la tutrice de ses enfants et le droit de remariage avec l'homme de son choix. Tout veuf ou veuve aura également le droit d'hériter des biens de son conjoint, de continuer à habiter le domicile conjugal quel que soit le régime matrimonial. Les femmes et les filles hériteront à parts égales avec les hommes et les garçons des biens de leurs parents.

L'accueil des filles demeure un des grands problèmes sociaux du XXI<sup>e</sup> siècle: comme elles ne restent pas dans la famille dont elles ne sont

que des membres provisoires, comme elles coutent cher, comme elles ne participent pas au culte des ancêtres ou à la religion dominante, les familles préfèrent avoir des garçons. Des filles sont donc éliminées avant la naissance par avortement — l'échographie ou l'amniocentèse permettant de déterminer le sexe du fœtus —, tuées ou affamées lors des premières heures ou premiers mois de leur vie. Les parents investissent moins émotionnellement en elles, ne les envoient pas à l'école, acceptent un mariage précoce, etc. C'est ainsi que les femmes ont le plus haut taux d'**analphabétisme** et de **pauvreté**. L'âge légal du mariage est un enjeu important pour l'égalité entre femme et homme et pour la liberté des femmes. Au Maroc, actuellement, une lutte oppose les tenant-e-s d'une révision du code de la famille qui prévoit, entre autres, le relèvement de l'âge légal de mariage des jeunes filles de quinze ans à dix-huit ans, et la substitution du divorce judiciaire à la répudiation, aux islamistes qui jugent contraire à la loi islamique « ce plan d'intégration de la femme au développement » qu'est le projet de réforme du Mudawana, code du statut personnel. Dans de nombreux pays africains, le droit positif permet le mariage précoce des filles, tel le Muslim Law of Personnel Act du Soudan qui fixe l'âge du mariage dès dix ans, et d'autres lois coutumières de pays francophones vont dans le même sens. Ces mariages précoces ont une répercussion sur la **santé** et la morbidité féminines.

Si, en Occident, la reconnaissance de la **polygamie** ne se pose que dans le cas de la religion mormone, les Africaines la vivent au quotidien et la question se pose donc pour elles de savoir si c'est une contrainte ou non. Certaines estiment que le fait d'être plusieurs épouses permet de ne pas être totalement submergées par les tâches ménagères. Or si femmes et hommes pratiquaient le **partage des tâches** domestiques, si certaines machines et techniques étaient à la portée de chacun-e, cette nécessité disparaîtrait. D'autres y voient le signe de l'aliénation des femmes et de la non-égalité des femmes et des hommes dans leur société. Et si la polygamie est une donnée pour les femmes du Sud, la monogamie séquentielle des gens du Nord pèse fortement sur le taux de pauvreté des femmes et des mères cheffes de famille.

Si les femmes répudiées n'ont aucun droit dans les pays fondamentalistes, les veuves sont, elles aussi, souvent dépossédées de leur statut d'êtres humains indépendants. Les coutumes religieuses ou sociales telles que le **lévirat** les contraignent à servir matériellement et sexuellement un homme qu'elles n'ont pas choisi. En Algérie, au Mali, au Maroc, au

Sénégal comme dans de nombreux pays musulmans, les femmes s'élèvent contre les codes de la famille qui les oppriment.

La **violence** conjugale, qui commence à être reconnue en tant que telle dans les pays du Nord, reste endémique là où elle n'est pas sanctionnée par le code. En Angola, de nombreuses femmes ont même organisé en 2000 une marche dont l'objectif était de protester contre les abus domestiques.

Il ne suffit pas de changer les codes et les droits matrimoniaux, il faut également permettre à toutes les femmes de les connaître et faire en sorte qu'ils soient respectés et appliqués par les juges. L'**éducation formelle** et **informelle** des femmes est un moyen de s'assurer que les femmes puissent réclamer leurs nouveaux droits, car souvent droit positif, droit coutumier et droit religieux ne sont pas harmonisés.

**Droits reproductifs**: Droit pour toute personne de déterminer librement et de façon responsable si elle veut ou non des enfants, le nombre d'enfants voulu-e-s, le moment de la conception, l'écart entre chaque enfant, de disposer d'informations et de moyens de contrôler sa fécondité.

Cette notion féministe s'est diffusée après la session de 1984, à Amsterdam, du Tribunal international de la santé et des droits reproductifs. Elle renvoie à une signification politique et sociale qui met en jeu les rapports de **genre** dans tous les rapports sociaux. Ce concept est lié à celui de **santé** reproductive et aux problèmes médicaux liés à la reproduction, que ce soit les grossesses précoces et leur pathologie, les **mutilations sexuelles**, le taux de mortalité maternelle, les cancers du sein ou de l'utérus, la propagation du sida. Mais si la notion de **contraception** est ici importante, la critique féministe dénonce et lutte contre les stérilisations forcées et l'utilisation des femmes comme cobayes de l'industrie pharmaceutique. En effet, le droit d'avoir des enfants n'est pas le même pour toutes, et ce dans tous les pays.

**Droits successoraux**: Voir **Droit matrimonial**.

**Écoféminisme**: Théorie philosophique et politique qui lie étroitement les droits des femmes et le respect de la nature pour un **développement** durable.

Les problèmes environnementaux touchent tout particulièrement les femmes et encore plus celles des pays en voie de développement. Le temps passé à aller chercher de l'eau, à la rendre propre à la consommation, à récolter le bois nécessaire à la cuisson, occupe majoritairement les femmes.

La déforestation, la désertification rendent ces tâches de plus en plus longues et pénibles et sont faites par les jeunes filles au détriment de leur **éducation** scolaire.

Les femmes ont cherché à promouvoir une organisation du monde sans hiérarchie, ni domination, ni exclusion. On parle alors d'écologie sociale; celle-ci s'intéresse autant à la démographie qu'à la pauvreté, l'inégalité, la faim, la dette ou au développement durable des pays pauvres. L'écoféminisme découle de l'écologie sociale et met en premier plan l'**autonomie** des femmes, leur participation à l'organisation politique tant au niveau local qu'au niveau national ou international, ainsi qu'à tous les secteurs sociaux et économiques. L'écoféminisme prône un développement respectueux de la planète et des êtres vivants, une organisation sociale sans domination d'un sexe sur l'autre, d'États sur les autres, d'individu-e-s sur les autres. Cela demande que toute décision concernant l'environnement repose sur une **approche intégrée**. C'est pourquoi l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement WEDO (Women Environment and Development Organization) a un réseau de militantes qui s'étend dans le monde entier et met ses services et compétences à la disposition des groupes de femmes. Elle mène également une campagne sur la prévention du cancer en montrant les effets destructeurs d'un modèle de développement nocif à la santé.

Au Vietnam, au Laos, au Cambodge comme au Sénégal, au Burkina Faso, au Rwanda ou en Tanzanie, des groupes de femmes replantent des arbres; en Allemagne, elles ont créé une coopérative, Femmes et énergie, qui produit de l'électricité par éolienne. Les fourneaux, ou foyers améliorés construits en terre cuite ou avec des matériaux de récupération permettent d'économiser le bois de chauffage, de réduire les temps de cuisson et de ralentir ainsi la déforestation.

Dans les pays industrialisés, l'écoféminisme s'intéresse également à l'eau, à l'urbanisme, à la consommation d'énergie, à la gestion des déchets, aux transports, à l'intégration, à la justice.

**Éducation**: Idéalement, socialisation des jeunes individu-e-s pour leur permettre de participer en tant qu'adultes à la vie du pays ou du groupe. Formation de citoyennes et citoyens libres et indépendants pouvant participer pleinement aux affaires du pays.

Quand on parle d'éducation, on pense surtout à l'éducation institutionnelle, à la **scolarité** et la **formation** ou à l'éducation parentale qui

relèverait, elle, du domaine de la sphère privée, faisant ainsi l'impasse sur l'**éducation informelle**. On parle d'éducation **épicène** pour une éducation qui s'adresse aussi bien aux filles qu'aux garçons et encourage le développement du potentiel de chacun-e sans se référer à des qualités dites féminines ou masculines.

Même si chaque parent peut en principe choisir sa propre méthode d'éducation, nous savons que les expert-e-s, les différents groupes sociaux, politiques, philosophiques, etc., auxquels nous nous confrontons exercent une influence considérable sur la façon d'éduquer les enfants. Elena Belotti a d'ailleurs bien montré comment les **stéréotypes** sexuels étaient à l'œuvre dans l'art de traiter les bébés et d'élever les enfants. Les jouets, les jeux, les livres d'enfants, la manière d'habiller contribuent tout comme la famille, l'école et les groupes de pairs à former l'individu-e et son identité. Ces diverses influences peuvent aller les unes à l'encontre des autres et donner lieu à des conflits d'allégeance familiale ou culturelle.

**Éducation informelle**: En ce qui concerne les pays à fort taux d'analphabétisme, il faut pouvoir toucher les parents, les enfants d'âge préscolaire et investir, à l'exemple du Bénin, du Burkina Faso, du Niger, du Sénégal, du Tchad ou d'autres pays très actifs, dans une alphabétisation fonctionnelle, particulièrement en milieu rural. Mais la préoccupation du préscolaire reste encore très marginale dans les sociétés africaines.

Dans tous les pays francophones, des associations et des groupements paysans, des associations en milieu urbain, des organisations non gouvernementales nationales s'engagent dans l'éducation informelle, et certains des systèmes mis en place sont validés par l'État et permettent des passerelles avec l'éducation formelle. Un groupe de femmes de la Nouvelle-Calédonie, composé de Canaques, s'est ainsi préoccupé de l'éducation des femmes vivant en milieu rural et des femmes de plus de trente ans. Depuis 1991, des enseignant-e-s vont dans les villages et donnent une éducation « à la carte »; les élèves, quant à elles, contribuent à leur éducation en préparant les repas et en les vendant. Au Vietnam, l'Union des femmes de Truong Xuan a envoyé en 1998 quatre de leurs membres à la capitale pour apprendre à compter car ce sont les femmes qui font les cultures maraichères et les vendent. Ces quatre femmes ont ensuite transmis à d'autres ce qu'elles avaient elles-mêmes appris. Un an plus tard, soixante-dix femmes étaient capables de reconnaître les différents billets et de compter et pouvaient enfin négocier réellement avec leurs acheteurs.



**Égalité:** Droit égal de chacun-e de faire ce qui est en sa puissance. Il existe une différence entre l'égalité de droits, qui est un processus juridique et constitutionnel, et l'égalité de fait qui pourrait résulter de l'égalité de droits. L'égalité de traitement entre femmes et hommes, l'égalité des chances, l'égalité de salaire font partie de l'égalité des sexes.

L'égalité entre femmes et hommes ne sera accomplie que lorsque toute personne, quels que soient son sexe, son orientation sexuelle, son groupe ethnique, aura la possibilité de réaliser tous ses droits à la mesure de son propre potentiel et de contribuer à l'évolution culturelle, économique, politique et sociale de son pays, tout en bénéficiant personnellement de cette évolution. En 1999, les femmes étaient majoritaires du point de vue démographique sur la planète, mais elles ne possédaient que 10 % des revenus mondiaux et 1 % de la terre. La plupart des femmes dans les pays du Sud ne sont pas propriétaires, alors qu'elles sont 40 % des personnes travaillant dans l'agriculture. La réalisation de l'égalité des sexes exige que l'on reconnaisse que toutes nos sociétés font une différence entre le groupe des femmes et celui des hommes, que cette discrimination est systématique et qu'elle est aggravée par les facteurs de « race » et d'ethnicité.

La consolidation de l'égalité réelle entre femmes et hommes dépend tout d'abord de réformes juridiques et législatives telles que l'acceptation des nouvelles dispositions du traité d'Amsterdam (article 13, 1997); c'est ainsi que, le 20 janvier 1999, le Luxembourg introduisait une révision de l'article 11 (2) de sa Constitution, qui affirme: « Les femmes et les hommes sont égaux en droits et en devoirs. En vue de réaliser l'égalité de fait dans l'exercice des droits et des devoirs, la loi peut fixer des mesures appropriées », permettant ainsi des **actions positives**. La France, elle aussi, a voté le 8 juillet 1999 une mesure constitutionnelle en faveur de la parité sur les listes électorales des communes ayant plus de 250 000 habitant-e-s. En Belgique, la loi interdit que les listes électorales soient composées de plus de deux tiers d'un même sexe. Le peuple suisse a voté en 1981 un amendement constitutionnel de l'article 4, alinéa 2 « L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. » La plupart des États africains ont inscrit l'égalité entre femmes et hommes dans leur Constitution. Et si, en Amérique du Nord, les États-Unis n'ont toujours pas réussi à faire passer un amendement constitutionnel (ERA) sur l'égalité des sexes, le Canada s'est doté, dès 1977, d'une loi sur les droits de

la personne interdisant la discrimination sexuelle et a introduit dans le code du travail de nombreuses modifications, dont un congé de maternité de dix-sept semaines. Depuis, ce code a été amendé pour inclure le harcèlement sexuel, la discrimination fondée sur la situation familiale ou conjugale, la grossesse (1983), mais aussi l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes aux lois et politiques de l'État fédéral (1995). Presque toutes les provinces ont harmonisé leur congé de maternité non rémunéré de dix-sept semaines sur celui du gouvernement fédéral. Le congé parental, d'une durée maximale de cinquante-deux semaines, comporte une indemnité de remplacement couvrant 55 % du salaire assurable selon des modalités qui varient selon les juridictions.

Il faut ensuite des réformes institutionnelles, telles que la création de ministères des Droits des femmes, d'organismes de contrôle (observatoires), de promotion de l'égalité et de la **parité**, etc. L'égalité demande aussi la mise en place d'une politique de l'égalité à tous les échelons, y compris à travers les organismes internationaux. L'égalité ne saurait être un problème de femmes. C'est pourquoi l'approche intégrée est essentielle à toute démarche, et même si la création de superstructures peut impulser une démarche, tous les organismes de l'État doivent être concernés.

On distingue l'égalité formelle, qui traite les sexes de la même manière, de l'égalité matérielle qui ne tend pas uniquement à une égalité formelle, mais à un résultat égal.

**Émancipation**: En droit, acte par lequel une mineure ou un mineur est affranchi de l'autorité parentale ou de la tutelle et acquiert, avec le gouvernement de sa personne, une capacité définie par la loi. Affranchissement de toute forme de tutelle ou de servitude.

Par extension, les femmes ont parlé, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, d'émancipation car la loi les traitait en mineures et en incapables. Ce concept est symbole d'affranchissement des servitudes, et comme tel a été repris par les mouvements féministes des années 1970. La notion de femme émancipée a longtemps été péjorative dans les pays du Nord, et le demeure dans de nombreux pays africains. Pourtant, le mouvement féministe a d'abord été un mouvement d'émancipation, en ce qu'il demandait le droit de vote et d'éligibilité, ainsi que la reconnaissance de la citoyenneté et de l'individualité des femmes. Ce fut la raison d'être des mouvements avant les années 1970. Après 1970, les mouvements féministes mirent en cause le **patriarcat** et la vision **androcentrée** de la **démocratie**, qui rendent une

égalité de fait impossible. La recherche des points communs entre toutes les femmes, une mise en cause d'un **sexisme** universel, le concept de **sororité** universelle ont éclipsé la nécessaire interrogation sur les différences de classes, le racisme, le néocolonialisme, l'orientation sexuelle, etc. Aujourd'hui, les mouvements féministes suivent trois grandes tendances: 1) le féminisme radical, qui se définit par l'accent mis sur la lutte contre la **phallocratie** et le patriarcat; 2) le féminisme socialiste, dont une lecture matérialiste de la société promeut la lutte de classes et un changement profond des structures sociales; 3) le féminisme libéral, qui est un féminisme réformiste fondé sur les réformes volontaires de l'État et des institutions internationales. Un travail d'analyse théorique et politique a lieu dans les mouvements et les **études féministes** ou **études selon les genres**, qui modifie rapidement les divers courants du féminisme.

**Emploi partagé**: Partage d'un même emploi ainsi que du salaire afférent à ce poste entre plusieurs personnes qui effectuent le travail, selon un horaire ou une répartition déterminée. Renvoie à l'expression anglo-saxonne *Job Sharing*.

L'emploi partagé est souvent confondu avec le temps partiel. Mais on peut travailler à temps partiel sans pour cela partager son poste de travail. Si l'emploi partagé peut être un atout pour celles qui veulent continuer à travailler tout en ménageant leurs forces ou en gardant du temps pour elles, il signifie néanmoins une carrière retardée, une absence de promotion, de formation, de stages et une stagnation de la rémunération. Le partage de l'emploi, tout comme le temps partiel, est lié à la flexibilité, dont le caractère sexué a été démontré par de nombreuses recherches. On parle également de **partage du travail**.

**Empouvoirement**: Action de donner ou redonner du pouvoir politique et la capacité d'action à des groupes sociaux minoritaires ou minorisés. Processus dynamique permettant à une catégorie d'individu-e-s d'obtenir et de s'autoriser une prise de pouvoir et une volonté d'action. On parle aussi d'augmentation ou de renforcement du pouvoir des femmes. Renvoie au néologisme anglo-saxon *Empowerment*.

Ce concept a été forgé par l'organisation DAWNE (Development Alternatives with Women for a New Era). Pour les chercheuses de DAWNE, l'égalité entre femmes et hommes était impossible tant que les processus culturels, économiques et politiques faisaient que seul un petit groupe de femmes avait accès aux différentes sphères du pouvoir ainsi qu'aux

ressources. Il s'agissait donc de proposer un développement économique et social capable de donner à toutes les femmes, et en particulier aux femmes pauvres, un accès au pouvoir économique et politique. La méthode de DAWNE se fondait alors sur la théorie de l'oppression de Paolo Freire, ce qui implique un niveau individuel, collectif et organisationnel. Le noyau du concept a été défini ainsi en 1997 : un changement de relations de pouvoir en faveur de celles et ceux qui étaient incapables de maîtriser leur vie. C'est aussi d'un pouvoir personnel qu'il s'agit, et les projets proposés par les organismes de développement sont surtout de l'auto-assistance. On ne remet donc pas en question les pouvoirs socio-économiques, mais on tend à ce que chacun-e y ait la possibilité d'agir et de contrôler sa vie. Le concept de potentiel évolutif a également ici une grande importance. Le Pnud, à l'occasion de la conférence de Beijing, a publié un *Index de l'empouvoirement* qui se traduit par l'augmentation du revenu, de la participation au marché du travail, et la participation aux décisions politiques.

On peut franciser l'expression anglo-saxonne (de nombreux vocables sont ainsi passés dans le langage courant). Sa polysémie permet d'avoir en un même concept l'idée d'**autonomie**, de participation, de participation démocratique, d'**émancipation** individuelle et d'organisation collective, de capacité démocratique, d'**égalité**, de **démocratie**, de **citoyenneté** et d'affirmation de soi. Il permet donc d'unifier des objectifs généraux — amélioration de la position économique, sociale et politique des femmes — tout en respectant les différences au niveau de l'expérience quotidienne, soulignant ainsi ce qui unit les femmes et non ce qui les divise.

**Épicène** : Se dit en linguistique d'un adjectif ou d'un vocable dont la forme est identique au féminin et au masculin, par exemple *architecte, modèle*.

On parle par extension de langage épicène pour un langage non sexiste, qui inclut les femmes et les hommes dans le discours, d'**éducation** épicène, de carrière épicène, etc. On parle aussi de **féminisation** de la langue, des noms de métiers, titres et fonctions, de la féminisation d'une profession. La Belgique francophone, le Canada, la France, le Luxembourg, le Québec et la Suisse ont publié des guides de féminisation des noms de métiers, titres et fonctions. Le Québec et la Suisse ont aussi fait un travail pionnier sur le langage et ont publié des guides de rédaction épicène ou non sexiste en français. Au Québec, des entreprises publiques et privées se sont dotées de guides de rédaction et ont introduit dans la formation de leur personnel des cours de rédaction non sexiste. Une même démarche a

été entamée en Suisse romande avec des cours et un guide de rédaction des textes administratifs et législatifs. Plusieurs sites Internet (voir p. 101) sont consacrés à la féminisation en français.

**Équité**: Notion de la justice naturelle dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun-e. On parle donc d'une conception de la justice naturelle qui n'existe pas dans les lois en vigueur. Cette notion exigerait qu'on traite de la même manière celles et ceux qui sont semblables, et de manière différente celles et ceux qui sont différents, ce au nom de la justice. Notion ambiguë qui renvoie à un monde hiérarchisé où l'on recherche l'amélioration des conditions et non leur transformation.

C'est au nom de l'équité que l'on demande la **parité**, l'égalité des salaires pour un travail de valeur égale.

**Ethnicité**: Appartenance à un groupe, une communauté, dotée le plus souvent d'un système social, religieux et ou culturel propre. Cette notion a souvent été employée par les pays colonisateurs en référence à la « race ».

Aujourd'hui, la recherche féministe cherche à analyser les articulations entre l'ethnicité, le genre et la nation, ainsi qu'à illustrer le rapport spécifique des femmes au groupe ethnique. Elle travaille en particulier sur l'articulation entre le racisme et le **sexisme** dans les sociétés esclavagistes et coloniales, mais aussi dans les sociétés contemporaines, en analysant la situation économique des divers groupes de femmes (natives ou immigrantes, femmes de différentes couleurs). Ainsi les **droits reproductifs** sont-ils fortement marqués par l'ethnicité, puisque, selon l'appartenance au groupe majoritaire ou minoritaire, la question de l'avortement, de la stérilisation et du droit à l'enfant sera traitée très différemment: stérilisation forcée pour les femmes de groupes minoritaires, difficultés ou interdiction de l'avortement pour les autres.

**Études selon le genre ou les genres**: Voir **Études féministes**.

**Études féministes**: On parle également d'études féminines ou d'études selon le ou les genres. Renvoie aux expressions anglo-saxonnes *Feminist Studies* ou *Gender Studies*. Approche universitaire, souvent interdisciplinaire, des rapports sociaux de sexes, du statut des femmes, de la répartition des rôles sociaux et culturels entre femmes et hommes, de la dimension femmes et hommes dans toutes les branches du savoir, de la dimension androcentrée de la culture occidentale.

Les États-Unis et l'Australie sont les premiers pays, avec la Suède, à avoir fait entrer ce type d'études dans le cursus scolaire, en particulier universitaire. Ils ont créé des départements où toutes les disciplines sont étudiées sous l'angle de la différence des genres. Cette démarche a permis de voir que ce que l'on nommait alors culture universelle était en réalité une culture androcentrée, presque toujours d'origine européenne. Ces études ont fait entrer les femmes dans la culture officielle. On y a appris qu'il y avait une histoire des femmes, des musiciennes, des écrivaines, etc., mais aussi des scientifiques, et qu'il existait une autre manière d'aborder l'histoire, la psychologie, l'économie, etc. On distinguera les études féministes des études féminines, qui renvoient à « la femme dans... (la littérature, l'histoire, les sciences, etc.) » et à la vision biologique et essentialiste des femmes. Aujourd'hui, on parle plus d'**études selon le genre** ou **les genres**, la formule ayant l'avantage de signifier immédiatement qu'il s'agit de rapports sociaux et de constructions sociales des sexes. La création d'études selon les genres a encouragé certains hommes à se poser la question de l'identité masculine et de sa construction. Des chercheuses féministes, souvent des Afro-Américaines, mettent en doute le concept d'universalité, elles construisent des théories de la différence, des théories nomades. C'est dans cette optique que travaillent, en particulier en Amérique du Nord, les Queers Studies et les études postmodernes.

Certains milieux scientifiques et universitaires continuent à être indifférents à la recherche sur les femmes et les rapports sociaux entre sexes, ou refusent d'en intégrer les apports. On peut penser que c'est parce qu'elle remet en question nombre des principes fondamentaux de la société et de la culture occidentales, en réinterrogeant tous les pans du savoir ainsi que la façon dont ce savoir se dit. Mais il est indubitable que ces travaux enrichissent et modifient le réel en y faisant apparaître les femmes.

**Exploitation sexuelle**: Vente du corps des femmes ou de ses images comme biens de consommation sexuelle.

Chaque année, plus de quatre millions de personnes sont embrigadées dans les réseaux d'exploitation sexuelle : pédophilie, prostitution d'adultes et de mineur-e-s, pornographie, vente par catalogue d'« épouses », strip-teaseuses, photos sur l'Internet, etc. On estime qu'en Asie du Sud-Est plus de vingt millions de femmes et d'enfants ont été victimes du trafic sexuel durant les dix dernières années. On voit se développer de plus en plus ces mêmes pratiques dans les pays de l'Europe de l'Est. Ce trafic rapporte aux

diverses mafias environ sept milliards de dollars par an. Outre le trafic d'êtres humains, l'exploitation sexuelle donne lieu à un tourisme sexuel. Ce tourisme est condamné par plusieurs pays, tels la Belgique, le Canada, la France et la Suisse, qui se sont dotés d'articles pénaux permettant de poursuivre leurs nationales ou nationaux si ceux-ci ont fait du tourisme sexuel et ont abusé ou exploité sexuellement des mineur-e-s. Il existe un débat sur la prostitution afin de déterminer si les prostitué-e-s sont des travailleurs et des travailleuses du sexe, et comme telles protégées par les lois — on parle alors de **commerce du sexe** ou de **marchandisation** de l'humain —, ou si ce sont des esclaves sexuel-le-s. Celles et ceux qui veulent faire du sexe une industrie font une différence entre les adultes qui consentiraient à leur propre exploitation et les mineur-e-s qui seraient uniquement des victimes. Plusieurs pays et associations acceptant le commerce sexuel demandent en même temps un abaissement de la majorité sexuelle.

**Féminisation** : On parle de la féminisation d'une profession lorsque les femmes commencent à entrer dans une profession qui était auparavant considérée comme masculine, comme par exemple celle de l'informatique, mais aussi lorsque la profession est majoritairement féminine, telle celle d'infirmière. Certaines personnes considèrent que la féminisation d'une profession est la porte ouverte à sa dévalorisation et donc à une baisse des salaires, à l'entrée du temps partiel ou du **travail** sur appel.

La féminisation du langage comporte deux volets. On distingue la féminisation lexicale, qui adopte systématiquement des étiquettes féminines pour désigner les femmes — on parle alors de la ministre, de la pilote, de la notaire ou de l'agricultrice —, et la féminisation syntaxique (dite aussi féminisation des textes) qui, déniait au masculin la possibilité de renvoyer à des ensembles comportant des femmes, vise à des formulations linguistiques où les deux sexes sont traités de la même manière. On parle alors de langage **épicène** ou non discriminatoire. C'est ainsi que l'on écrira « les électeurs et les électrices sont allées voter en masse », ou encore « les manœuvres sont tous et toutes au travail ».

**Féminisme** : Philosophie et doctrine politique revendiquant une réelle **égalité** entre femmes et hommes.

S'il y a eu des revendications féministes de tous temps de la part d'individus, le féminisme en tant que mouvement social revendicatif de l'égalité des droits date du XIX<sup>e</sup> siècle. En France, un courant revendicatif

des droits des femmes s'est exprimé bien avant cette époque chez l'écrivaine Christine de Pisan (1364?-1430?) avec son ouvrage *Le Livre de la Cité des Dames*, ou encore chez Marie de Gournay (1566-1645), Poullain de la Barre, dans le mouvement de Précieuses comme Olympe de Gouges (1755-1793) qui rédigea la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Les premières féministes du XIX<sup>e</sup> siècle, telles Hubertine Auclert ou Marguerite Durand, militèrent pour l'**émancipation** des femmes, en faveur du suffragisme, c'est-à-dire leur accès au droit de vote et d'éligibilité. Ce sera le but des associations, telles que le Droit des femmes ou l'Union française pour le suffrage des femmes.

**Fondamentalisme**: On parle de fondamentalisme pour un système philosophique, religieux ou social dont les bases sont un texte interprété de façon immuable et atemporelle. Toute religion peut être conçue de façon fondamentaliste ou intégriste.

On a commencé à employer le terme **intégrisme** pour les catholiques refusant l'évolution de leur Église après Vatican II (1963), pour ensuite parler de fondamentalisme pour l'islam ou le judaïsme. Il existe également, pour la chercheuse égyptienne Nawal El-Saadawi, des intégrismes hindou, bouddhiste, etc., de fait. Partout où il y a des religions, il peut y avoir intégrisme ou fondamentalisme. Ce phénomène est lié à un renouveau religieux et correspond à un phénomène politique. La religion est alors employée contre le peuple, en particulier contre les femmes. Pour les fondamentalistes, il n'existe qu'une seule et unique lecture des textes et du monde. Celle-ci est la plupart du temps fondée sur le patriarcat et la séparation des femmes et des hommes. Par fondamentalisme, certain-e-s chrétien-ne-s — catholiques comme protestant-e-s — sont en faveur de la peine de mort, la Bible disant « œil pour œil, dent pour dent », contre l'avortement et l'interruption volontaire de grossesse, et vivent tout changement social comme un péché et une trahison envers leur dieu, défendant leur identité en s'opposant à l'immigration et à la culture métissée. Par fondamentalisme, des juifs ont cherché à empêcher les femmes de venir prier devant le mur des Lamentations et prêchent un judaïsme intégriste. Sous couvert du respect du Coran, certains groupes religieux ou politiques refusent, eux aussi, pour des motifs identitaires, toute « contagion » avec les autres cultures et tout changement, aussi minimal soit-il. L'application de la Charia dans les pays islamistes résulte d'une même démarche. C'est ainsi que les femmes, dans certains pays, sont forcées de se voiler, qu'elles sont interdites d'école, de soins médicaux, de



travail rémunéré. C'est aussi au nom des fondamentalismes que des femmes sont lapidées, que des enfants sont exploité-e-s, marié-e-s précocement, que des femmes sont dénoncées publiquement pour avoir soutenu l'interruption volontaire de grossesse (IVG), que des médecins et du personnel de santé pratiquant l'avortement sont assassiné-e-s.

**Formation professionnelle: Éducation** débouchant sur les qualifications et compétences nécessaires à l'exercice d'une profession, d'un métier ou emploi.

Si, dans l'absolu, chacun-e peut choisir le métier qui correspond à ses goûts et aptitudes, le choix de métier reste marqué du sceau des **stéréotypes** féminins ou masculins. Toute une éducation pousse les filles puis les femmes à opter pour telle profession plutôt qu'une autre (infirmière et non médecin, coiffeuse et non mécanicienne auto, secrétaire et non informaticienne, etc.), et ce même si, en général, les filles réussissent mieux que les garçons jusqu'à l'université. Les branches dites féminines sont souvent les moins qualifiées, les moins payées et celles où les chances de promotion sont les moindres. Par ailleurs, lorsque les femmes exercent des métiers non traditionnels, leur revenu est inférieur à celui des hommes. L'une des raisons de cette inégalité est la **division sexuelle du travail**; c'est ainsi qu'au Canada, par exemple, les femmes qui entrent en médecine choisissent souvent des spécialisations qui peuvent se pratiquer à mi-temps, afin d'être disponibles pour les enfants. On trouve peu de chirurgiennes, peu d'oncologues. Dans de nombreuses autres professions, les femmes diminuent également leurs heures de travail rémunérées, ce qui augmente encore l'inégalité salariale entre femmes et hommes. Les approches statistiques par sexe montrent que les métiers féminins restent cantonnés dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services. Il a donc paru nécessaire de mettre en place des programmes visant à ouvrir de nouveaux métiers aux femmes, à inciter les filles à penser à une plus large gamme de métiers, en particulier aux métiers scientifiques et techniques. Dans la plupart des pays francophones du Nord, des campagnes — « Les métiers n'ont pas de sexe », « Si c'est technique, c'est pour elle » — ont été menées. Orientation, information scolaire et professionnelle sont mises à contribution pour les jeunes d'âge scolaire: dossiers d'information **épiciène** et non discriminatoire, présentation de métiers par des pionnières, réflexion sur les tests... Des messages publicitaires, des campagnes d'affichage ont eu lieu. Un certain nombre de prix internationaux, comme les prix Helena Rubinstein (1997), Marie Curie (1998), mais aussi nationaux,

comme les prix des pionnières au Québec (Chapeau les filles) ou en Suisse, encouragent les femmes à entrer dans les carrières scientifiques. Des sites Internet tel Front donnent des modèles de femmes dans des métiers non traditionnellement féminins. Partout un effort a été fait pour que les femmes fassent de plus longues études, aient une meilleure formation et ne restreignent pas la palette de leurs choix professionnels. Un des freins puissants réside toutefois dans le fait qu'une plus longue formation n'est pas nécessairement associée, chez les femmes, à une meilleure rétribution. Les approches intégrées mettent partout en évidence la situation d'inégalité dans ce domaine. Des plans d'**actions positives** ont donc été mis en place afin de permettre aux femmes d'entrer à **parité** dans les professions plus socialement valorisées. Les jeunes filles sorties du système obligatoire sont aujourd'hui encadrées par des programmes d'apprentissage et de formation. C'est le cas en Suisse avec le programme 16+. Des actions s'adressant aux parents, au corps enseignant, aux jeunes, à l'orientation professionnelle et aux entreprises mettent en évidence la nécessité de systématiser la prise en compte du genre et l'**approche intégrée**. Des fonds, des bourses permettant une aide financière individuelle ainsi que des groupes de soutien aux pionniers et aux pionnières ont été créés. Des organisations non gouvernementales, des associations de femmes ont mis en place des systèmes de formation informelle où les femmes peuvent faire un bilan de leurs qualifications et compétences acquises au foyer, apprendre à prendre la parole en public, rédiger un curriculum vitae, être encouragées à se présenter à des élections, etc.

En Afrique, le Forum for African Women Educationnalists (FAWE) est une organisation ayant pour objectif l'habilitation des femmes par l'éducation. Cette association, présente dans trente et un pays de l'Afrique subsaharienne, a lancé le programme Female Education on Mathematics and Sciences in Africa (FEMSA) pour sensibiliser les parents, les enseignant-e-s, les élèves, les communautés religieuses et traditionnelles à la nécessaire formation des filles en sciences. L'association a également des programmes de démonstration et un système de bourses pour les filles.

Si une formation diversifiée est nécessaire aux filles et aux garçons, les organisations féministes estiment qu'il est impératif aussi de revoir les grilles de rémunération des métiers dits féminins. Les salaires dans ces métiers ne permettent pas d'en vivre, ils restent de fait des « salaires d'appoint ». Même si des hommes entrent dans certaines professions dites féminines, telles que celle des soins infirmiers, la vision sociale et politique

du monde du travail reste encore celle du chef de famille rapportant « de quoi faire vivre la famille ». Les organisations syndicales et féministes demandent donc une rémunération basée sur des critères d'**équité** et comparée à une grille des métiers « masculins » équivalents, puisque la loi dit souvent « salaire égal pour travail de valeur égale ». Pour ce faire, elles exigent des statistiques ventilées selon le sexe, des analyses comparatives selon le genre et des méthodes d'évaluation exemptes de biais sexistes.

**Genre**: Construction socio-psychologique des images de la femme et de l'homme. On distingue ici le sexe biologique du genre. « On ne naît pas femme, on le devient », écrivait en 1949 Simone de Beauvoir. C'est cette construction sociopsychologique qui est rendue par ce concept de genre. Le terme réfère au groupe femmes et au groupe hommes dans une société donnée, à un moment donné. Il implique un savoir sur la différence sexuelle mais aussi sur le pouvoir qui organise et hiérarchise les groupes. Renvoie à l'expression anglo-saxonne *Gender*.

La société veille dès la naissance — voir les bracelets bleus pour les garçons et roses pour les filles dans les maternités — à une éducation différenciée selon les sexes. De nombreuses études montrent que de manière consciente et inconsciente les filles ne sont pas traitées comme les garçons, et ce même avant la naissance. L'Unicef, dans son ouvrage *Naitre femme*, rappelle qu'en Inde 31 % des filles et 51 % des garçons sont nourris au sein. Vêtements, jouets, lectures mais aussi lois, langue et règles de comportement vont chercher à différencier les conduites selon le sexe biologique. Pourtant, si on naît, à quelques exceptions, avec un sexe féminin ou un sexe masculin, on voit que la construction de l'identité féminine et masculine dépend de nombreux facteurs, qu'elle est variable et multiple. Dans la société inuit, chaque naissance marque la réincarnation d'un ou d'une ancêtre, c'est celle-ci ou celui-ci qui fera que l'enfant est éduqué-e comme une fille ou un garçon et non le sexe biologique de la nouvelle-née ou du nouveau-né, et ce jusqu'au mariage, moment où elle ou il reprendra son sexe de naissance. C'est ainsi, par exemple, que, pendant tout le xx<sup>e</sup> siècle, on a dit aux petits garçons européens que les hommes ne pleuraient pas, oubliant qu'au siècle précédent le mouvement romantique et *Les Souffrances du jeune Werther* (1774) avaient mis à la mode les pleurs masculins et leurs manifestations bruyantes de douleur. Ce ne sont ni le tissage, ni le travail des champs, ni la poterie qui ont de la valeur, c'est le genre qui leur en confère. C'est ce que l'on voit systématiquement avec la **division sexuelle du travail**.

On parlera donc d'**études selon les genres** pour souligner que celles-ci prennent en compte la différence sociale des sexes. Pourtant, ce terme est parfois utilisé en lieu et place de *femme* ou de *féministe*, dans de nombreuses organisations internationales, où on parle désormais de genre et maternité, de genre et périnatalité, de politique selon les genres afin de ne pas évoquer la discrimination envers les femmes, les politiques d'égalité. C'est affadir un concept fort et dynamique puisque c'est replacer dans le biologique ce qui est un processus, un système de rapports sociaux entre femmes et hommes.

Quelques personnes, surtout en France, s'opposent à l'emploi du concept de *genre* pour dire catégorie sociale, arguant que *genre* fait référence au genre grammatical. On peut penser, au contraire, que cela enrichit les connotations verbales. On connaît les expressions : *avoir mauvais genre, être bon chic, bon genre, de quel genre est-il?* Le genre grammatical est lui aussi socialement construit, car les représentations associées aux genres grammaticaux sont parfois hiérarchisées selon les sexes biologiques féminins et masculins, ainsi que l'ont démontré les grammairiens Damourette et Pichon.

La prise en compte du genre est nécessaire dans tous les domaines, y compris celui des lois. C'est ainsi qu'au Luxembourg les nouvelles lois (dont celle sur le changement du régime d'assurance pension, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1999, ou celle du 8 septembre 1999 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial ou thérapeutique) ont pris en compte le genre dès leur conception.

**Harcèlement**: Il s'agit ici soit de harcèlement sexuel, c'est-à-dire de tout comportement à connotation sexuelle de la part d'un-e supérieur-e hiérarchique ou d'un-e collègue et portant préjudice à la dignité de la femme ou de l'homme, provoquant sa gêne et sa peur et menaçant le bien-être physique ou moral ainsi que l'emploi de la personne harcelée; soit de harcèlement moral sur le lieu de travail, c'est-à-dire tout comportement répété visant uniquement à déconsidérer la personne, à l'isoler de ses collègues et à la faire démissionner ou renvoyer. Renvoie aux expressions anglo-saxonnes *Sexual Harassment* et *Mobbing*.

Le harcèlement peut être uniquement sexuel lorsque la cheffe, le chef ou un-e collègue recherche des services sexuels en faisant de nombreuses réflexions ou gestes d'ordre sexuel, un chantage au travail, en affichant ou en distribuant du matériel pornographique, etc., mais il peut aussi

s'étendre à d'autres domaines du travail tout en ayant une composante sexuelle lorsqu'on cherche à faire démissionner une employée, parce que femme. Plus de 50 % des femmes avouent avoir été victimes de harcèlement, y compris à l'école de la part de professeurs ou élèves de sexe masculin. Ce harcèlement peut prendre une forme verbale (blagues, suggestions sexuelles, demandes de faveur, remarques à caractère privé), non verbale (lettres, affiches, photos, courriel à caractère sexuel ou pornographique), physique (contact, attouchements, caresses, tentatives de **viol**). Les conséquences du harcèlement sont les suivantes : dégradation des conditions de travail, troubles psychosomatiques, tentatives de suicide, dépression, mauvais résultats professionnels, licenciements ou démissions. Pour lutter contre ces violences, il faut un arsenal juridique, mais également une éducation de toutes et de tous et une condamnation sans équivoque de la part de la hiérarchie. Cette forme de **violence**, comme le **viol** ou l'inceste, reste trop souvent tue par les victimes par peur d'ostracisme. Le silence est donc un obstacle à la résolution de ce problème qu'est la violence sexuelle masculine institutionnalisée. L'Allemagne, la Belgique et la France, entre autres, ont aujourd'hui une législation contre le harcèlement sexuel et professionnel. Si le harcèlement moral ou professionnel dans les pays du Nord est avant tout un problème lié au travail, il peut prendre des formes privées — psychologiques, morales — lorsque le mari ou sa famille veulent empêcher l'épouse d'avoir un travail rémunéré ou, au contraire, l'obliger à travailler à l'extérieur, ou la contraindre à accepter une deuxième épouse, ou obtenir plus d'argent de sa famille. Le harcèlement peut également prendre la forme d'attaques verbales ou physiques par des groupes d'hommes à l'égard de femmes dont ils trouvent la conduite anormale. Cela peut être le fait que les femmes ne sont pas vêtues selon le code en vigueur, ou utilisent un espace géographique — sorties dans la rue, sur la place, etc. — ou temporel — sorties le soir, la nuit sans être accompagnées d'un homme — traditionnellement réservé aux hommes. Toutes ces formes de harcèlement sont fondées sur l'abus de pouvoir. Il existe en Inde une Crimes Against Women Unit qui lutte contre le harcèlement dont les femmes sont victimes à New Delhi.

**Harmonisation de la vie familiale et professionnelle :** Introduction de mesures visant la famille. Ces mesures doivent permettre aux personnes en âge de travailler et ayant un emploi rémunéré de continuer à s'occuper de leurs enfants, des personnes âgées ou handicapées de leur entourage sans être préteritées du point de vue professionnel. Le congé parental, les congés

pour raisons familiales, les congés de maternité et de paternité font partie de l'éventail d'actions favorisant la combinaison des responsabilités familiales et professionnelles.

On sait que la plupart des filles n'envisagent pas leur carrière comme les garçons. Elles font des projets de vie qui incluent une vie sentimentale et des enfants. La sociologue Marie Duru-Bellat y voit même la raison de la moindre réussite professionnelle des femmes, les filles, sensibles à la **division sexuelle du travail**, « choisissant » des filières moins exigeantes afin de laisser place à une future vie familiale et parentale. Le discours sur les nouveaux pères restant encore une musique d'avenir, on retrouve plus de temps partiel chez les femmes. Le monde professionnel continue à être un monde construit sur la division sexuelle du travail et la non-reconnaissance du travail domestique. Si un travail doit être fait envers les garçons en **éducation**, il devrait aussi prendre en compte la dimension privée que les femmes désirent conserver à leur vie. Le **partage d'emplois** à tous les niveaux, le temps partiel choisi par les femmes comme par les hommes, et ce sans pénalité financière, sont des moyens employés pour arriver à cette harmonisation. De nombreux groupes de femmes réclament aussi des structures institutionnelles: crèches, haltes-garderies, horaires harmonisés, gardes après l'école. En Amérique du Nord, les entreprises *family friendly* (amies des familles) — sensibles à la vie familiale de leurs employé-e-s — ont une politique de crèches et d'horaires permettant à leurs employé-e-s de ne pas se trouver écartelé-e-s entre la vie professionnelle et les enfants. Sans une réelle politique avec **approche intégrée** de congés parentaux, on risque de se retrouver dans une situation où le congé parental est avant tout, pour des raisons économiques, un congé maternel entraînant une discrimination sexuelle à l'embauche, une promotion féminine difficile, une perte des connaissances techniques pour celles qui restent trois ans hors de la profession, un retour à l'emploi difficile et un retour en force de l'inégalité du **partage des tâches** au sein du ménage. La Suède est, à l'heure actuelle, un des rares pays où un nombre significatif de pères demandent un congé parental. Il faut également un congé de maternité qui permette aux femmes de procréer sans pénalité, car une naissance signifie encore trop souvent une rupture avec le milieu professionnel, un abandon de carrière.

On parle aussi d'articulation entre vies professionnelle, personnelle et familiale ou encore de **conciliation**, mais ce dernier vocable renvoie à un problème féminin et non à un choix de société.

**Héritage :** Voir **Droit matrimonial**.

**Hétérosexisme :** Vision normative de la sexualité où le seul modèle retenu est l'hétérosexualité, ne prenant pas en compte que les homosexuels et les lesbiennes ne vivent pas comme les couples hétérosexuels, et qu'elles et ils se heurtent à des discriminations spécifiques.

**Homophobie :** Néologisme renvoyant à la peur ou à la haine que certain-e-s éprouvent pour les homosexuels et les lesbiennes.

Aux États-Unis, 16 % des crimes de haine sont perpétrés à l'encontre d'homosexuels et de lesbiennes. On parle aussi d'homophobie pour les idéologies ou les fondamentalismes qui font de l'homosexualité et du lesbianisme un péché, une maladie — l'OMS les a longtemps inscrites sur la liste des maladies psychologiques —, une déviance. On emploie également le concept d'**hétérosexisme**.

**Inégalité :** Différence de traitement positive ou négative entre les femmes et les hommes. L'inégalité est un concept essentiel à l'analyse des rapports sociaux de sexe. On a tendance à penser l'inégalité comme nécessairement négative, en posant l'égalité comme norme. Or l'inégalité peut être justifiée si elle vise à corriger d'autres inégalités, on parle alors de **discrimination** positive. Les **actions positives**, par exemple, sont là pour pallier à une inégalité de fait. Toute inégalité doit donc être analysée en tenant compte de sa spécificité et du **genre** avant d'être déclarée discriminatoire.

**Intégrisme :** Voir **Fondamentalisme**.

**Lévirat :** obligation dans certains pays ou dans certaines religions pour une femme d'épouser le frère de son défunt mari. Voir **Droit matrimonial**.

**Madame :** Du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle l'usage a été d'octroyer aux hommes un titre hiérarchique. Les nobles portaient un titre précédé de « monseigneur », du latin *senior*, qui donnera également « monsieur ». A la Révolution française, tous les hommes deviennent « monsieur ». Et la citoyenneté française se traduit par « monsieur » pour tous et par des textes législatifs relatifs aux titres. Pour les femmes, la situation était différente ; en principe « madame » devait au XVII<sup>e</sup> siècle être un titre réservé aux dames de sang royal, « **mademoiselle** » était, lui, réservé à la petite noblesse lorsqu'il

était suivi du nom de famille, et à la fille du frère ou de l'oncle du roi s'il était employé seul (la Grande Mademoiselle). L'entrée de la bourgeoisie sur la scène sociale et politique va entériner l'usage du titre madame pour celle qui est mariée et maitresse de maison, et de mademoiselle pour celle qui n'est pas (encore) mariée. Les servantes et les femmes du peuple continuent à être appelées par leur prénom, souvent précédé de l'article défini « la ».

Lors des premières années de la Révolution, l'usage de citoyen et citoyenne mit hommes et femmes à égalité en ce qui concerne le titre. Puis « citoyenne » fit place à « madame », pour les femmes mariées, et à « mademoiselle », pour les autres, et ce, dès le Consulat, Napoléon Bonaparte faisant remarquer que, « les femmes n'exerçant aucun droit politique, la qualification citoyenne manque de justesse à leur égard et offre l'inconvénient de ne présenter aucune distinction entre les personnes mariées et celles qui ne le sont pas ». Cet usage social, sans réel fondement juridique, fait de la femme un objet que les hommes se transmettent. Il organise la vie des femmes — fille de, épouse de — en fonction des grands événements que sont pour les hommes la reproduction et la transmission du patrimoine. Les Africain-e-s, comme toutes les femmes des anciennes colonies francophones, ont hérité du système linguistique francophone.

La tendance est aujourd'hui à la généralisation de « madame ». C'est cet usage qui est recommandé en Belgique francophone, au Québec et en Suisse.

**Mademoiselle :** Voir **Madame**.

**Marchandisation :** On parle de marchandisation des êtres humains avant tout dans la **prostitution**, la traite et la pornographie, mais aussi pour les mères dites porteuses, certains cobayes en pharmacie et en médecine, celles et ceux qui revendent la possibilité de vendre sang, ovules, sperme, ou organes. Vendre ou louer son corps, ou celui de l'autre, c'est accepter les lois économiques de l'offre et de la demande. Ce n'est pas un phénomène récent, on l'observe avec les nourrices d'antan, les serfs et les serves, les esclaves.

Les Pays-Bas, en légalisant la prostitution, sont entrés dans une logique marchande du corps. Celle-ci va à l'encontre du processus de ré-appropriation de soi et amène à des propositions telles que celle de l'ONG belge Payoke qui se proposait d'ouvrir une « école de la prostitution » et qui



a publié un manuel pour les « travailleuses du sexe » qui offrent des services sadomasochistes. La marchandisation capitalise sur la pauvreté des femmes, en particulier sur celle des femmes fuyant les zones de conflit ou les femmes des pays pauvres. C'est une des formes persistantes de l'esclavage, elle est condamnée comme tel dans le préambule de la Convention internationale des Nations unies du 2 décembre 1949. On peut également parler de marchandisation dans le cas des **violences** commises en Inde sur les épouses par l'époux et sa famille pour en obtenir de l'argent. La suppression légale de la dot dans le **droit matrimonial** n'a pas mis fin au système dotal, bien au contraire, et les familles des épouses sont souvent mises à contribution avant et pendant le mariage. Faute d'obéir à ces demandes, les femmes sont souvent « victimes » d'accidents domestiques qui permettent au veuf de se remarier et d'obtenir des cadeaux de sa future belle-famille. C'est ainsi que 6917 épouses sont officiellement mortes par le feu en 1998.

**Marrainage**: Se dit lorsqu'une femme soutient moralement ou financièrement une action, une personne. S'emploie également pour indiquer qu'une femme expérimentée dans un domaine professionnel ou en politique soutient une plus jeune, l'encourage, la guide. On dit d'une femme qu'elle marraine telle ou telle action. Renvoie à l'expression anglo-saxonne *Mentoring*.

Dans certaines sociétés africaines, ce rôle est tenu par une femme plus âgée qui devient l'amie et la confidente de la jeune fille, la guide dans la société traditionnelle.

**Masculinisme**: Théorie et idéologie faisant du masculin, genre et sexe, le référent universel.

Ce qui est humain et souhaitable entre dans la catégorie du masculin, liant responsabilité, pouvoir et masculinité. C'est, pour le langage, l'adoption du masculin pour qualifier les femmes avec des formules du type « madame le ministre ». Le masculin devient alors la norme et les conduites « féminines » ou « féministes » sont perçues comme des déviances à corriger. La différence des sexes y est totalement occultée pour donner une vision unidimensionnelle de la société. On ne prend pas en compte les conditions inégalitaires des femmes et des hommes, on universalise la conduite masculine — ainsi, pendant des décennies, les expériences, qu'elles soient médicales, psychologiques ou autres ont très souvent fait abstraction du genre. On ne confondra pas le masculinisme et les **études**

**selon les genres**, qui analysent et étudient la construction du masculin comme **genre** social et historiquement marqué.

**Médias et femmes:** La **division sexuelle du travail** et du pouvoir, les **rappports sociaux de sexe** sont à l'œuvre dans les médias, que ce soit au niveau du contenu de l'information ou de la place des femmes dans les divers médias. Le choix de l'information, la manière dont elle est traitée, sa présentation peuvent être des facteurs aggravants dans la discrimination envers les femmes.

La place des femmes, leur rôle dans les médias restent marginaux, leur image encore très stéréotypée, en particulier dans les pays du Nord, au niveau de la publicité, où le corps dénudé sert à vendre toute une gamme de produits et fait du corps des femmes et de leur image des produits de **marchandisation** et de consommation. Pourtant, les services publics, à la différence des privés (radios, télévisions), ont pour mission, tout comme les autres organismes étatiques, de promouvoir l'égalité. C'est ainsi qu'en 1996, en Suède, une nouvelle législation a été adoptée à propos de la radio et de la télévision, qui donne à ces organismes la mission d'inclure la promotion de l'égalité dans leurs émissions, qu'elles soient d'actualité ou de fiction.

Il existe dans les médias une discrimination directe, mais aussi indirecte, qui commence à être analysée selon le genre par des expert-e-s, des linguistes, des sociologues, toutes celles et ceux qui travaillent sur l'image et le mot. Ici comme dans l'enseignement, le concept d'égalité se heurte à la volonté de liberté personnelle de chacun-e et au manque d'intérêt de la plupart de celles et ceux qui y travaillent. La revendication de l'universalité du masculin en français escamote les femmes de la vie publique, l'absence de conscientisation sur l'injure, l'invective ou le stéréotype sexuel entraîne de nombreuses dérives sexistes dans la présentation ou le commentaire des sujets. L'association française Chiennes de garde, qui s'est donnée pour mission de dénoncer les dérives sexistes des médias français, montre comment la communication reste largement dominée par les hommes et l'idéologie masculiniste, voire la **phallocratie**. L'organisme canadien Mediawatch, fondé en 1983, a pour objectif de faire évoluer les médias et d'y éliminer le sexisme. Il a créé une méthode permettant de compter le nombre de femmes et d'hommes cités et d'analyser le contexte.

Les écoles de journalisme, de télévision, de communication de masse, de cinéma, etc., incluent rarement dans leurs programmes une éducation à

l'égalité entre femmes et hommes, et on ne trouve pas encore dans chaque média un **médiateur** ou une **médiatrice** pour les questions de genre.

Les technologies de l'information, comme l'Internet, se développent rapidement dans les pays riches et offrent des moyens conviviaux aux femmes. On trouve un grand nombre de sites consacrés à des questions d'égalité et de féminisme (voir annexe III, p. 101). Néanmoins, un grand nombre de ces sites sont en anglais. Et si certains des sites français ne sont pas mis à jour depuis des années, on note un accroissement des ressources en provenance du Canada et du Québec.

**Médiateur, médiatrice** : Personne chargée de faire le lien entre les utilisateurs et utilisatrices d'un système et sa hiérarchie. Cette personne s'efforce de rapprocher les positions divergentes afin que les parties puissent accéder à un accord. Renvoie à l'expression anglo-saxonne *Ombudsman*.

**Mentorat** : Voir **Marrainage**.

**Mur invisible** : Voir **Barrières invisibles**.

**Mutilations génitales féminines** : On parle de mutilations génitales féminines ou mutilations sexuelles lorsqu'il y a ablation du clitoris, ablation des lèvres du sexe, infibulation.

Les flux migratoires de populations font que ces **violences** sexuelles cachées sous le voile de la tradition se pratiquent aussi dans les pays industrialisés du Nord. Elles peuvent être le fait d'exciseuses venues du pays d'origine, mais aussi de certain-e-s praticien-ne-s disant respecter les coutumes et voulant que l'hygiène thérapeutique soit respectée. Par ailleurs, l'excision du clitoris n'est pas le fait d'un seul continent. En Europe comme aux Etats-Unis, on l'a pratiquée, on la pratique encore, lorsque le clitoris était (est) « trop grand » à la naissance ou lorsque l'enfant, l'adolescente ou la femme, avait une conduite masturbatoire « excessive », lorsqu'elle était « nymphomane », « rebelle à l'acte conjugal », voire « indisciplinée ». Ces pratiques illustrent bien que les mutilations sexuelles ont pour objet la mise au pas des femmes et la normalisation des individus.

Aujourd'hui, la campagne contre les mutilations génitales féminines est faite d'une part par les gouvernements et les organisations de femmes dans les pays en voie de développement, d'autre part avec l'inscription de

pénalités dans les législations des pays développés. Pour lutter contre ces mutilations, la loi les dénonce comme des délits, ainsi, par exemple, en France les mutilations sont assimilées à un crime et passibles de la cour d'assises, même si elles ont été pratiquées à l'étranger, quand une plainte a été enregistrée. Mais il est également nécessaire que les femmes ne soient pas les seules à être condamnées par la justice. Les mutilations génitales féminines existent parce que des hommes, un système patriarcal l'exigeaient, l'exigent encore dans certains pays, même si cette exigence est surtout relayée par des femmes, anciennes ou jeunes, qui souvent s'accrochent à des repères culturels qu'elles ont peur de perdre dans une société en rapide mutation. Il est regrettable que les hommes ne prennent pas part aux campagnes de lutte contre les mutilations génitales féminines, et ne refusent pas la mutilation de leurs filles. Il faudrait également permettre aux exciseuses qui vivaient des violences infligées aux filles de pouvoir gagner autrement leur vie, expliquer aux mères et aux femmes l'importance d'une intégrité corporelle comme l'a fait, en France, la campagne de 1994 « Nous protégeons nos petites filles ». Au Burkina Faso, l'association d'appui et d'éveil Pugsada travaille aujourd'hui avec les jeunes filles pour leur apporter une éducation informelle et leur permettre d'échapper au mariage forcé. Le ministère sénégalais de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, avec l'aide de l'Unicef, a entrepris une campagne « Jamais notre fille ne sera excisée ». Au Mali, au Bénin, en Guinée, au Niger, au Tchad, comme dans les pays d'Afrique anglophone, des comités nationaux de lutte contre l'excision et des ONG ont entrepris un travail d'information, de communication et de formation sur les mutilations et des campagnes de sensibilisation auprès des autorités, afin que les mutilations génitales féminines soient sanctionnées sur le plan légal. Sous les auspices du Comité inter-africain, un réseau de femmes africaines lutte contre ces mutilations. Un projet de convention africaine sur l'élimination de toutes les pratiques traditionnelles néfastes affectant les droits fondamentaux des femmes et des filles est en cours de finalisation avec l'OUA.

**Mutilations sexuelles :** Voir **Mutilations génitales féminines**.

**Nom de famille :** Voir **Droit matrimonial**.

**Parité entre femmes et hommes :** Représentation égale de femmes et d'hommes dans les structures de l'État, en particulier dans les institutions élues. On parle alors de **démocratie** paritaire.

Alors que les femmes ont eu le droit de vote et d'éligibilité depuis des décennies dans les pays du Nord (1919 pour le Luxembourg, 1920 pour le Canada, 1944 pour la France, 1948 pour la Belgique, 1971 pour la Suisse), on constate que les femmes ont d'énormes difficultés à être élues. Certains pays se sont donc engagés sur la voie des **quotas**, les partis politiques réservant un pourcentage de sièges aux femmes. Mais la politique des quotas est, pour beaucoup, antidémocratique, discriminatoire même, puisqu'elle permet à une personne d'être élue alors qu'elle n'est pas celle qui a obtenu le plus de votes populaires. D'autres pays proposent une parité femmes et hommes, c'est-à-dire une représentation numérique égale de 50 %, estimant qu'il y a dans la nation un groupe femmes et un groupe hommes. C'est lors d'un colloque à Strasbourg, organisé par le Conseil de l'Europe en 1989, que l'on a parlé pour la première fois de démocratie paritaire. Les femmes ayant été soustraites de la démocratie en raison de leur sexe, la politologue Françoise Gaspard affirme qu'elles doivent donc être présentes en tant que femmes et à égalité dans toutes les assemblées élues. Pour d'autres, telle Élisabeth Badinter, le principe d'universalité sur lequel repose la démocratie est nié par la représentation sexuée, la sous-représentation des femmes n'étant qu'une illustration de la sous-représentation d'autres groupes sociaux.

Les statistiques sexuées de l'Union européenne montrent que si la Suède vient en tête pour la proportion de parlementaires élues (45 %), la France est au dernier rang avec 10,2 %, alors que les élues sont 31 % en Allemagne, 24 % en Belgique, 16,7 % au Luxembourg, soit un total de 22,7 % pour toute l'Union. Les chiffres sont encore plus bas pour les sénatrices (24 % aux Pays-Bas, 5 % en France) puisqu'elles ne sont, pour l'ensemble des pays, que 15 %. Et si les femmes représentent 54 % des employées de l'Union, elles ne sont plus que 20,7 % de cadres supérieures. On peut donc parler ici de **plafond de verre** puisque, malgré une forte proportion de femmes à la base, leur présence est exceptionnelle au sommet de la pyramide du pouvoir. La même situation existe dans les établissements bancaires de l'Union : 19 % des directions sont tenues par des femmes, mais il n'y a que 8 % de femmes parmi les membres des comités directeurs, et on ne compte qu'une seule vice-présidente et aucune présidente.

**Partage des tâches** : Il est ici question du partage des tâches domestiques, c'est-à-dire de la gestion du quotidien dans le ménage et avec les enfants. Ne pas confondre avec **partage d'emploi** qui renvoie à l'expression anglo-saxonne *Job Sharing*.

Simone de Beauvoir parlait pour cela de reproduction immédiate. Ce qui caractérise ce travail, c'est qu'il est gratuit — et certain-e-s réclament un salaire ménager —, que les horaires et les conditions de travail ne sont pas fixes. Le travail domestique reste majoritairement l'apanage des femmes en raison de la **division sexuelle du travail**, il influe sur les conditions professionnelles et le salaire des femmes. Le travail à temps partiel est souvent « choisi » par la majorité des femmes mariées, car il leur permet de concilier travail rémunéré et travail gratuit. Mais ce choix est socialement déterminé, nécessaire à la survie de la cellule familiale et subordonné au travail masculin. Dans cet état de choses, les femmes ne sont pas prises en compte dans les conventions collectives sur le travail, et l'on glisse plus facilement du travail à temps partiel au travail sur appel.

Si on devait le rémunérer, le travail actuellement gratuit des femmes représenterait entre 20 et 30 % du produit intérieur brut des pays. Il contribue à la féminisation de la **pauvreté**. Cette répartition inégalitaire du travail domestique n'est pas naturelle. Des hommes, en effet, font tous les travaux domestiques (nettoyage, cuisine, repassage, soins aux enfants, aux malades et aux vieillard-e-s, éducation des enfants) dans le cadre de professions rémunérées. De fait, 80 % du travail des hommes est rémunéré contre seulement 41 % de celui des femmes. Cette inégalité est bien déterminée par l'organisation sociale. Une autre organisation sociale, mettant moins l'accent sur les « gagnant-e-s » ou la réussite professionnelle, assurant les congés parentaux, valorisant le temps partiel pour les hommes, la réduction du temps de travail, une éducation à l'égalité de tous et toutes, une démocratisation de la famille, une responsabilisation de chacun-e permettrait d'aller vers le partage des tâches.

**Partage du travail :** Voir **Emploi partagé**.

**Patriarcat :** Vision déterministe et biologique d'un monde où les valeurs sont partagées entre féminin et masculin, puis hiérarchisées.

Les valeurs masculines y sont vécues comme supérieures aux féminines, même si certaines de celles-ci sont fortement valorisées. Si le domaine public y est réservé aux hommes, femmes et hommes vivent ensemble dans la sphère privée. L'autorité est celle du père, qu'il soit biologique ou non, et ce qui importe socialement c'est le lignage, le droit du sang.

**Pauvreté:** En 2000, la population mondiale était de près de six milliards d'individu-e-s dont une écrasante majorité, quatre milliards, vivait en dessous du seuil de pauvreté: 70 % étaient des femmes.

La pauvreté des femmes est une question structurelle de **genre**. Elle vient de l'organisation sociale, de l'**éducation**, de la **formation**, de la ségrégation sexuelle et des **stéréotypes**, de l'absence d'**approche intégrée** dans les programmes de développement. Le travail domestique des femmes est un travail invisible, gratuit et non comptabilisé lorsqu'on parle de la richesse et de la production des pays. Si ces heures et ce travail devaient être payés — on l'évalue à 11 000 milliards de dollars, soit 60 % de la production mondiale —, les femmes ne seraient pas les premières victimes de la pauvreté. Un tel système met donc en jeu toute l'organisation sociale, mais aussi les rapports entre les pays du Nord et ceux du Sud, ainsi que les programmes de développement qui peuvent, paradoxalement, appauvrir certaines populations. Il met en cause les organes décisionnaires internationaux où les femmes ne sont que peu ou pas représentées. En Afrique, les femmes sont largement majoritaires dans le monde agricole (60 %) et contribuent à plus de 80 % de la production alimentaire, pourtant, elles reçoivent moins de 10 % des crédits accordés à la petite agriculture et 1 % des crédits de l'ensemble du secteur agricole. Partout où règne le patriarcat ou le **masculinisme**, les femmes cheffes de famille sont sur-représentées parmi les pauvres. L'accès inégal à la propriété des terres (code civil, **droit matrimonial**, lois coutumières, règles tribales) fait que souvent les femmes n'ont pas accès aux organismes de crédit, même si nombre d'ONG et de projets s'adressent aujourd'hui aux femmes. Trop souvent, les décisions sont prises par les chefs de clan ou de village et les femmes en sont exclues, bien que leur contribution à la richesse du groupe soit importante. Même dans les pays riches, les femmes, en tant que groupe social, ont des revenus moins élevés que les hommes.

**Phallocratie:** Le terme a été créé sur le modèle de *démocratie* (« gouvernement par le peuple »), gérontocratie (« gouvernement exercé par les vieillards »), etc. Il renvoie à la domination des hommes sur les femmes et à la symbolique du phallus. On parle de phallocrate ou de sexiste.

**Plafond de verre:** Obstacle invisible empêchant les femmes d'accéder au sommet de la hiérarchie ou à certains postes de prestige dans les institutions à prédominance masculine et résultant d'un ensemble de structures.

C'est ainsi qu'en Afrique il est quasiment impossible aux chercheuses d'obtenir une bourse de recherche en raison des schémas inconscients sur le rôle des femmes. Beaucoup sont ensuite évincées de certaines positions parce qu'elles n'ont pas obtenu de bourse. On retrouve ce phénomène de plafond de verre et de **barrières invisibles** dans tous les pays et toutes les organisations, qu'elles soient publiques ou privées, nationales ou internationales.

**Planification des naissances** : Voir **Contraception**.

**Polygamie** : Voir **Droit matrimonial**.

**Prostitution** : Voir **Exploitation sexuelle**.

**Quotas** : Mesure contraignante obligeant à engager, à promouvoir ou à élire, à présenter dans les manuels scolaires, les médias, etc., un certain pourcentage de femmes afin d'arriver soit à la **parité**, soit à une représentation équitable des deux sexes.

Ainsi, en Belgique, la loi Smet-Tobback du 24 mai 1994 interdit que les listes électorales comportent plus des deux tiers de candidat-e-s d'un même sexe. Les quotas ne sont d'ailleurs pas étrangers à la **démocratie** : en Suisse, un système de quotas linguistique et politique règle la composition du gouvernement fédéral, permettant aux minorités linguistiques et politiques d'être représentées. Le Canada, tout comme la France, refuse le système des quotas, et préfère mettre en place des mesures d'actions positives, des cibles à atteindre pour parvenir à la **parité**.

**Rapports sociaux de sexe** : Rapport et distribution inégale et hiérarchisée du pouvoir et du travail entre les femmes et les hommes. La **division sexuelle du travail** est une des caractéristiques des rapports sociaux de sexe dans une société sexiste.

**Salaires des femmes** : Presque partout dans le monde les femmes ne gagnent, à poste égal, que les trois quarts du salaire des hommes.

Si à **travail** égal le salaire est rarement égal, les conditions de travail des femmes, la **division sexuelle du travail** et son lot de travaux non rémunérés font que les femmes, en tant que groupe, gagnent beaucoup moins que le groupe des hommes. Elles n'accèdent qu'en très petit nombre aux postes de



direction. C'est ainsi qu'aux États-Unis, les femmes représentent 1 % des cadres gagnant plus de 200 000 dollars par an et, sur deux cents des plus grandes entreprises, seules treize avaient plus de 25 % de cadres féminines. Le **plafond de verre** est un fait indéniable même en Suède, où seules deux des deux cent trente entreprises cotées en Bourse sont dirigées par une femme. Le travail à temps partiel et l'emploi partagé sont des facteurs d'appauvrissement des femmes. De même, les métiers traditionnellement féminins sont aussi les moins rémunérés. Des syndicats, des associations de femmes réclament une réévaluation de ces métiers, ainsi qu'un salaire égal pour un travail équivalent.

**Santé des femmes** : Les **discriminations** dont sont victimes les femmes ont une influence sur leur santé. Cela va du déficit démographique dans les pays pratiquant l'avortement des embryons féminins ou l'infanticide à la morbidité pour sous-alimentation des nourrissonnes comme des femmes âgées, ce qui se traduit par des risques accrus de HIV sida, de cancer, d'ostéoporose, de maladies mentales. Les **mutilations sexuelles**, tout comme le chômage ou les conditions de **travail** des femmes, sont des facteurs de risques. Il est donc nécessaire d'élargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information, à des services de bonne qualité et abordables. Dans les pays industrialisés, les femmes ont une plus grande espérance de vie que les hommes : en France, par exemple, les femmes vivent en moyenne huit ans de plus.

L'**androcentrisme** reste la norme dans la recherche médicale et la prévention de certaines maladies. C'est ainsi que les recherches sur les nouvelles molécules médicinales se font avant tout sur des hommes. La possibilité d'une grossesse, les variations hormonales rendent difficile l'expérimentation sur les femmes, mais celles-ci prennent ensuite des substances n'ayant jamais été testées sur une femme.

La médecine, elle aussi, pratique le **sexage**. Dans ce vaste champ de la génétique et de la procréation, le corps des femmes a été utilisé comme laboratoire et comme usine *in vivo* : toute la recherche sur l'implantation d'embryons, la reproduction médicalement assistée s'est faite sans suivre le protocole habituel, qui veut que l'on teste d'abord les techniques et les substances chez les animaux proches des êtres humains. Ce manquement a été dénoncé par nombre de chercheurs et chercheuses, tant en Europe qu'en Amérique du Nord.

Les campagnes de prévention oublient souvent que la moitié de la population est féminine en ne tenant pas compte des facteurs qui amènent

les filles et les femmes à adopter des comportements à risques. C'est ainsi que beaucoup de campagnes contre le tabagisme ciblent surtout les jeunes hommes, alors que ce phénomène touche 28 % des femmes de l'Union européenne où, par exemple, 48 % des Portugaises s'adonnent au tabac. Les campagnes sur la toxicomanie féminine, sur le sida, sur l'hygiène et le travail des femmes sont quasi inexistantes, et l'Union européenne n'a pas intégré le volet santé du programme de Beijing dans le plan des pays membres. Le sida est une maladie sexuellement transmissible en voie de féminisation, les Africaines sont particulièrement touchées par le sida, pourtant les campagnes de prévention et les soins continuent à s'adresser majoritairement aux hommes. Ici encore, il y a peu de prise de conscience spécifique.

L'importance d'une approche selon les genres est importante dans la plupart des recherches médicales. On en prendra pour exemple le traitement de l'infarctus. Les hommes en étant les principales victimes, la recherche médicale a élaboré des protocoles d'intervention très efficaces, mais les femmes répondent beaucoup moins bien à ceux-ci.

On devrait également se préoccuper de mettre en place des services, des recherches et des campagnes pour la **contraception**, l'avortement ou l'interruption volontaire de grossesse, pour la maternité, l'allaitement, l'ostéoporose, certains cancers — le cancer du sein restant l'une des grandes causes de mortalité des femmes adultes — et, dans les pays industrialisés, pour les maladies alimentaires que sont la boulimie et l'anorexie qui touchent principalement des femmes. Le remboursement ou la gratuité de certains contraceptifs, d'examen tels que la mammographie permettrait un meilleur accès aux soins pour toutes. Il en va de même pour les migrantes ou celles dont la couverture sociale est faible en raison du **travail** à temps partiel.

La santé au travail — que ce soit la mise en jeu de la santé des femmes par le travail ou la réglementation qui gouverne le système de soins, des maladies et accidents liés au travail — est aussi un problème d'**égalité** entre femmes et hommes. Dans les pays industrialisés comme dans les pays en voie de développement, l'égalité entre femmes et hommes passe par des programmes tenant compte des besoins spécifiques des femmes.

**Scolarité**: L'école n'est pas pour les enfants, filles comme garçons, un simple lieu d'apprentissage des savoirs nécessaires à la **formation** professionnelle. C'est aussi une microsociété qui véhicule toutes les valeurs, les désirs, les aspirations de la société qu'elle représente.

Si jusque-là l'école mixte a permis la libération de nombreuses femmes, elle n'a pas, du moins en Francophonie, remis en question les valeurs masculines qui étaient les siennes. On le voit très bien quand une discipline dite féminine, comme les travaux manuels, s'ouvre aux garçons, les programmes ne sont plus les mêmes et l'intitulé du cours change. Il n'en va jamais de même lorsque les filles entrent dans une discipline traditionnellement masculine.

Dans les pays développés, la scolarisation des enfants n'est plus un problème puisque le taux de scolarisation obligatoire (jusqu'à 16 ou 18 ans, selon les pays) est de 100 %, tout comme en Indonésie ou à Hong Kong. Là où il y a une volonté d'éducation universelle, le taux de scolarisation des filles atteint presque les 100 %. Dans la scolarisation post-obligatoire des pays développés, les filles sont souvent plus nombreuses (58,2 %) que les garçons. C'est ainsi qu'en France le succès global des filles au baccalauréat est de 81 %. La situation varie néanmoins de façon importante selon les filières. De fait, alors que les filles sont plus nombreuses et meilleures élèves, l'école leur profite moins pour leur vie professionnelle qu'aux garçons. Elles se cantonnent dans les filières littéraires et sociales, entrent peu en sciences ou en informatique. Tous les pays développés connaissent cette même situation. C'est pourquoi l'article 10 de la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes demande que soit introduite une éducation à l'égalité, que les stéréotypes soient éliminés et que les programmes comme les méthodes pédagogiques soient épicènes. C'est ce qu'a fait l'Australie grâce à son programme Gender Equity Framework (« Projet cadre d'équité genrée »), qui inclut un programme Femmes et santé, avec un volet consacré au contrôle des naissances, et un cours d'éducation civique Discovering Democracy (À la découverte de la **démocratie**). Un travail équivalent a été mené au Luxembourg dans le cadre du projet Partageons l'égalité, où de plus les éducateurs et éducatrices, les enseignant-e-s et les consultant-e-s sont formé-e-s à l'égalité et à l'introduction de la dimension des genres dans leur travail. En Suisse, la conférence latine des Bureaux de l'égalité entre femmes et hommes et de la famille a publié une série de documents en faveur d'une éducation **épicène**, suivant en cela l'exemple du Québec. Les outils de l'éducation épicène sont, entre autres, l'élimination de tous les stéréotypes des manuels, une représentation équitable des femmes et des hommes dans les livres, l'intégration de la dimension genre, l'intégration du savoir au féminin, la féminisation des noms de métiers et la désexisation de la

langue française, des campagnes montrant aux filles et aux garçons que la technique et les sciences sont importantes pour la vie quotidienne des deux sexes (campagne « Technika » en Belgique, aux Pays-Bas, « Techna » en Suisse). Dans le domaine de l'éducation, ce ne sont pas uniquement les matières traitées mais c'est aussi le **sexisme** de la langue, ou tout au moins la volonté de masculin universel du français qui est mis en question. Un grand travail devra également être entrepris du point de vue du curriculum pour introduire dans les programmes des exemples positifs de femmes, des artistes, des écrivaines, des inventrices, des mathématiciennes, des médecins, des musiciennes, des philosophes, des scientifiques de toutes disciplines issues de toute la Francophonie.

En Suède, l'amendement, en juillet 1998, de la loi sur l'enseignement supérieur a permis d'intégrer au curriculum la promotion de l'égalité entre femmes et hommes; elle oblige également les universités et les hautes écoles à faire un travail de prévention contre le **harcèlement sexuel**. Le gouvernement suédois a aussi demandé à l'Agence nationale pour l'éducation de promouvoir et de veiller à l'égalité dans les écoles, notamment en formant le corps enseignant à l'égalité entre les sexes et aux **études de genres**. En septembre 1998, le Secrétariat suédois à la recherche selon les genres a été créé à l'université de Gothenburg, celle-ci a reçu une dotation de 5 millions de dollars pour le budget 1998-1999 de ce Secrétariat, et des fonds ont aussi été alloués pour que l'égalité soit enseignée dans les facultés de droit et d'économie.

Aujourd'hui, la mixité scolaire, parfois appelée à l'américaine « co-éducation », fait l'objet d'une réflexion, voire d'une critique. Certaines personnes estiment que la mixité n'a pas remis en cause les préjugés sur lesquels sont basées les discriminations envers les femmes. Elle aurait des effets pervers: les filles qui ont fréquenté des établissements unisexes choisissent plus facilement des métiers à orientation scientifique. On demande donc une éducation partiellement ou totalement ségréguée. D'autres, au contraire, pensent que l'école aujourd'hui favorise les filles et porte préjudice aux garçons, ces personnes demandent donc une action positive en faveur des garçons qui seraient victimisés par le système.

La **violence** et le **harcèlement sexuel** en milieu scolaire sont l'objet d'un traitement spécifique. En Suède, un programme « Refuse qu'on t'appelle putain » a été mis en place dans les écoles; des médiateurs et des médiatrices sur le harcèlement sexuel et la violence envers les filles ont été nommé-e-s dans le milieu scolaire. D'autres programmes devront être

développés pour celles qui sortent des programmes scolaires et pour les migrantes afin qu'elles aient néanmoins une formation professionnelle de base.

Dans les pays du Sud ou dans les sociétés traditionnelles, la scolarisation des filles se heurte également au fait qu'elles assument des tâches ménagères (eau, bois, travaux maraichers de case, surveillance des petit-e-s, préparation des repas...) et parfois à l'éloignement des écoles par rapport au domicile, les jeunes filles ne pouvant plus plus alors être sous la surveillance des aîné-e-s. Outre la peur de l'émancipation féminine ou de l'« inconduite », beaucoup de parents craignent l'acculturation des jeunes, la séparation affective, intellectuelle et sociale qu'implique souvent une éducation occidentalisée.

**Séparatisme** : Se fonde sur un déterminisme biologique opposant féminin et masculin pour en faire deux sphères séparées. Chaque sexe y a une spécificité radicale; les femmes y sont étrangères aux hommes qui, la plupart du temps, sont supposés représenter l'humanité.

Au nom de cette altérité des sexes, filles et garçons sont mis en demeure d'avoir une conduite stéréotypée et immuable. Le phénomène **fondamentaliste** qui s'étend à tous les pays, à toutes les religions et à toutes les cultures favorise le séparatisme et a de très néfastes conséquences sur les droits des femmes, en particulier dans les lois sur le statut personnel (Algérie, Maroc, Afghanistan, etc.).

**Sexage** : Ce mot, créé par Colette Guillaumin en 1978 sur le modèle d'esclavage » et de « servage », désigne l'appropriation physique et l'accaparement de la force de travail des femmes, en particulier en ce qui concerne l'économie domestique.

Ce n'est pas la force de travail qui est accaparée, mais son origine. Le travail féminin domestique n'est alors ni reconnu ni visible — on parle souvent du travail invisible des femmes —, les heures ne sont pas comptées, ce travail n'est pas inclus dans la richesse produite. Il y a instrumentation du corps des femmes par : 1) l'appropriation du temps; 2) l'appropriation des produits du corps; 3) l'obligation sexuelle; 4) la prise en charge physique — soins corporels, maintien à domicile, nourriture, entretien ménager, etc. — des membres invalides du groupe (bébés, enfants, personnes âgées ou malades) et des membres valides du groupe des hommes.

**Sexisme** : Attitude de discrimination à l'égard d'un des sexes puisqu'elle est la hiérarchisation des sexes et du genre en faveur ou du féminin ou du masculin. Cette attitude déprécie, exclut, sous-représente aujourd'hui les femmes, qui sont considérées en tant que groupe dont les membres sont indifférenciés.

Le sexisme encourage à penser de façon stéréotypée : « la femme est... ; l'homme fait... ». C'est la première forme de discrimination que l'on apprend, elle mène au racisme, à la xénophobie, car elle conduit l'enfant à avoir peur, à mépriser l'autre. Contrairement au racisme, le sexisme est rarement l'objet d'une loi tant ses manifestations sont banales, que ce soit dans les publicités — celles-ci font depuis deux décennies l'objet de demandes expresses de lois spécifiques en France —, de blagues, de caricatures, etc. Le sexisme visant à subvertir les impératifs de l'égalité, il est nécessaire de le combattre et condamner sous toutes ses formes.

**Sexocide** : Mot construit sur le modèle de « génocide », « matricide », et signifiant la volonté individuelle et collective de supprimer les femmes et/ou les filles.

On parle de sexocide pour les pays qui pratiquent l'infanticide féminin ou ceux qui pratiquent l'avortement systématique dans le cas où l'amniocentèse révèle que l'enfant attendue est une fille.

**Sexospécificité** : La construction sociale de chaque sexe étant souvent différente, certains programmes prennent en compte la différence des genres, la disparité entre les sexes.

Prendre en compte la sexospécificité, c'est avoir une **approche intégrée**. Le terme « sexospécificité » renvoie néanmoins au biologique et non au culturel. On parlera de sexospécificité, par exemple, pour la plus grande sensibilité des femmes à l'alcool ou aux drogues.

**Sororité** : Mot formé sur le mode de fraternité et décalque du vocable anglo-saxon *sorority* qui signifie communauté de femmes ou dortoirs de femmes dans les universités. Traduit le vocable anglo-saxon *sisterhood*.

Si ce mot est surtout employé depuis les années 1970 dans le contexte du **féminisme**, le concept est ancien. On parlait au Moyen Âge de « sœur en Jésus-Christ » pour celles qui avaient fait vœu de vie religieuse ; ou même, au début du catholicisme primitif, pour celles qui avaient abandonné la foi païenne pour se convertir au christianisme. On parle également de « sœur » pour qualifier la communauté des femmes. C'est ainsi que l'écrivaine Christine de Pisan parle du « royaume de féminie » en s'adressant, dans son

*Livre de la Cité des Dames*, à ses « très chères sœurs » présentes et à venir. C'est cette notion d'appartenance au sexe, à la classe des femmes, qui a été réactualisée par le mouvement féministe anglo-saxon de la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, grâce à la parution en 1970 de l'anthologie *Sisterhood is Powerful* (La Sororité est une force réelle). On insiste alors sur ce que les femmes ont en commun pour prôner une solidarité pouvant faire échec aux constructions sociales qui tendent à faire des femmes entre elles des rivales ennemies. Un travail de déconstruction de l'oppression patriarcale et de ses idéologies a alors lieu dans les groupes de conscientisation (*Consciousness Raising Group*). C'est cette solidarité que la Marche mondiale des femmes remettait en avant en 2000 avec sa plate-forme de revendications communes et mondiales.

Ce concept de sororité a été fortement critiqué par les groupes dits minoritaires. C'est ainsi que les Afro-Américaines, les tenantes du matérialisme et les lesbiennes ont montré comment le gommage des différences favorisait les femmes « blanches » et les groupes dominants. En effet, les femmes sont divisées par leur appartenance sociale, par le racisme, par le sexisme qui n'épargne pas les femmes, par les privilèges de classes, etc., et n'ont donc pas nécessairement les mêmes intérêts. Certaines ont également mis en cause la notion de victime attachée à cette forme de sororité : les femmes seraient sœurs parce qu'elles seraient toutes les victimes de l'idéologie patriarcale. Il y aurait donc refus de regard critique sur les actions des femmes en tant que telles et promotion d'une fausse solidarité.

Une autre définition de la sororité, fondée sur la reconnaissance des différences et la déconstruction des préjugés racistes, sexistes ou sociaux, est à l'œuvre dans les travaux de femmes telles que Bell Hooks ou Toni Morrison.

Le vocable sororité a donné naissance aux adverbes « soralement » et « sororellement » ainsi qu'à l'adjectif « sororale ». La forme « sororel » est attestée dès 1533.

**Stéréotype** : On parle de stéréotype sexuel ou de prêt-à-penser (Québec) par analogie soit avec le stéréotype en imprimerie, qui était une planche en plomb avec des formes préétablies servant à publier rapidement le même texte en de multiples copies, soit avec la mode puisque dans le prêt-à-porter ce sont les client-e-s qui doivent se mouler aux vêtements déjà faits. Le stéréotype est une opinion sur une catégorie d'individu-e-s (les femmes, les Africains, les Asiatiques...) qui, le plus souvent, ne se fonde sur aucune

expérience ou connaissance personnelle, mais se borne à reproduire des jugements répandus. Les stéréotypes sont toujours discriminatoires, même s'ils semblent au premier abord valoriser un sexe ou un groupe social.

**Temps de travail**: Nombre d'heures ou de jours consacrés au travail, qu'il soit rémunéré ou non.

Partout les femmes travaillent plus d'heures que les hommes. Il ne suffit pas de diminuer le temps de travail légal pour que la situation soit plus égalitaire. Les hommes tendent à utiliser le temps économisé pour leurs loisirs, alors que les femmes en « profitent » pour faire plus de travaux ménagers ou éducatifs. En effet, le **partage des tâches** reste un mythe, une utopie dans presque toutes les sociétés. Les femmes supportent 63 % de la charge de travail dans les pays en voie de développement et 51 % dans les pays industrialisés. Dans les pays industrialisés, les femmes consacrent, en moyenne, les deux tiers de leur temps à des activités non rémunérées, alors que la proportion est inversée pour les hommes (deux tiers rémunérés, un tiers non rémunéré).

Le temps de travail est d'autant plus grand que les femmes sont pauvres, les heures de loisir et de sommeil deviennent alors rares. Dans les pays en développement, le temps de travail des femmes est de 20 % supérieur à celui des hommes dans les pays industrialisés. Ce temps de travail des femmes contribue à la situation inégalitaire entre les sexes. La mise des fillettes aux travaux domestiques (récolte de bois, eau, etc.) est source d'**analphabétisme**, de mise à l'écart et d'oppression. Parce qu'elles sont pourvoyeuses de travail gratuit, des filles seront vendues et achetées très jeunes pour servir d'épouses domestiques dans les pays pauvres ou en voie de développement. L'inégalité genrée du temps de travail contribue, dans les pays industrialisés, à la ségrégation des emplois et à une révision à la baisse des ambitions et espoirs de celles qui désirent des enfants.

**Travail des femmes**: Le travail des femmes est encore marqué du sceau de la **division sexuelle du travail**.

Il existe un travail invisible des femmes, qui est celui de la reproduction immédiate : ménage, cuisine, éducation des enfants, soins aux malades qui, en raison du non-**partage des tâches**, déterminent le travail rémunéré de celles-ci. Si ce travail était comptabilisé et rémunéré, le produit intérieur brut — fondé sur la circulation de l'argent — de chaque pays augmenterait de plus de 30 %, car les femmes fournissent, selon le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud, 1999), 55 % de l'activité



mondiale, dont 37 % non rémunéré. La promotion des droits et de l'indépendance économique des femmes passe donc par l'égalité en matière de travail non rémunéré. La valorisation et la prise en compte de ce travail non rémunéré sont nécessaires afin que les hommes acceptent de le partager : l'**éducation** et la **formation** des filles en dépendent matériellement et psychologiquement.

Une grande partie des femmes dans le monde (de 90 % au Danemark à 15 % en Afrique du Nord) a aujourd'hui un travail rémunéré et, sauf en Afrique, la main-d'œuvre féminine augmente plus rapidement que la main-d'œuvre masculine. Mais l'écart des salaires entre femmes et hommes reste d'environ 30 %, y compris dans l'Union européenne, qui s'était dotée, il y a plus de quarante ans, d'une législation pour lutter contre cette discrimination. Il existe une catégorie de travaux — travail autonome, ou sur contrat ou dans de petites entreprises familiales ou personnelles, emploi atypique comme le télétravail, etc. — qui, tout en semblant favoriser l'individu-e, mettent à sa charge les retenues sociales comme, par exemple, la retraite ou les assurances. On voit que les travailleuses autonomes se retrouvent plus dans les secteurs de la bureautique, des traductions ou de la communication que dans ceux mieux payés de l'informatique ou de la finance.

En raison de l'inégalité sociale des sexes, la proportion de femmes exerçant une activité professionnelle est de 51,2 % dans l'Union soit vingt points en dessous des hommes. Le taux de chômage féminin est partout plus élevé, les femmes font plus de temps partiel — 5 % d'hommes et 30 % de femmes en Europe — et plus de travail sur appel. Leurs conditions de travail s'en trouvent dégradées. En outre, les femmes sont concentrées dans une trentaine de catégories professionnelles (fonction publique, administration, secrétariat, personnel domestique, ventes, santé, travail social) qui sont dévalorisées par le fait même de leur **féminisation**. Les femmes forment dans le monde une main-d'œuvre plus flexible que les hommes. C'est pourquoi elles occupent 80 % des emplois dans les Zones franches d'exportation (ZFE) et les *maquiladoras* où les règles du code du travail ne sont pas appliquées. C'est ainsi qu'en Bolivie les *maquiladoras* peuvent, en toute légalité, demander à leurs employé-e-s des journées de quinze à dix-huit heures et ce sept jours sur sept. Dans ces zones franches, le droit de se syndiquer, la protection des femmes enceintes, les congés de maternité ne sont pas plus respectés que le droit à une juste rémunération.

Pour lutter contre l'inégalité dans le monde professionnel, une

**approche intégrée** avec comparaison des grilles de salaires de métiers au masculin demandant de semblables aptitudes, un même niveau d'études ou d'apprentissage, ayant un même horaire, etc., est nécessaire. Il faut aussi une harmonisation entre vie privée et vie professionnelle. Si les célibataires ou les jeunes vivant en couple sans enfant peuvent sans trop de difficultés vivre l'égalité, la naissance d'un-e enfant rétablit l'inégalité dans le couple. C'est ainsi qu'au Canada on estime le travail non rémunéré des femmes avec enfants à cinq semaines par an. Des congés de maternité et parentaux, des structures d'accueil pour les enfants permettraient aux partenaires du couple de continuer à s'épanouir dans leur métier et dans leur vie familiale. Il importerait de lutter contre le sexisme et le harcèlement sexuel sur les lieux de travail en créant des outils juridiques anti-discriminatoires comme, par exemple, le Workplace Relations Act (loi régissant les rapports dans les lieux professionnels) voté par l'Australie en 1996, qui lutte contre toute forme de discrimination. Des campagnes de sensibilisation sur l'égalité des salaires ont été lancées dans plusieurs pays. Des réseaux d'égalité des chances ont été créés.

Un travail spécifique doit être fait pour les migrantes, en particulier celles qui viennent illégalement pour faire, entre autres, les travaux domestiques à domicile et qui peuvent devenir des quasi-esclaves. Au Canada, plusieurs organisations non gouvernementales se préoccupent activement de cette question, car on sait que, pour certains pays, l'envoi de travailleuses domestiques à l'étranger est une des principales sources de devises. Au Canada, un programme gouvernemental permet aux femmes migrantes de venir travailler comme domestiques pendant deux ans et de pouvoir ensuite demander la citoyenneté. Malgré cette opportunité, ces personnes isolées, vulnérables, demeurent dépendantes des conditions du programme. Partout dans le monde, des femmes demandent un accès égalitaire aux métiers, des conditions de travail tenant compte de leur santé et de leur sécurité, un règlement fixant les standards minimaux, un salaire minimum pour vivre décemment, le respect des droits humains à l'intérieur de l'entreprise, le droit de former des associations, notamment syndicales, ainsi que l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale (on parle aussi de salaire égal pour un travail équivalent).

**Viol:** Qu'il soit conjugal, incestueux, de guerre ou perpétré par une ou des personnes connues ou inconnues de la victime, le viol est une agression, un crime commis sur une personne au moyen du sexe.

Des révisions des codes pénaux ont été réalisées ou sont en cours de réalisation : on ne considère plus le « devoir conjugal » comme allant de soi, on estime que le viol conjugal doit être considéré comme un délit, et on trouve trop restreinte la définition du viol comme pénétration vaginale par le pénis car les **violences** sexuelles peuvent prendre de nombreuses formes.

**Violence**: La violence envers les femmes est d'ordre mondial, social et personnel. Les statistiques de l'Unicef indiquent que, depuis la Seconde Guerre mondiale, 90 % des victimes des conflits armés sont des civil-e-s. Toutes les violences envers les femmes ont de nombreux points communs. De la violence domestique à la violence étatique, ce n'est souvent qu'une question de degrés, car elles ont pour but la mise au pas des femmes.

Le **viol** est l'une des formes les plus anciennes de maîtrise des femmes. Le viol a ainsi été utilisé comme stratégie de guerre au Bangladesh, en Bosnie-Herzégovine (où il a été politiquement voulu comme génocide, puisque dans la conception patriarcale de l'État seuls les pères donnaient une identité nationale), mais aussi au Kosovo, au Rwanda avec une campagne systématique de viols, de mutilations et de grossesses forcées. C'est pourquoi les organisations féministes demandent que les viols commis par des soldats lors d'un conflit armé soient déclarés crimes de guerre, ce qu'une récente décision du Tribunal international de La Haye a confirmé. Les conflits, avec leurs lots de réfugié-e-s, contribuent aussi à l'augmentation du trafic des femmes et des enfants, que ce soit pour la prostitution ou la pornographie. La violence reste encore l'un des plus forts moyens de la domination.

Parmi les différents types de violence, la violence conjugale est endémique : en Nouvelle-Zélande, une femme sur sept est battue par son compagnon ou mari ; au Canada, les risques de se faire tuer par son conjoint ou ami sont trois fois supérieurs à ceux de se faire assassiner par un inconnu ; une femme sur cinq est battue dans l'Union européenne, et 20 % des femmes dans le monde subissent des violences physiques ou sexuelles. De nombreux refuges ont partout été ouverts. Des campagnes comme celle de l'association mauricienne SOS Femmes, « Vrai zomme pas bat femme ! », débutée en 1989, permettent le vote de nouvelles législations. La Suède a inscrit en 1998 dans son code pénal un nouveau délit : « l'atteinte aggravée à l'intégrité d'une femme » recouvrant les coups, les blessures, les menaces illégales, la coercition, les violences sexuelles, l'**exploitation sexuelle** ; ce délit est passible de six mois à six ans de prison et n'exclut pas de nouvelles poursuites pour violence aggravée ou viol.

L'inceste, longtemps tu par les victimes et ignoré des codes pénaux — on parle dans la loi française de « viol ou agression par ascendant » —, doit être pris en compte par les lois. Il faut donner aux enfants la possibilité de parler et d'être protégé-e-s. Il faut aussi que toutes les victimes puissent parler et se reconstruire: celles qui n'ont pas pu parler dans les délais restreints prévus par la loi comme celles qui, ayant été un jour victimes, sont devenues criminel-le-s.

La pédophilie et ses réseaux pornographiques, le tourisme sexuel sont aussi des violences qui ont trop longtemps été tuées et tolérées par les États. Ici encore les outils de lutte sont la répression et l'inscription de nouveaux délits dans les codes pénaux, la volonté de poursuivre les auteurs de tels crimes et les campagnes d'information auprès du grand public, mais aussi des jeunes.

Les  **mutilations sexuelles**  continuent à bouleverser la vie de nombreuses enfants; ainsi à Djibouti, où 90 % des filles sont excisées, ou en France, où environ trente mille fillettes ou femmes d'origine subsaharienne en auraient été victimes.

Le  **harcèlement**  sexuel est également une des formes de violence envers les femmes. La violence envers les femmes continue de faire recette dans les jeux vidéo, les clips, certains types de musique, les images publicitaires et autres, les films et les œuvres télévisuelles. On voit aussi des  **crimes de haine**  prendre des femmes pour cibles.

Pour lutter contre toutes ces formes de violence, il existe des réformes des codes pénaux et de la législation où l'incitation à la haine sexuelle est aussi fortement condamnée que l'incitation à la haine raciale, la formation des services de justice, de police, de santé, etc. On a également besoin des campagnes de sensibilisation, des lieux d'accueil, d'écoute et d'hébergement, d'une réflexion sur le développement de la prévention, sur le rôle de la violence dans la construction sociale de la masculinité, des guides d'intervention, de la création formelle de liens entre les  **études de genres**  et les services juridiques, du soutien des organisations masculines anti-violence (comme le réseau d'hommes contre la violence ou celui des hommes proto-féministes), de la reconnaissance que le sexe d'une personne et son orientation sexuelle peuvent être des motifs du droit d'asile.

## UN LANGAGE ÉPICÈNE

« Surmédicaliser », « narcotrafiquant », « diaboliser », « ludothèque », « maltraitance », « néonazi », « partenariat », « publiphone », « recyclable », « vandaliser », « immunodéficience », « mammectomie », « faxer », « imprimante », « amincissant », « Azt », tous ces vocables ont en commun de n'être entrés dans le dictionnaire qu'après 1977, en 1985 pour certains. Pourtant nous ne saurions aujourd'hui nous en passer, et avons l'impression de les avoir toujours eus à disposition dans notre vocabulaire. Et on peut croire que si aujourd'hui l'étrangeté d'« amareyeuse » (1858) nous inquiète tout autant que celle d'« amatrice » (1998) ou d'« ambassadrice » (1631), c'est que nous n'avons que peu eu l'occasion de les employer. Ils nous paraissent encore raides, engoncés comme un habit du dimanche, tout comme certaines tournures nous semblent laides, inélégantes. Mais Ferdinand de Saussure n'a-t-il pas écrit: « Le temps change toute chose, il n'y a pas de raison pour que la langue échappe à cette loi universelle. » De fait, l'histoire de la langue française nous démontre que les mots, tout comme la grammaire, ont été le reflet de l'état de la société, en particulier du statut que femmes et hommes y avaient.

### **Au temps passé**

Le latin a longtemps fait office de langue du droit et d'administration, comme de langue internationale ou sacrée. Et si les grands textes littéraires furent longtemps rédigés en cette langue, ainsi la correspondance entre Héloïse et Abélard ou les textes scientifiques, la littérature en langue vernaculaire nous démontre que les pratiques linguistiques ne faisaient pas du masculin un genre universel. Femmes et hommes avaient dans le monde médiéval une place distincte, également assignée par le langage.

Monde et livre étant paradigmatiques, il importait que le langage rende le monde dans son intégralité. Dans ces sociétés du Moyen Âge, les femmes gardaient une certaine puissance financière, politique et sociale : souveraines, elle régnaient ; régentes, elles gouvernaient en l'absence du roi ou en cas de minorité. Les archives juridiques prouvent que les femmes participaient ainsi à toutes les activités, que l'épouse et l'époux faisaient leur testament, transmettaient leurs biens, avaient leur propre budget. Les femmes de l'aristocratie, en particulier, étaient administratrices de leurs domaines, rendaient la justice et signaient des décisions militaires. Et si l'histoire n'a retenu que le nom de Jeanne d'Arc, commandante en cheffe des armées royales, les documents nous montrent que, au cours des siècles, les soldates furent nombreuses.

On employait des expressions comme « toutes et tous », « celles et ceux », « créatures humaines », « la personne qui... », « quiconque, femme ou homme », « car lorsque l'homme et la femme sont... », « alors chaque homme et chaque femme doit... », « il ou elle doit savoir que la contrition... » pour s'adresser au public.

On écrivait à propos de Marie : « Ô Dame des patriarches, des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des vierges, de tous les saints et de toutes les saintes », ou encore « avocate pour venir à notre secours ». Les femmes pouvaient être écrivaines, peintres, miresses, botanistes, mais aussi bouchères, maréchaux-ferrants, chaudronnières, meunières, laitières, métayères, barbières ; les prudes femmes veillaient au respect des règles de la profession, comme le montre *Le Livre des métiers* (1271).

Les femmes perdirent, au cours des siècles, leur statut et leur légitimité sociale. Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'introduction de la loi salique et une guerre de cent ans amenèrent l'exclusion des femmes du trône de France. En juin 1593, un arrêt du Parlement de Paris interdit aux femmes toute charge dans l'État. Le triomphe de Louis XIV et de la monarchie absolue correspond à une nouvelle dégradation du statut social des femmes : ce fut l'époque du « grand renfermement ». Les femmes furent évincées des jurandes des corporations mixtes. Le mariage devint pour elles une nécessité, même pour obtenir une maîtrise, puisqu'il était plus aisé d'obtenir un siège dans une corporation si on était épouse ou veuve. Entre 1660 et 1680, à la suite d'ordonnances, les femmes mariées perdirent leur indépendance

financière. Dès lors, et malgré les Précieuses et les Précieux, Claude Favre de Vaugelas put écrire triomphalement, mais aussi le plus naturellement du monde : « Le genre masculin étant le plus noble, il doit prédominer chaque fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble. » Ce fut au cours de ce même siècle que les femmes perdent leur nom de naissance au moment du mariage pour prendre celui de l'époux. Elles tinrent des salons et devinrent, souvent involontairement, des muses, des égéries, des inspiratrices de grands hommes et de belles et nobles idées d'égalité.

### **La Révolution et le masculin universel**

A la Révolution française de 1789, l'incapacité des hommes à résoudre l'aporie d'un système prônant, en même temps que l'égalité et la fraternité des hommes, l'enfermement et l'infériorisation des femmes, se traduisit au niveau du vocabulaire. Au début de la Révolution apparurent les vocables « citoyen » et « citoyenne » qui instauraient pour toutes et tous l'égalité de droits.

Olympe de Gouges, avec sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, affirma que « la femme naît libre et égale à l'homme en droits » (article I). Elle exigeait que nul-le ne fut inquiété-e pour ses opinions car si « la femme a le droit de monter sur l'échafaud; elle doit également avoir celui de monter à la tribune » (article X). Les rédactrices et rédacteurs de la *Requête des Dames* à l'Assemblée nationale pouvaient croire que désormais femmes et hommes seraient égaux, et que par conséquent le langage devait refléter ce nouvel état des choses. C'est ce qu'exprimèrent les articles de la *Requête* de 1789 :

2. Tous les privilèges de sexe sont entièrement abolis.
3. Le sexe féminin jouira de la même liberté, des mêmes avantages, des mêmes droits et des mêmes honneurs que le sexe masculin.
4. Le genre masculin ne sera plus regardé, même dans la grammaire, comme le genre le plus noble [...].
5. Toutes les personnes de sexe féminin pourront être admises indistinctement aux assemblées de district et de département, élevées aux charges municipales, et même députées à l'Assemblée nationale...

6. Elles pourront être promues aux offices de magistrature.
7. Il en sera de même pour tous les emplois, récompenses et dignités militaires.

Mais ce furent les Droits de l'homme et du citoyen que l'on décréta. Et, en 1793, le procureur Chaumette envoya à la guillotine toutes celles qui eurent l'audace de penser autrement. *L'Avis aux républicaines* du 17 novembre 1793 reprit ce même thème d'un châtement exemplaire pour celles qui oseraient s'aventurer dans le monde des hommes :

« En peu de temps, le Tribunal révolutionnaire vient de donner aux femmes un grand exemple qui ne sera sans doute pas perdu pour elles; car la justice toujours impartiale place sans cesse la leçon au côté de la sévérité.

Marie-Antoinette, élevée dans une cour perfide et ambitieuse, apporta en France les vices de sa famille; elle sacrifia son époux, ses enfants et le pays qui l'avait adoptée aux vues ambitieuses de la Maison d'Autriche. Elle fut mauvaise mère, épouse débauchée, et elle est morte chargée des imprécations de ceux dont elle avait voulu consommer la ruine. Son nom fera à jamais horreur à la postérité.

Olympe de Gouges, née avec une imagination exaltée, prit son délire pour une inspiration de la nature. Elle commença par déraisonner, et finit par adopter le projet des perfides qui voulaient diviser la France; elle voulut être homme d'État, et il semble que la loi ait puni cette conspiratrice d'avoir oublié les vertus qui conviennent à son sexe.

La femme Roland, bel esprit à grands projets philosophiques et petits billets, reine d'un moment, entourée d'écrivains mercenaires, à qui elle donnait des soupers, distribuait des faveurs, fut un monstre sous tous les rapports [...]. Cependant elle était mère, mais elle avait sacrifié la nature en voulant s'élever au-dessus d'elle; le désir d'être devant la conduisit à l'oubli des vertus de son sexe; cet oubli toujours dangereux finit par la faire périr sur l'échafaud. »



Lors du Consulat, Napoléon Bonaparte choisit d'accorder les mots et les actes.

On voit aussi que l'absence de féminin au vocable « président », dans un usage actuel dont on commence à apprécier l'absurdité, provient de ce que les hommes de la Révolution ne voulurent point partager avec les femmes les droits nouvellement acquis ; qu'ils préférèrent même envoyer à la guillotine toutes celles qui ne correspondraient pas à l'idéal de la femme républicaine : matrone, mère, enfermée dans le gynécée. On peut croire que s'il n'est point de version féminine de la carte d'« électeur », c'est parce que seuls les hommes eurent le droit de vote et que, jusqu'au <sup>xx</sup>e siècle, ils le refusèrent aux femmes. Si le vocable « témoin » n'est toujours pas, pour nombre de personnes, un mot épïcène, n'est-ce pas surtout parce que l'article 980 du code civil de 1803 précisait que « les témoins appelés pour être présents aux testaments devront être mâles », plutôt qu'en raison d'un certain génie de la langue française ? Et si « successeuse », « exécutrice testamentaire », « tutrice » peuvent nous paraître étranges, n'est-ce pas parce que nous vivons toujours à l'ombre de ce Code Napoléon (voir les articles 217, 393, 442, 7229) qui affirme encore la supériorité masculine ?

Les femmes devenues des mineures sociales et juridiques, le langage ne pouvait se dérober à la tâche de représenter cet état de fait. On affirma en 1848 qu'on instaurait le suffrage universel alors que seuls les hommes avaient le droit de vote et d'éligibilité. Les métiers du prolétariat continuèrent à être ouverts à tous et à toutes, mais, pour les femmes, l'idéal continua d'être celui de la femme au foyer. Syndicats, partis politiques et hommes de pouvoir s'accordèrent pour refuser aux femmes l'entrée des métiers prestigieux. Les femmes qui travaillaient se virent rétribuées aux trois quarts du salaire de leurs collègues masculins, car elles pouvaient, affirmait-on, faire « un quatrième quart » à la sortie des manufactures. Julie Daubié, Flora Tristan, George Sand, Maria Deraismes, Andrée Léo, Hubertine Auclert, toutes protesteront contre les discriminations et la ségrégation professionnelle.

Alors, le mariage étant la seule carrière des femmes « honnêtes », celles-ci devinrent : « présidentes » lorsque leur époux était président, « mairesses » si celui-ci était maire, « pharmaciennes », « ambassadrices », « maitresses de forges » et, en tous les cas, « femmes de... ». Les femmes

furent ainsi exclues de la démocratie naissante et continuèrent à vivre soumises au Code napoléonien.

Ces mesures, tout comme la dénomination des professions au seul masculin, devaient faire comprendre aux femmes que non seulement mari et carrière étaient incompatibles, mais que la hiérarchie des sexes était une constante sociale immuable. Et si la chose parut paradoxale aux tenant-e-s de la grammaire, il n'est point étonnant que dans les faits toutes celles qui voulurent faire reconnaître leurs droits en arguant de l'universalité du masculin aient lamentablement échoué. Puisque le masculin, genre grammatical, embrassait le féminin, genre grammatical et sexué, il eût été logique et normal que « tout homme » ait comme référent tous les êtres humains femelles et mâles de telle ou telle nationalité, ce que les gouvernements refusèrent systématiquement, affirmant que l'histoire et les coutumes prouvaient que personne n'avait songé aux femmes en donnant des droits aux hommes. Ce fut ce que répondit le gouvernement français à Hubertine Auclert en lui refusant le droit de vote, alors qu'au nom du masculin universel elle devait payer des impôts. Ce fut aussi la réponse du Tribunal fédéral aux Suissesses jusqu'en 1991.

Au xx<sup>e</sup> siècle, les femmes entrèrent de nouveau dans l'histoire officielle en luttant pour obtenir les droits inaliénables de tout être humain, en particulier le droit de vote et d'éligibilité.

### **Pour une parité linguistique**

Comme toutes les langues romanes, le français a la particularité de posséder deux genres grammaticaux — le féminin et le masculin —, qui renvoient généralement, pour la plupart des êtres vivants, aux catégories sexuelles « féminin » et « masculin », le langage reflète la hiérarchie des sexes, la valeur sociale des femmes et des hommes. Contrairement à ce qu'affirment certain-e-s, le genre grammatical et le genre sexuel tendent à se confondre pour donner un « sexe » aux choses; c'est ainsi que, dans les fables et histoires, l'on attribue un sexe aux animaux selon leur genre grammatical, et que dans les représentations graphiques la belette, la fourmi et la cigale portent des vêtements féminins.

Sans nous en douter, nous répétons et apprenons à l'envi que féminité se conjugue avec passivité et répétition, qu'il faut que le féminin soit

inféodé au masculin pour produire, alors que le masculin demeure indépendant, fort, créateur et fécondant. L'emploi du masculin pour désigner une femme renvoie donc implicitement à un fait exceptionnel. Le guide français d'aide à la féminisation *Femme, j'écris ton nom* (1999) donne enfin raison au grammairien Albert Dauzat qui, en 1955, écrivit :

« La femme qui préfère pour le nom de sa profession le masculin au féminin accuse par là même un complexe d'infériorité qui contredit des revendications légitimes. Dérober son sexe derrière le genre adverse, c'est le trahir. [Dire] *madame le docteur*, c'est reconnaître implicitement la supériorité du mâle, dont le masculin est l'expression grammaticale. »

D'ailleurs, lorsqu'il y eut pénurie de main-d'œuvre pour cause de Première Guerre mondiale, le gouvernement français, qui avait besoin de munitions et de ravitaillement pour ses troupes, comprit immédiatement qu'il avait avantage à mettre les métiers au féminin dans la perspective d'y attirer les femmes. Aussi y eut-il une campagne pour que les femmes remplacent les hommes là où il y avait pénurie de main-d'œuvre, et les métiers furent mis au féminin. En 1917, le *Miroir de l'histoire* faisait même l'éloge des « matelotes et aiguilleuses américaines », des « cheminottes françaises », mots et métiers au féminin qui, paraît-il, faisaient rire les francophones du xx<sup>e</sup> siècle finissant. À Paris, des vendeuses de journaux, des « camelotes, gentilles et correctes » remplaçaient ceux qui normalement faisaient le trottoir sans qu'on les soupçonnât de vouloir y vendre leurs charmes. Médias et gouvernement s'accordaient pour affirmer qu'il fallait féliciter ces vaillantes femmes, ces héroïnes, d'avoir su « s'improviser dirigeantes d'exploitations agricoles, boulangères, métallurgistes, bureaucrates, administratives ». *Le Dictionnaire de l'Académie française* de 1935 introduisit lui aussi de nombreux vocables, tels que « auditrice », « bûcheronne », « rameuse », « factrice », « éditrice » ; et l'académicienne Marguerite Yourcenar, peu suspecte pourtant de radicalisme en matière de féminisation linguistique, n'hésita pas à écrire à propos de sa chauffeuse (au masculin, chauffeur).

Des grammairien-ne-s et des linguistes affirment depuis des décennies la nécessité de féminiser afin de respecter le bon usage, car utiliser un masculin pour désigner une femme est contraire à la logique comme à la

grammaire. Ainsi Grevisse écrivait-il dans *Le Bon Usage*: « Les femmes ont conquis dans le domaine de la politique, de l'administration, de l'industrie, du commerce, du sport, ailleurs encore, des positions, des situations qu'il faut bien logiquement désigner en féminisant les noms de métiers qui y correspondent » (paragraphe 247). Damourette et Pichon jugent, quant à eux, « écœurantes et grotesques » les dénominations du type « Madame le docteur », car elles sont « aussi attentatoires au génie de la langue qu'aux instincts élémentaires », et se réjouissent que « le bon sens populaire ait jusqu'ici résisté à cette extraordinaire entreprise, on dit couramment une *avocate*, une *doctoresse* » (1927, paragraphe 277). Robert Le Bidois estime qu'il n'y a aucune raison pour une femme « de renoncer aux prérogatives de son sexe et d'adopter un titre spécifiquement masculin », et Paul-Louis Béguin ne voit « aucune raison de ne pas reconnaître le sexe féminin des personnes exerçant de hautes fonctions, simplement parce que, dans le passé, les hommes en ont eu le monopole ».

### **La féminisation du langage et la Francophonie**

#### **LA BELGIQUE**

La Belgique a suivi les directives européennes (*cf.* Recommandation n° 5 (90) 4 du comité des ministres aux États sur l'élimination du sexisme dans la langue et exposé des motifs, Strasbourg, 6 juin 1999, EG (90) 3); les textes officiels commencent à être désexésés dès 1988.

Le 21 juin 1993, le Parlement de la Communauté française adoptait un décret recommandant au secteur public sous sa tutelle de féminiser les noms de métiers, fonctions, grades ou titres dans tous les documents. Le Conseil supérieur de la langue française remet son avis le 5 juillet 1993; les règles qu'il préconise seront publiées dans le décret d'application de décembre 1993. Un guide *Mettre au féminin* est publié en 1994 par le Service de la langue française, 42 000 exemplaires en seront distribués.

#### **LA FRANCE**

En France, une Commission de terminologie pour la féminisation des métiers, titres et fonctions a été formée en 1984 par la ministre des Droits des femmes, Yvette Roudy. Ses membres furent nommé-e-s par Laurent Fabius, Premier ministre, sur proposition de la ministre. La Commission

était composée de trente-deux linguistes, universitaires, enseignant-e-s, écrivain-e-s et représentant-e-s des divers ministères. Les décisions de la Commission ont été approuvées par le Commissariat général de la langue française et par le Comité consultatif de la langue française (loi n° 84-91 du 9 février 1984). Elles s'appuyaient également sur la loi n° 75-1349 du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française, sur le décret n° 83-243 du 25 mars 1983 relatif à l'enrichissement de la langue française et sur la loi n° 83-635 relative à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Les travaux de la Commission ont abouti à une circulaire relative à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres, publiée au *Journal officiel* du 11 mars 1986.

Le 17 décembre 1997, le président de la République, Jacques Chirac, et le Premier ministre, Lionel Jospin, ont réactivé cette circulaire déclarant que les textes administratifs devraient désormais faire usage des féminins pour les métiers ou fonctions ou titres des femmes. Cette décision fut approuvée le 14 mai 1998 par l'Assemblée nationale et, le 9 juillet de la même année, le ministère de l'Éducation publique la mettait en œuvre. Puis, en 1999, paraissait le guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions intitulé: *Femme, j'écris ton nom* publié par le prestigieux CNRS et l'Inalf.

## **LE LUXEMBOURG**

La création d'un ministère de la Promotion féminine en 1995 a permis au Luxembourg de se doter, entre autres, d'un *Dictionnaire de la féminisation des noms de métiers, titres et fonctions* (1998) bilingue allemand et français. Partager l'égalité implique pour les Luxembourgeoises une féminisation lexicale et syntaxique. Cette féminisation s'aligne sur la Suisse en ce qui concerne la féminisation syntaxique à quelques exceptions près (*provisseur; réviseur*). Les tirets (les citoyen-ne-s) sont utilisés dans les textes officiels, mais il ne semble pas y avoir de pratique systématique en matière de féminisation des textes.

## **LE QUÉBEC**

C'est au Québec que la féminisation de la langue française a pris son essor, dès la fin des années 1970. Cette action correspond à la libération des femmes mais aussi à ce que l'on a appelé la « révolution tranquille » : elle

coïncide également avec la défense du français sur un continent anglophone. Le gouvernement québécois s'est, en effet, doté d'un Office de la langue française dont la mission est de rendre à la langue sa vitalité. L'Office statue sur la francisation des termes; il a rendu de 1979 à 1984 trois avis sur la féminisation des titres et sur l'affichage des postes. En juin 1986 est paru un document intitulé *Titres et fonctions au féminin: essai d'orientation de l'usage*. L'Office a également publié en 1991: *Au féminin; guide de féminisation des fonctions et des textes*. Outre le gouvernement québécois, de nombreuses industries et entreprises se sont dotées de guide à usage interne et encouragent leurs employé-e-s à suivre des cours de rédaction non sexiste.

C'est au Québec qu'on a commencé à former des féminins en *-eure* (ingénieure, professeure) avec un suffixe dérivé du modèle un « prier », une « prieure », suffixe jugé plus acceptable que *-trice* ou *-euse* ou *-esse* considérés comme péjoratifs. Cette prise de position ne fait pas l'unanimité et certain-e-s demandent le retour aux règles traditionnelles de féminisation, ce qui semble conforme au souhait de l'Office dans son édition du *Français au bureau* datant de 1996. C'est aussi dans ce sens que vont les documents en français publiés par les gouvernements canadiens, qu'ils soient fédéral ou provincial.

L'ouvrage de Céline Labrosse — *Pour une grammaire non sexiste* — va encore plus loin. L'autrice, connue pour ses travaux sur le sexisme de la langue française, a soutenu une thèse de linguistique sur ce sujet en 1996. Elle s'est donnée pour but l'élimination du sexisme linguistique, soit la « dégenrisation » de la langue. Pour ce faire, il faut, affirme-t-elle, gommer l'association entre mots et sexe pour supprimer des marques de genre dans les mots.

Céline Labrosse propose également une réforme structurelle lorsqu'elle remplace les terminaisons *-és, -ées*, par exemple dans *aimés, aimées*, par la terminaison *-ez*, donnant alors *aimez*. Cela vaut pour les terminaisons *-is, -ies, -us, -ues*, nous aurions *des tâches et des devoirs accompliz, des convives hindouz*. L'autrice reprend également à son compte la proposition de l'écrivaine québécoise Françoise Marois, pour la création d'un pronom collectif mixte: *illes*. Nous n'écrivions plus *Ils sont allés en promenade* ni *Elle et il sont allés en promenade*, mais *Illes sont allez en promenade*. Certaines de ses propositions ont été acceptées par deux syndicats.

## LA SUISSE ROMANDE

Aujourd'hui, tous les cantons romands ont des bureaux ou ministères de l'égalité des droits. Ce sont ces bureaux qui furent à l'origine du *Nouveau Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*. Par ailleurs, le Conseil fédéral s'est déclaré, le 26 février 1986, en faveur d'une rédaction administrative et législative rendant justice aux réalités sociales de notre temps, et en juin 1991 la Chancellerie fédérale publiait un guide de *Formulation non sexiste des actes législatifs et administratifs*.

Féministes et bureaux de l'égalité ont pris parti pour une féminisation systématique qui suivrait les règles qu'on trouve d'ailleurs formulées dans toutes les grammaires du français contemporain (voir, par exemple, Grevisse), afin de pouvoir répondre à l'attente de celles et ceux qui s'inquiètent de la correction grammaticale et des traditions de la langue. Les formes féminines ont été favorisées pour qu'ainsi les femmes cessent d'être occultées de la société et de la langue.

La féminisation du vocabulaire paraissant une étape vers un langage égalitaire, on a voulu favoriser la désexisation du langage en introduisant des expressions telles que *celles et ceux, toutes et tous*, etc., et en recommandant de ne plus accorder systématiquement au masculin lors d'une suite de féminins et de masculins, mais de retourner à l'usage de l'accord au plus proche — *les restaurateurs et restauratrices sont contentes de leur personnel* —, de suivre l'ordre alphabétique — *les papetières et les papetiers, mais les auditeurs et les auditrices* —, ou encore de mettre les verbes au pluriel lorsque les dénominations sont reliées par *ou*, ainsi: *le chef ou la cheffe demandent...* L'emploi de parenthèses pour « inclure » le féminin a été déconseillé, car les parenthèses désignent l'accessoire et peuvent rendre un texte illisible. Et si l'emploi du trait d'union paraît symboliquement plus riche, son abus rendrait lui aussi les textes incompréhensibles. De même est déconseillé l'emploi de la barre oblique qui, d'une part, signifie l'alternance ou même l'exclusion en rhétorique et qui, d'autre part, rend les textes difficiles à lire; il en va de même pour l'inclusion de majuscules — par exemple *toUTEs* — qui semble incompatible avec les habitudes de lecture francophone et qui étonne hors des frontières helvétiques. C'est pourquoi on propose l'emploi des termes génériques sachant toutefois que trop de génériques dépersonnaliseraient

le texte et que l'emploi systématique de *on* reviendrait à occulter les sexes. Toutes ces règles et conseils ont été publiés dans l'ouvrage *Écrire les genres : guide d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène*.

### **Féminisation : De nombreux points communs**

Même s'il existe quelques différences de pays à pays dans la manière de féminiser, les points communs sont plus nombreux que les divergences. Celles-ci sont d'ailleurs, avant tout, le signe de la richesse et de la multiplicité des pratiques. Il ne saurait y avoir une féminisation standard, pas plus qu'un français standard, sans appauvrissement de la langue. Chaque culture (ré) invente et nourrit la Francophonie. Tous les guides de féminisation sont d'accord sur le fait de mettre un article en accord avec le sexe de la personne exerçant le métier ou la fonction. On dira ainsi, selon les pays, *une commis* ou *une commise*, *une procureur* ou *une procureure* ou encore *une procureuse*. La plupart des dénominations de métiers, des fonctions ou des titres sont identiques dans tous les pays. On parle partout de *la juge*, *la ministre* comme de *la suppléante*, *d'une ambassadrice*, *d'une acheteuse*, *d'une marchande* ou *d'une joueuse* de tennis. Et même si certaines des règles de féminisation sont les mêmes dans les manuels de grammaire, les usages des divers pays ne sont pas systématiquement identiques. Les différences sociales et politiques se reflètent dans la richesse linguistique qui fait, par exemple, que pour le féminin de *chef* on trouvera *une chef*, *une chèfe* ou *une cheffe* selon les pays. La féminisation lexicale est néanmoins dans l'ensemble très harmonisée. Le débat est plus vif sur la nécessité de déséxisation des textes ou la féminisation syntaxique ; pour le moment, ce sont les pays qui ont été les premiers (Québec, Suisse) à introduire une féminisation lexicale qui se sont engagés dans cette autre voie.



## ANNEXE I

### RÈGLES DE FÉMINISATION

1. **Quelle que soit la forme de féminisation choisie, le déterminant devient féminin lorsqu'il s'agit d'une femme:** *une assesseur* ou *une assesseure*; *une auteur*, *une auteure* ou *une autrice*; *une cleric* ou *une clerque* ou *une clergesse*; *une docteur* ou *une docteure* ou *une doctoresse*; *une écrivain* ou *une écrivaine*, *une maire* ou *une mairesse*...

2. **Les dénominations épïcènes, comme leur nom l'indique, restent invariables, le déterminant seul devenant féminin:** *un* ou *une architecte*, *un* ou *une cinéaste*; *un* ou *une cadre*; *un* ou *une diamantaire*; *un* ou *une écologiste*; *un* ou *une fleuriste*; *un* ou *une fonctionnaire*, *un* ou *une grossiste*; *un* ou *une journaliste*; *un* ou *une membre*; *un* ou *une modéliste*; *un* ou *une thérapeute*; *un* ou *une titulaire*; *un* ou *une voyageuse*; *un* ou *une témoin*; *un* ou *une secrétaire d'État*...

3. **Les dénominations passent de... EUR en... EUSE** lorsque la racine remonte à un verbe. On peut alors en tirer des participes présents en remplaçant... EUR par... ANT. Cette règle s'applique également lorsqu'il s'agit d'une transposition d'un terme d'origine anglaise: *acheteur* passe à *acheteuse*; *basketteur* passe à *basketteuse*; *chauffeur* passe à *chauffeuse*; *déménageur* passe à *déménageuse*; *sapeur* passe à *sapeuse*; *footballeur* passe à *footballeuse*; *rapporteur* passe à *rapporteuse*; *entraîneur* passe à *entraîneuse*; *demandeur* passe à *demandeuse*; *mineur* passe à *mineuse*; *retoucheur* passe à *retoucheuse*; *profileur* passe à *profileuse*; *chercheur* passe à *chercheuse*; *prédécesseur* passe à *prédécesseuse*; *successeur* passe à *successeuse*...

**4. Les dénominations passent de... TEUR en... TRICE** lorsque la racine remonte à un substantif se terminant par... TE, ... TION, ... TURE ou par... TORAT, ou lorsqu'il s'agit d'une transposition directe du latin. En général, ce sont des mots de formation savante dont on ne peut tirer de participe présent en changeant... TEUR en... ANT: *recteur* passe à *rectrice*; *administrateur* passe à *administratrice*; *lecteur* passe à *lectrice*; *auteur* passe à *autrice* comme *acteur* à *actrice*; *scrutateur* passe à *scrutatrice*; *ambassadeur* passe à *ambassadrice*; *liquidateur* passe à *liquidatrice*; *collaborateur* passe à *collaboratrice*; *formateur* passe à *formatrice*; *curateur* passe à *curatrice*; *producteur* passe à *productrice*; *questeur* passe à *questrice*; *vérificateur* passe à *vérificatrice*; *exécuteur* passe à *exécutrice*; *coopérateur* passe à *coopératrice*; *délateur* passe à *délatrice*; *aviateur* passe à *aviatrice*; *amateur* passe à *amatrice*; *électeur* passe à *électrice*...

**5. Les dénominations passent de... EUR en... EURE** lorsque la racine remonte à un substantif se terminant en... EUR exprimant étymologiquement une comparaison, lorsqu'il n'existe pas de racine directement sous la forme d'un substantif, ou lorsque la racine remonte à un substantif se terminant par... SSION, ou lorsque l'usage a imposé le terme, ce qui est plus souvent le cas au Québec. C'est également dans ce cas qu'il existe le plus de divergences entre les différents pays de la Francophonie: *ingénieur* passe à *ingénieure*; *professeur* passe à *professeure* mais donne aussi *professeuse*; *procureur* à *procureure* mais aussi *procureuse*; *proviseur* passe à *provisseure*...

**6. Les dénominations se terminent en... ESSE** lorsque le suffixe remonte au latin ... ISSA emprunté au grec; pour certains mots il est la marque spécifique du féminin: *contremaitre* devient *contremaitresse*; *poète* devient *poétesse*; *défenseur* au sens juridique passe à *défenderesse*; *demandeur* au sens juridique passe à *demanderesse*; *Suisse* passe à *Suisse*...

**7. Les dénominations prennent un E final, avec dédoublement éventuel de la consonne qui précède (mots en -el, -en, -on, -ien, -ef ou -et), les mots dont le masculin est -ER prennent au féminin un accent grave sur l'E qui précède le R, dans certains cas, on remplace un F par un V ou un X par un S, etc.:** *intendant* devient *intendante*; *écrivain* devient *écrivaine*; *sportif* devient *sportive*; *matelot* devient *matelote*; *commis* devient *commise*; *paysan* devient *paysanne*; *artificier* devient *artificière*; *aidant* devient

*aidante; assassin devient assassine; député devient députée; associé devient associée; banquier devient banquière; chevalier devient chevalière; académicien devient académicienne; professionnel devient professionnelle; chirurgien devient chirurgienne...*

**8. Les substantifs sont remplacés directement par leur équivalent féminin ou masculin** lorsqu'ils désignent explicitement la personne d'un sexe donné: *prud'homme* devient *prud'femme*; *homme-grenouille* devient *femme-grenouille*; *sage-femme* devient *sage-homme*...

**9. Les titres, grades ou fonctions électives** suivent en général les règles énoncées plus haut; dans certains cas, cette féminisation peut obéir à d'autres règles instaurées par l'usage ou par des prescriptions légales: *confrère* devient *consœur*; *président* devient *présidente*; *préfet* devient *préfète*; *sénateur* devient *sénatrice*...



## ANNEXE II

### RÉSEAU POUR LA FÉMINISATION LINGUISTIQUE EN FRANCOPHONIE

#### **Belgique:**

Marie-Louise Moreau, Université de Mons-Hainaut, place du Parc 20,  
B. 7000 Mons.

Tél. : + 065 37 31 92; télécopie : + 065 37 30 54.

Courriel : [Marie-Louise.Moreau@umh.ac.be](mailto:Marie-Louise.Moreau@umh.ac.be)

Patricia Niedzwiecki, 50, rue de Roumanie, B. 1600 Bruxelles.

#### **France:**

Edwidge Khaznadar, 2, rue des Marnières, F. 64140 Billières.

Tél. et télécopie : + 05 59 32 79 09

Courriel : [edwidge.khaznadar@wanadoo.fr](mailto:edwidge.khaznadar@wanadoo.fr)

#### **Québec (Canada):**

Louky Bersianik, 4330 avenue de Lorimier, App.1, Montréal (Québec) H2H  
2B1.

Tél. : + 514 529 34 98

Hélène Dumais, 885, avenue Madeleine-de-Verchère, Québec (Québec)  
G1S 4K6.

Tél. : + 418 527-0273

Courriel : [helene.dumais@videotron.ca](mailto:helene.dumais@videotron.ca)

Noëlle Guilloton, Office de la langue française, C.P. 316, tour de la Place-  
Victoria, 16<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H4Z 1G8.

Tél. : + 514 873 7731

Télécopie : + 514 873 3488

Courriel : [nguillot@olf.gouv.qc.ca](mailto:nguillot@olf.gouv.qc.ca)

Céline Labrosse, 37, rue Gatien-Claude, Ste-Geneviève-de-Pierrefonds  
(Québec) H9H 4T5.  
Tél. : + 514 626 7046  
Courriel : [ortografe@yahoo.com](mailto:ortografe@yahoo.com)

Jacqueline Lamothe, 1181, Maple, Longueuil J4J5B2, Canada.  
Courriel : [jacqueline.lamothe@sympatico.ca](mailto:jacqueline.lamothe@sympatico.ca)

Louise Larivière, CP 48559, CSP Outremont, Montréal (Québec) H2V 4T3,  
Canada.  
Tél. et télécopie : +514 270 8760  
Courriel : [lariviel@magellan.umontreal.ca](mailto:lariviel@magellan.umontreal.ca)

Françoise Marois, 295, 1<sup>er</sup> Rang, Albanel (Québec) G8M 3N1, Canada.  
Tél. : 418 276 3090  
Télécopie : 418 276 7956

Estelle Thibault, Office de la langue française, C.P. 316, tour de la Place-  
Victoria, 16<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H4Z 1G8, Canada.  
Tél. : 514 864 3254  
Télécopie : 514 864 3948  
Courriel : [ethibault@olf.gouv.qc.ca](mailto:ethibault@olf.gouv.qc.ca)

Pierrette Vachon-L'Heureux, Office de la langue française, 200, chemin de  
Sainte-Foy, 4<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5S4, Canada.  
Tél. : 418 643 7093  
Télécopie : 418 643 3210  
Courriel : [pvachon@olf.gouv.qc.ca](mailto:pvachon@olf.gouv.qc.ca)

**Suisse**

Thérèse Moreau, Mallieu 9, C H 1009 Pully.  
Tél. et télécopie : 021 729 7626  
Courriel : [therese.moreau@bluewin.ch](mailto:therese.moreau@bluewin.ch)

## SITES INTERNET

La féminisation du langage et l'inclusion des femmes dans le langage est une question d'actualité quand on interroge un moteur de recherche, on trouve plus de cinquante sites répondant à ce critère.

### **Belgique:**

<http://www.cfwb.be/franca/pg026htm>

<http://cfwb.be/franca/services/pg047htm>

### **Canada:**

<http://www.ofa.gov.on.ca/francais/IB.html>

### **Québec (Canada):**

<http://www.olf.gouv.qc.ca>

<http://www.français-affaires.com/usages/feminisation/feminisation.htm>

### **France:**

<http://www.ciep.fr/chroniq/femi/femi.htm>

<http://www.inalof.fr/feminisation>

<http://chez.com/languefrancaise/d/feminisation/feminisation.htm>

<http://www.femmesetassociations.org>

### **Suisse romande:**

<http://www.geneve.ch/df/html/l-egalite.html>





## ANNEXE III

### ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

ADAMS, Carol (ed.). *Ecofeminism and the Sacred*. New York: The Continuum Publishing Company, 1993.

AGACINSKI, Sylviane. *La Politique des sexes*. Paris: Seuil, 1998.

ALBERT, Irène. *Des femmes, une terre. Une nouvelle dynamique sociale au Bénin*. Paris: L'Harmattan, 1993.

ALBISTUR, Maïté; ARMOGATHE, Daniel. *Histoire du féminisme français. Du Moyen Âge à nos jours*. Paris: Des Femmes, 1977.

APPAY, Béatrice; THÉBAUD-MONY, Annie. *Précarisation sociale, travail et santé*. Paris: IRESO-CNRS (Actions scientifiques fédératives de l'IRESO), 1997.

ARMARTYA, Sen. *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*. Paris: Odile Jacob, 2000.

*Au féminin : guide de féminisation de fonctions et de textes*. Québec: Les Publications du Québec, 1991.

BACHELOT, Rosalyne; FRAISSE, Geneviève. *Deux femmes au royaume des femmes*. Paris: Hachette, 1999.

BALMER CAO, Thanh-Huyen; GONIK, Viviane. *Hommes-femmes : métamorphose d'un rapport social*. Genève: Georg, 1998.

BALMER CAO, Thanh-Huyen. *Changement social et rapports entre hommes et femmes ; la question de l'égalité en Suisse*. Lausanne: Payot, 2000.

BARD, Christine. *Un siècle d'antiféminisme*. Paris: Fayard, 1999.

BARRÉ, Virginie; DEBRAS, Sylvia; HENRY, Natacha et TRANCART, Monique. *Dites-le avec des femmes ; le sexisme ordinaire dans les médias*. Paris: CFD, 1999.

BAUDOUX, Claudine; ZAIDMAN, Claude. *Égalité entre les sexes. Mixité et démocratie*. Paris: L'Harmattan, 1992.

- BAUMGARDNER, Jennifer; RICHARDS, Amy. *Manifesta: Young Women, Feminism and The Future*. New York: Farrar, Straus and Giroux, 2000.
- BAUDINO, Claudine. *Politique de la langue et différence sexuelle*. Paris: L'Harmattan (Logiques politiques), 2001.
- BELL HOOKS. *Feminist Theory; from Margin to Center*. Cambridge: South End Press, 2000.
- BELLOTTI, Elena. *Du côté des petites filles*. Paris: Des Femmes, 1973.
- BERSIANIK, Louky. *L'Euguélionne*. Montréal et Paris: Stanké, 1985.
- BERSIANIK, Louky. *La Main tranchante du symbole*. Montréal: Remue-ménage, 1991.
- BISILLIAT, Jeanne (directrice). *Femmes du Sud, chefs de famille*. Paris: Karthala, 1996.
- BISILLIAT, Jeanne (directrice). *Face aux changements, les femmes du Sud*. Paris: L'Harmattan, 1997.
- BISILLIAT, Jeanne et VERSHUUR, Christine (directrices). *Le Genre: un outil nécessaire; introduction à une problématique*. Paris: L'Harmattan, 2000.
- BONNARDEL, Régine. *Saint-Louis du Sénégal, mort ou naissance?* Paris: L'Harmattan, 1992.
- BORDEAUX, Michèle; HAZO, Bernard; LORVELLES, Soizic. *Qualifié viol*. Paris: Librairie du Méridien-Klincksieck, 1990.
- BUTLER, Judith. *Antigone's Claim*. New York: Columbia University Press, 2000.
- CATELIN, Anne-Marie. *L'Europe au féminin. 172 millions d'Européennes au jour le jour*. Paris: Ramsay, 1992.
- Changing Lenses: Women's Perspectives on Media*. Isis International, 1999.
- CHAPONNIÈRE, Martine et al. *Les Valeurs dites féminines et masculines, impact dans la vie professionnelle des femmes*. Lausanne: L'Âge d'Homme, 1992.
- CHATIG, Chahla. *Femmes sous le voile, face à la loi islamique*. Paris: Felin, 1999.
- COENEN, Marie-Thérèse. *De l'égalité à la parité: le difficile accès des femmes à la citoyenneté*. Bruxelles: Labour, 1999.
- COLLIN, Françoise. *Le Différend des sexes*. Nantes: Pleins Feux, 1999.
- COOK, Sandy; DAVIES, Suzanne. *Harsh Punishment: International Experience of Women's imprisonment*. Boston: Northeastern University Press, 1999.
- COQUERY-VIDROVITCH, Catherine. *Les Africaines: histoire des femmes d'Afrique noire du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*. Paris: Desjonqueres, 1994.

- DARCY DE ROSISKA. *Le Féminin ambigu*. Genève: Le Concept moderne, 1989.
- DAUPHIN, Cécile et FARGE, Arlette. *De la violence et des femmes*. Paris: Albin Michel, 1997.
- DAVID-MESNAD M.; FRAISSE, G. et TORT, M. *L'Exercice du savoir et la différence des sexes*. Paris: L'Harmattan, 1991.
- DELAISI DE PARSEVAL, Geneviève de. *L'Art d'accommoder les bébés*. Paris: Seuil, 1980.
- DELPHY, Christine. *L'Ennemi principal*. Paris: Syllepse, 1998.
- DEL RE, Alisa; HEINEN, Jacqueline. *Quelle citoyenneté pour les femmes? La crise des États-providence et de la représentation politique en Europe*. Paris: L'Harmattan, 1996.
- DEM CZUK, Irène (directrice). *Des droits à reconnaître: les lesbiennes face à la discrimination*. Montréal: Remue-Ménage, 1998.
- DESPLAND, Béatrice (éd.). *Femmes et travail*. Lausanne: Réalités sociales, 1991.
- DOUGLAS, Susan J. *Where the Girls are: Ggrowing Up Female with The Mass Media*. New York: Random House, 1999.
- DUBY, Georges; PERROT, Michelle. *Histoire des femmes*. Paris: Plon, 1990-1992.
- DUDURAND, Renée; DESCARRIES, Francine. *Mères et travailleuses: de l'exception à la règle*. Québec: Institut québécois de la recherche et de la culture, 1992.
- DUMAIS, Hélène; FERRER, Catalina. *Pour un genre à part entière. Guide de rédaction pour des textes non sexistes*. Québec: ministère de l'Éducation, Coordination à la condition féminine, Gouvernement du Québec, 1988.
- DUMAIS, Hélène (éd.). *Le Sexisme dans le langage: points de vue féministes*. Université de Laval (Québec 9. GREMF, cahier 13, 1997.
- Égalité et différences entre femmes et hommes. Théorie et pratique*. Sion: Institut universitaire Kurt Bösch, 1992.
- FAURÉ, Christine (directrice). *Encyclopédie politique et historique des femmes: Europe, Amérique du Nord*. Paris: Presses universitaires de France, 1997.
- Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation*. Paris: Documentation française, 1999.
- FRAISSE, Geneviève. *Les Femmes et leur histoire*. Paris: Gallimard, 1998.
- GAARD, Greta (ed.). *Ecofeminism: Women, Animals, Nature*. Philadelphie: Temple University Press, 1993.

GAARD, Greta; MURPHY, Patrick (ed.). *Ecofeminism Literary Criticism: Theory, Interpretation, Pedagogy*. Urbana et Chicago: University of Illinois Press, 1998.

GAGNON, Nathaly. *Un vol organisé: la discrimination contre les femmes*. Hull: Asticou, 1998.

GARBAR, Claire; THÉODORE, Francis. *Les Familles mosaïques: maman, papa, mon beau-frère, ma demi-sœur*. Paris: Nathan, 1991.

GASPARD, Françoise. *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*. Paris: La Découverte, 1999.

GASPARD, Françoise; KHOSROKHAVAR, Farhad. *Le Foulard et la République*. Paris: La Découverte, 1995.

GONIK, Viviane; BASTARD, Benoît; CARDIA-VONÈCHE, Laura et Malik VON ALLMEN. *Construire l'égalité: femmes et hommes dans l'entreprise*. Genève: Georg, 1998.

GUBERMAN, N.; LEBLANC, J.; DAVID, F; et J. BELLEAU, L'R DES CENTRES DE FEMMES DU QUÉBEC. *Un mal invisible. L'isolement social des femmes*. Montréal: Remue-ménage, 1993.

GUILLAUMIN, Colette. *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*. Paris: Côté-Femmes, 1992.

HIRATA, Helena; LABORIE, Françoise; LE DOARÉ, Hélène et SENOTIER Danièle (dir.). *Dictionnaire critique du féminisme*. Paris: PUF, 2000.

HIRIGOYEN, Marie-France. *Le Harcèlement moral: la violence perverse au quotidien*. Paris: Syros, 1999.

HOUEBINE-GRAVAUD, Anne-Marie. *Des femmes et de leurs noms. À propos de représentations et de désignations in Présence francophone*. Québec: Université de Sherbrooke, n<sup>o</sup> 45, 1994.

HOUSE-MIDAMBA, Bessie; K. EKECHI, Felix (ed.). *African Market Women and Economic Power: The Role of Women in African Economic Development*. Wesport: Greenwood Press, 1995.

IRIGARAY, Luce. *Sexes et genres à travers les langues: éléments de communication sexuée: français, anglais, italien*. Paris: Grasset, 1990.

IMBERT, Françoise; FERRAND, Michèle; MARRY, Catherine. *L'excellence scolaire: une affaire de famille. Le cas des normaliennes et normaliens scientifiques*. Paris: L'Harmattan, 2000.

JAMES, Valentine Udoh. *Women and Sustainable Development in Africa*. Wesport: Praeger Publishers, 1995.

JENSON, Jane; SINEAU, Mariette. *Qui doit garder le jeune enfant? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*. Paris: LGDJ, 1998.

JUTEAU, Danielle. *L'Ethnicité et ses frontières*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 1999.

KHAZNADAR, Edwidge. *Le Féminin à la française*. Paris: L'Harmattan (Questions contemporaines), 2002.

LABROSSE, Céline. *Pour une grammaire non sexiste*. Montréal: Remue-ménage, 1996.

*La Féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. À Québec, en Suisse romande, en France, et en Communauté française de Belgique*. Français et Société. Service de la langue française, ministère de la Communauté française. Louvain-La-Neuve: Duculot, n° 10, 1999.

*La Francophonie*. Université de Laval (Québec) : Recherches féministes, vol. 5, n° 1, 1992.

LARIVIÈRE, Marie-Louise. *Pour en finir avec la féminisation linguistique ou à la recherche des mots perdus*. Montréal: Boréal, 2000.

LE DŒUFF, Michèle. *Le Sexe du savoir*. Paris: Seuil, 1998.

*Le Sexisme dans le langage: points de vue féministes*. Université Laval (Québec): GREMF, n° 13, 1997.

MARUANI, Margaret. *Les Nouvelles Frontières de l'inégalité: hommes et femmes sur le marché du travail*. Paris: La Découverte, 1998.

*Travail et emploi des femmes*. Paris: Mage/La Découverte, 2000.

MATHIEU, Nicole-Claude (éd.). *L'Arraînement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*. Paris: École des hautes études en sciences sociales, 1990.

*L'Anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*. Paris: Côté-Femmes, 1991.

MEAD, Margaret, *L'un et l'autre sexe*. Paris: Denoël/Gonthier. (Première édition 1948.)

MELLOR, Mary. *Feminism and Ecology*. Washington Square (New York): New York University Press, 1997.

MERCHANT, Caroline. *Women and Environment*. Florence (Kentucky): Routledge, 1995.

*Mettre au féminin: guide de féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres*, Bruxelles: Communauté française de Belgique, Direction générale de la culture et communication, Service de la langue française, 1994.

MICHARD, Claire. *Genre et sexe en linguistique: les analyses du masculin générique*. Paris: Nathan, 1999.

MICHEL, Andrée et FLOH. *Citoyennes militairement incorrectes*. Paris: L'Harmattan, 1999.

MILLER, Carol; RAZAVI, Shahra (éd.). *Missionnaires and Mandarins: Feminist Engagement with Development Institutions*. London: International Technology Publications, 1998.

MONTREYNAUD, Florence. *Le XX<sup>e</sup> siècle des femmes*, Paris: Nathan, 1999.

MOREAU, Thérèse. *Écrire les genres: guide d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène*. Genève: Canton et République de Genève, 2000.

*Le langage n'est pas neutre*. Lausanne: ARCOSP, 1991.

*Le Nouveau Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*. Genève: Métropolis, 1999.

*Pour une éducation épïcène. Guide de rédaction et de ressources de documents scolaires s'adressant aux filles comme aux garçons*. Lausanne: Réalités sociales, 1994.

MORGAN, Robin (ed.). *Sisterhood is Powerful*. New York: Random House, 1970.

MORRISON, Toni. *The Bluest Eye*. New York: Picardor, 1970.

MOTARD, Louise; TARDIEU, Camille. *Les femmes ça compte*. Québec, Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec, 1990.

MOZZU-LAVAU, Janine. *Femmes/hommes pour la parité*. Paris: Presses de Sciences po, 1998.

NARASIMHAM, Sakuntala. *Empowering Women: An alternative Strategy from Rural India*. London: Sage, 1999.

NIEDZWIECKI, Patricia. *Femmes et langage*. Bruxelles: Commission européenne (Cahiers des femmes de l'Europe), 1993.

*La Langue au féminin*. Anvers: Ville d'Anvers, 1993.

*Le Langage au féminin*. Paris: Labor, 2000.

*Répertoire des travaux du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre femmes et hommes (1989-1992)*. Strasbourg: Conseil de l'Europe, 1993.

RHODES, Katherine; STATHAM, Anna. *Speaking Out: Women, Poverty and Public Policy*. University of Wisconsin, 1998. Disponible sur le site de l'université.

ROCHEBLAVE-SPENLE, Anne-Marie. *Les Rôles masculins et féminins*. Paris, P.U.F., 1971.

ROUX, Patricia. *Couple et égalité: un ménage impossible*, Lausanne: Réalités sociales, 1999, avec la collaboration de Valérie Perrin, Marianne Modak et Bernard Voutat.

SCOTT, Joan. *La Citoyenne paradoxale: les féministes françaises et les droits de l'homme*. Paris: Albin Michel, 1998.

- SEN, Amartya. *Women, Technology and Sexual Divisions*. Genève: Unctad and Instraw, 1985.
- Development as Freedom*. New York: Anchor Bokksm, 2000.
- SHIVA, Vandana. *Éthique et agro-industrie*. Paris: L'Harmattan, 1999.
- TABET, Paola. *La Construction sociale et l'inégalité des sexes: des outils et des corps*. Paris: L'Harmattan, 1998.
- THERMES, Julie. *Essor et déclin de l'Affirmative Action*. Paris: CNRS, 1999.
- Titres et fonctions au féminin: essai d'orientation de l'usage*. Québec: Office de la langue française, 1986.
- VAIRD, Urvashi. *Virtual Equality: The Mainstreaming of Gay and Lesbian Liberation*. New York: Bantam Books, 1995.
- VANDELAC, Louise (ed.). *Du travail et de l'amour: les dessous de la production domestique*. Montréal: Saint-Martin, 1987.
- VOUILLOT, Françoise (directrice). *Filles et garçons, une égalité à construire*. Paris: CNDP, 2000.
- WARREN, Karen; WALLS-HOWE, Barbara. *Ecological Feminism*. London, New York: Routledge, 1994.
- WITTIG, Monique. *La Pensée straight*. Paris: Balland (Le Rayon Moderne), 2001.
- YAGUELLO, Marina. *Le Sexe des mots*. Paris: Belfond, 1989.

## REVUES

- Cahier du genre*. Paris: L'Harmattan.
- Chroniques féministes*. 10, rue du Méridien, 1210 Bruxelles, Belgique.
- Clara Magazine*. 25, rue du Charolais, 75012 Paris, France.
- CLIO*. Presses universitaires du Mirail, 56, rue du Taur, 31000 Toulouse, France.
- Émilie*. C.P. 1345, 1227 Carouge-GE, Suisse.
- Les Cahiers du Griff*. 29, rue Blanche, 1050 Bruxelles, Belgique.
- Lunes*. 16, rue de la Petite Cité, 27000 Évreux, France.
- Ms*. P.O. Box 5299 Harlan, Iowa 51593, États-Unis d'Amérique.
- Nouv'Elles*. CNIDFF, 7, rue du Jura, 75013 Paris, France.
- Recherches féministes*. Université Laval. Cité universitaire, Québec G1K 7P4, Canada.
- Signs*. University of Chicago Press, Journals Division, 5720 Woodlawn, Chicago, Il, 60637 États-Unis d'Amérique.

*The European Journal of Women's Studies*. SAGE Publications, 6 Bonhill Street, London, EC2A 4PU, Grande-Bretagne.

*The Women's Review of Books*. Wellesley College Center on Women, Wellesley, MA 02481, États-Unis d'Amérique.

*Women Envision*. Isis International-Manila, PO Box 1837, Quezon City Main, Quezon, City, 1100, Philippines.



## ANNEXE IV

### QUELQUES SITES AU FÉMININ

[www.agnesscott.edu/women](http://www.agnesscott.edu/women): 130 biographies de mathématiciennes. En anglais.

[www.amazone.be](http://www.amazone.be): un des meilleurs sites généraux. En français.

[www.assemblee-des-femmes.com](http://www.assemblee-des-femmes.com): site de l'association française « l'Assemblée des femmes » militant pour la parité politique. En français.

[www.awid.org](http://www.awid.org): site de l'ONG AWID, donne des informations sur les activités de l'association ainsi qu'une liste des organisations de femmes dans le monde. En anglais.

[www.cam.org](http://www.cam.org): site donnant la Toile des femmes et une liste des sites francophones. En français.

[www.cinenova.org](http://www.cinenova.org): sur les films de femmes. En anglais.

[www.cnfl.lu](http://www.cnfl.lu): site du Conseil national des Luxembourgeoises. En français.

[www.cybergrrl.com](http://www.cybergrrl.com): site sur les débats et questions de femmes. En anglais.

[www.electrapages.com](http://www.electrapages.com): annuaire des organisations de femmes sur la Toile. En anglais mais facile d'accès.

[www.europrofem.org](http://www.europrofem.org): on y trouve, entre autres, une liste de sites masculins proféministes et de sites féministes. Traite de la violence. En français.

[www.eurplace.org/orga/eudif](http://www.eurplace.org/orga/eudif): réseau européen de documentation et d'information des femmes. En anglais et en français.

[www.eve.enviroweb.org](http://www.eve.enviroweb.org): site écoféministe. En anglais.

[www.famafrique.org](http://www.famafrique.org): forum de communication et d'information pour les Africaines francophones. En français.

[www.femina.com](http://www.femina.com): annuaire et moteur de recherche, liste de sites féminins. En anglais.

[www.feminist.org](http://www.feminist.org): site généraliste. En anglais.

[www.francofemme.org](http://www.francofemme.org): site canadien généraliste. En français.

[www.front.qc.ca](http://www.front.qc.ca): site québécois sur les femmes dans les professions non traditionnelles. En français.

[www.ibd.nrc/jmansfield/feminism](http://www.ibd.nrc/jmansfield/feminism): toutes les ressources sur les études féministes et la recherche sur la Toile. Annuaire des liens. En anglais mais renvoie à quelques sites en français.

[www.igc.apc.org/womensnet](http://www.igc.apc.org/womensnet): site pacifiste, féministe et antiraciste, aide les femmes à créer des listes d'adresses et des pages Internet. En anglais.

[www.infofemmes.com](http://www.infofemmes.com): site officiel des services départementaux des droits des femmes. En français.

[www.internenettes.fr](http://www.internenettes.fr): site généraliste — du travail à la cuisine et à la création — sur le féminisme. En français.

[www.iway.fr/femmes](http://www.iway.fr/femmes): annuaire au féminin, site non mis à jour depuis plusieurs années. En français.

[www.mire.net/penelope](http://www.mire.net/penelope): un des meilleurs sites généraux. En français.

[www.netfemmes.org](http://www.netfemmes.org): site québécois réalisé à travers le ministère de la Culture et des Communications. En français.

[www.NMWA.org](http://www.NMWA.org): site du Musée américain des femmes dans les arts, offre des visites virtuelles. En anglais.

[www.now.org](http://www.now.org): site de l'organisation américaine NOW. En anglais.

[www.nwhp.org](http://www.nwhp.org): site du National Women's History Project, informations sur les questions politiques et sociales dans le mouvement féministe états-unien, site à vocation historique et pédagogique, offre de nombreux liens. En anglais.

[www.un.org/womenwatch](http://www.un.org/womenwatch): site onusien sur le programme d'avancement des femmes, le suivi de Beijing et les questions de femmes. En anglais et en français.

[www.undp.org/gender](http://www.undp.org/gender): sur l'intégration de l'égalité dans les programmes de l'ONU. En anglais.

[www.unifem.undp.org](http://www.unifem.undp.org): site officiel du Fonds des femmes, contrôle l'intégration du genre dans tous les programmes de l'ONU. En anglais.

[www.unites.uqam.ca/iref](http://www.unites.uqam.ca/iref): site de l'Institut des recherches féministes de l'université du Québec à Montréal informant sur les études féministes. En français.

[www.weblust.com](http://www.weblust.com): contrairement à son appellation, ce site est très sérieux, il contient des informations sur la paix, les groupes de femmes et l'antiracisme. Il offre dans ses liens préférentiels (« hot links ») une liste des groupes féministes et des études de genres aux États-unis. En anglais.

[www.wedo.org](http://www.wedo.org): site sur les femmes et le développement, la justice sociale et économique tenu par l'ONG WEDO. En anglais.

[www.whrnet.org](http://www.whrnet.org): site sur Beijing et les droits fondamentaux des femmes. En anglais, français et espagnol.

[www.wic.org/bio](http://www.wic.org/bio): biographies de femmes du monde entier, photos. En anglais.

[www.winmagazine.org](http://www.winmagazine.org): journal électronique publiant des articles de femmes et militant pour la sororité entre les femmes du monde entier. En anglais.

[www.wlo.org](http://www.wlo.org): site états-unien listant les sites nationaux et internationaux ayant une politique de l'égalité. En anglais.

[www.womenAction.org](http://www.womenAction.org): donne une liste des organisations internationales sur la Toile. En français et en espagnol.

[www.womenCONNECT.com](http://www.womenCONNECT.com): sur l'entrepreneuriat au féminin, les entreprises favorisant l'harmonisation de la vie privée et de la vie professionnelle. En anglais.

<http://www.womensissues.about.com>: site états-uniens sur les questions relatives aux femmes, proche de l'actualité, a un volet international. En anglais.

[www.womenlobby.org](http://www.womenlobby.org): sur la coalition d'ONG composant le site, leurs buts, leurs projets; a, en principe, une banque de talents des femmes en Europe. En français.

[www.womenspace.ca](http://www.womenspace.ca): site subventionné par la Condition féminine Canada dans le cadre du projet Femmes et Internet, donne une liste des meilleurs sites de femmes. En français.

[www.womens-project.be](http://www.womens-project.be): contre la pauvreté structurelle. En français, anglais, espagnol et néerlandais.

[www.uia.ac.be/women](http://www.uia.ac.be/women): annuaire des études féministes en Europe et sur la Toile. En français.

[www.wwomen.com](http://www.wwomen.com): annuaire des sites féministes nord-américains, quelques sites français. En anglais.

